

PRÉCIS D'HISTOIRE DE L'ÉDUCATION
EN CORSE
LES ORIGINES : DE PETRU CIRNEU
À NAPOLEÓN BONAPARTE



Eugène F.-X. Gherardi

Eugène F.-X. Gherardi

PRÉCIS D'HISTOIRE DE L'ÉDUCATION
EN CORSE
LES ORIGINES : DE PETRU CIRNEU
À NAPOLÉON BONAPARTE

CRDP DE CORSE
2011

A' i studenti di l'Università di Corsica Pasquale Paoli

Forsan et hæc olim meminisse juvabit

Chef de projet :
Concept/Maquette :
Illustrations :

JEAN-FRANÇOIS CUBELLS
ÉVELYNE LECA
JEAN-LOUIS LACOMBE

Selon le code de la propriété intellectuelle, toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement du CRDP est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque.

Cette reproduction ou représentation, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

N° ISBN : 978 286 620 257 6

Dépôt légal : mars 2011

Avant-propos

On se lasse de tout, excepté d'apprendre.
Virgile

Prétendre décrire tous les aspects et les ressorts de l'éducation en Corse du XV^e à la première moitié du XIX^e siècle, de Petru Cimeu à Napoléon Bonaparte, en quelques dizaines de pages constitue une gageure. Le sujet est considérable et la tâche redoutable. Dans l'île, depuis une dizaine d'années, l'histoire de l'éducation rattrape son retard. En 2003, Jacques Fusina notait dans la présentation de *l'Histoire de l'École en Corse* : « La première impression en abordant ce chantier de l'École en domaine corse, c'est bien l'étonnante pénurie des travaux de synthèse sur ce sujet, alors même que les histoires générales de l'île sont relativement nombreuses et anciennes, que les monographies locales à vocation historique ne sont pas rares, et que la question de l'École semble d'évidence avoir toujours intéressé les Corses, si l'on en juge du moins par les échos journalistiques » (Fusina 2003 : 9). Malgré la publication d'articles et de quelques ouvrages, l'histoire corse de l'éducation restait mal connue, longtemps occultée, considérée comme un simple *flatus vocis*. Aujourd'hui, cette histoire reste encore un champ très peu exploré en dépit des progrès accomplis depuis une décennie. Sur ce point, nous ne pouvons omettre les travaux pionniers et incontournables menés par Jacques Thiers. Édifiés sur une base documentaire solide, les travaux récents, notamment ceux élaborés par les enseignants-chercheurs de l'Université de Corse – Pasquale Paoli, procèdent d'une réévaluation qui fissure et ébranle les mythes et nous invitent à remettre en question bien des idées reçues. Finissons-en maintenant avec la légende d'une Corse analphabète et hostile à la connaissance.

Ces pages ne prétendent naturellement pas à l'exhaustivité. Devant la multiplicité des documents, il est souvent difficile de se frayer un chemin. C'est pourquoi il a paru nécessaire de concevoir un ouvrage de synthèse, aussi complet que possible, qui réponde aux exigences de la curiosité des amateurs sans les égarer dans un fatras de notes ou une terminologie inintelligible.

Nous nous sommes proposé en écrivant ce petit ouvrage, de faire surgir de la matière historique si ample, les grandes lignes du passé éducatif insulaire. Nous n'avons pas hésité à réduire, dans nos développements, la place accordée à des détails et à des précisions qui ne s'avèrent pas fondamentales. Le but de cet ouvrage est seulement de souligner les permanences et les continuités, les invariants et les immobilismes, les transformations et les mutations. Nous livrons quelques réflexions d'inégales importance et longueur que les faits historiques nous inspirent. S'il souhaite approfondir ses connaissances et prolonger la réflexion, le lecteur pourra se reporter utilement à d'excellentes études dont on trouvera la référence dans la bibliographie.

Cette étude doit beaucoup à l'exposition itinérante que l'Université de Corse a consacrée en 2007, à l'occasion du bicentenaire de la mort de Pasquale Paoli. L'exposition intitulée « L'Université de Corse et à la formation des élites au XVIII^e siècle » est le fruit de longues et patientes recherches entreprises avec mes collègues et amis Jean-André Cancellieri, Jean-Yves Coppolani, Didier Rey et Antoine Laurent Serpentine. Des remerciements tout particuliers pour Julien Angelini, Romain Colonna, Jean-Marie Comiti, Alain di Meglio, Bruno Garnier, Pascal Ottavi, Francis Pallenti, Sébastien Quenot, Marie-Michèle Venturini. L'existence de ce noyau de chercheurs, habitués à travailler ensemble, a sans aucun doute largement contribué à la formulation du projet. Évidemment, nous sommes seuls responsables des maladresses et les éventuels manques que l'on pourra trouver dans la conception d'ensemble.

Nous remercions Dominique Verdoni, professeur des Universités, directrice adjointe de l'U.M.R. C.N.R.S. 6240 Lisa, directrice de l'I.U.F.M. de Corse. Nous remercions également Jean-François Cubells, directeur du C R D P de Corse.

L'idée de ce travail nous a été suggérée par Marie-Françoise Saliceti qui a relu et accompagné le projet avec efficacité. Nous lui adressons nos plus vifs remerciements. Je remercie aussi Johanna Casanova pour son aide constante. Le manuscrit a été relu par Ghjermane de Zerbi. Son aide a été précieuse et nous la remercions chaleureusement. Notre gratitude va aussi à nos étudiants. À tous, nous exprimons notre amitié, car, sans leur soutien, ce travail n'aurait pas vu le jour.

L'ouvrage se présente en quatre chapitres, chacun divisé en plusieurs parties. Si chaque chapitre est relié à ceux qui l'entourent, il peut être lu séparément. Pour aller plus loin, un ensemble de documents en français ou en italien clôt chaque chapitre.

Notre seule ambition est de donner l'envie de découvrir un pan de notre histoire, d'attiser la curiosité et de bannir quelques idées approximatives ou tout simplement erronées. Tel qu'il est, nous espérons que ce petit ouvrage pourra montrer que dans son effort séculaire, la Corse a toujours exalté la connaissance.

Plus personne ne considère aujourd'hui, de manière simpliste et avec dédain, que l'éducation et la civilisation n'adviennent en Corse qu'avec la conquête française au XVIII^e siècle. Mythe tenace, billevesée annoncée qui fait de l'île une terre plongée dans les ténèbres de l'ignorance. La réalité historique est bien différente ! Comment ignorer en effet les petites écoles qui se développent dans l'île dès la fin du Moyen Âge ? Comment oublier les collèges jésuites ? Comment omettre la formation de nos élites dans toutes les grandes Universités d'Italie ? Comment mésestimer les cinq siècles d'une histoire éducative riche et qui constituent, qu'on le veuille ou non, la lumière et la gloire de notre pays ?

A Parata d'Orezza, le 1^{er} septembre 2010

Eugène F.-X. Gherardi
Università di Corsica – Pasquale Paoli

I

COUVENTS, SÉMINAIRES ET PETITES ÉCOLES : LIEUX D'INSTRUCTION

QUE SAIT-ON DE L'ÉDUCATION dans les Aleria et Mariana antiques ? Rien ou presque ne vient dissiper la profonde obscurité dans laquelle l'École corse baigne avant la fin du Moyen Âge. Toutefois, quelques supputations sont envisageables. Remonter jusqu'à la Corse antique pour prétendre y trouver les traces de l'école peut sembler une gageure.

Quand on écrit, c'est qu'on pense pouvoir être lu. Le grand nombre d'inscriptions en plusieurs langues figurant à Aleria suppose, comme dans le reste du monde hellénisé, une population alphabétisée, dont la formation massive ne peut s'effectuer que dans un cadre scolaire. (Arrighi 2003 : 34)

Si pendant la longue période qui va de l'arrivée des Grecs à la fin du Moyen Âge, la Corse n'a pas apporté d'innovation dans le domaine éducatif, elle ne doit pas pour autant être considérée comme un désert où régnerait l'inculture (Arrighi 2003 : 43). Toutefois, de même qu'en dépit de changements dans les formes et les forces sociales, quelque chose de l'âme collective persiste à travers les siècles, de même il n'est pas tout à fait arbitraire de chercher à repérer, entre le passé reculé et le présent, les traces d'une certaine constance dans l'esprit de l'École en Corse.

La christianisation de la Corse n'a sûrement pas bouleversé le paysage scolaire. « Fait historique majeur : les chrétiens ont adopté l'école grecque ou latine telle qu'elle existait, sans la transformer profondément » (Marrou 1978 : 61). Il s'agit d'une école d'inspiration ou d'imitation hellénique, que l'occupation romaine implante probablement en Corse, faisant ainsi participer l'aristocratie insulaire à l'héritage spirituel de la Grèce.

Nous n'avons que peu de renseignements sur l'éducation des laïcs à cette époque. La formation morale et sportive se passe dans la famille puis dans les cours féodales. L'instruction des jeunes garçons et également des filles est assurée par des précepteurs ou dans les monastères (Riché 1991 : 34).

On ne connaît rien ou presque de l'École en Corse avant la fin du Moyen Âge. De larges zones d'ombre planent sur l'éducation.

Couvents et séminaires

La propagation et l'implantation du christianisme oblige l'Église à instituer des écoles pour former les prêtres. C'est alors que naissent d'une part les écoles cathédrales, établies au siège de chaque évêché, et qui, en plus des jeunes gens destinés à la prêtrise, recevaient aussi des laïcs ; d'autre part les écoles monacales, fonctionnant dans les communautés de réguliers. De plus, dans les paroisses, le prêtre peut être autorisé par son évêque à ouvrir une école pour instruire les enfants. C'est ainsi que peu à peu l'Église s'assure un véritable monopole de l'enseignement. En se chargeant de l'enseignement, l'Église remplit alors sa fonction naturelle. Elle seule d'ailleurs était apte à pouvoir la remplir, en une période où le pouvoir civil n'en avait cure, et, menacé du dehors comme de l'intérieur, quand le flot des invasions barbares submergea l'Europe, elle fut la seule à subsister sur les ruines des institutions romaines, et put ainsi maintenir dans les ténèbres, telle une flamme en veilleuse, quelque chose de la culture gréco-latine. Au sortir du Moyen Âge, la situation du clergé insulaire laisse à désirer. En 1464, dans une lettre consacrée à la Corse, l'humaniste Antonio Ivani de Sarzana note :

Je ne crois pas qu'il y ait une province au monde qui ait autant besoin [d'une visite pastorale], en raison de l'absence des évêques [de leur diocèse], et de l'ignorance de leurs vicaires et des prêtres ; et parmi les prêtres qui sont présents, il n'y en a pas un qui sache le latin (la grammatica), et cette carence m'oblige à tout écrire en langue vulgaire, et à traduire aussi les bulles apostoliques mot à mot (Franzini 2005 : 270).

Agostino Giustiniani, évêque de Nebbio, érudit d'envergure européenne qui fréquente Thomas More et Érasme, note dans son *Dialogo nominato Corsica* :

En premier lieu, il y a dans l'île toute entière une très grande ignorance des lettres. Et au sein du très grand nombre de prêtres qui y officient il n'y en a pas deux peut-être qui sachent la grammaire. Et cette ignorance n'est pas moins grande parmi les frères franciscains, qui possèdent vingt-cinq monastères dans l'île, qu'au sein des prêtres séculiers : parmi les religieux franciscains il y en a seulement trois ou quatre qui aient quelque connaissance littéraire. Les notaires semblablement, sont à une ou deux exceptions près ignorants et méconnaissent la grammaire. Aussi exercent-ils mal leur art. Et c'est une chose merveilleuse, ou pour dire mieux déplorable, que dans une île si bien peuplée on n'ait pas souvenir que l'on ait envoyé un fils ou un neveu étudier et apprendre les lettres. Quels maux résultent d'une pareille ignorance chez les personnes que je viens de désigner, chacun peut se l'imaginer et il serait trop long de l'expliquer. Notre évêque essaie et s'efforce que ses clercs apprennent la grammaire et refuse de donner les ordres aux ignorants. Mais je ne suis pas sûr que par cette belle œuvre qu'il mène on pourra remédier à ce problème, car la maladie est déjà ancienne et invétérée (Giustiniani 1993 : 305).

La *Chronique* de Ceccaldi corrobore les dires de Giustiniani : « Il y a dans l'île une profonde ignorance, et cette ignorance a toujours existé. De nos jours, malgré le grand nombre de prêtres, il y en a à peine une douzaine qui sachent la grammaire » (Casta 1964 : 24). Anton Pietro Filippini, archidiacre du diocèse de Mariana, déclare que « dans un si grand nombre de prêtres il n'y en a peut-être pas une douzaine qui sachent leur grammaire. L'ignorance n'est pas moindre chez les religieux de Saint-François qui ont vingt-cinq monastères. Parmi tant de frères mineurs il y en a à peine huit ou dix qui soient un peu lettrés. Trois ou quatre au plus ont fait leurs études en Italie » (Casta 1964 : 24). Les relations des missions et des visites pastorales des évêques évoquent longuement et dans le détail l'ignorance du pays, l'indiscipline et le comportement dissolu des prêtres.

La Contre-Réforme va changer radicalement la donne et instaurer un mouvement de remise en question et de changements profonds de l'Église catholique au milieu du XVI^e siècle (Grendler 1989). Dans l'esprit du concile de Trente, il s'agit de revigorer et de moraliser le catholicisme en corrigeant les faiblesses de l'Église : non-résidence du haut clergé, ignorance et mœurs relâchées du bas clergé, indifférence ou scepticisme des populations. Désormais, les évêques choisis pour leur compétence doivent périodiquement rendre compte au pape de l'état de leur diocèse. Le laxisme n'est plus permis. Un grand nombre de pasteurs énergiques, de prédicateurs et de théologiens de renom sont issus de la Contre-Réforme. Saint Alexandre Sauli, né à Milan au sein d'une grande famille génoise, professeur à l'Université de Pavie, ami et confesseur de saint Charles Borromée, évêque d'Aleria de 1570 à 1591, incarne mieux que quiconque le redressement de cette Église missionnaire et enseignante.

La décision la plus marquante du concile de Trente consiste à préciser l'autorité et les responsabilités des évêques. On exige notamment que chaque évêque fonde, dans son diocèse, un séminaire théologique pour la formation des prêtres, pour endiguer l'ignorance et redresser la moralité du clergé. Dès le XVI^e siècle, la formation reçue par les jeunes Corses dans les séminaires et dans les couvents constitue une réalité éducative. C'est donc par l'intermédiaire des séminaires, fondés à des dates diverses, que les jeunes Corses qui se destinent à la carrière ecclésiastique puisent de solides ressources pour s'instruire. Avec des fortunes diverses, les séminaires constituent pendant de nombreuses décennies les pièces maîtresses du dispositif éducatif insulaire. En 1575, Monseigneur Gian Battista Centurione installe à Bastia le séminaire du diocèse de Mariana. Créé par monseigneur Girolamo Leoni, évêque de 1567 à 1577, le séminaire de Sagone connaît une existence éphémère. Sur ce même

territoire diocésain de Sagone, monseigneur Pietro Lomellini fonde en 1612 un séminaire à Montemaggiore. Mais le séminaire doit fermer ses portes trois ans plus tard. Le séminaire du diocèse de Sagone ne fonctionnera plus jamais et ses clercs se formeront dans les différents séminaires insulaires. Après une existence embryonnaire, le séminaire d'Ajaccio est réellement fondé en 1617. Dans le diocèse de Nebbio, les travaux de construction du séminaire n'aboutiront jamais. Les clercs du Nebbio effectuent leur formation à Bastia. Le séminaire du diocèse d'Aleria, fondé en 1570, installé définitivement à Gervione par Alexandre Sauli en 1578, connaît un essor rapide et reçoit une vingtaine d'élèves (Casta 1974 : 101). Pour assurer le bon fonctionnement du séminaire d'Aleria, monseigneur Sauli édicte un règlement. Les élèves qui portent soutane violette sont admis à l'âge de douze ans au séminaire d'Aleria et de quatorze ans à Ajaccio.

Par ailleurs, il n'est pas rare de voir les couvents organiser une école publique destinée aux enfants, mais aussi aux adultes. Comme dans tout le monde catholique, un rôle très actif est joué dans cette Contre-Réforme par les ordres religieux. Leur influence s'exerce aussi par le confessionnal et la prédication. Cette « révolution silencieuse » est couronnée de succès. Les exemples sont légion. Si les congrégations des pères barnabites, fondées en 1530, et celle des pères de l'Oratoire, créée en 1564, ne sont pas présentes en Corse, d'autres ordres religieux sont bien implantés. C'est notamment le cas dans les couvents de Belgodere, de Morsiglia, de Casabianca et de Bastia, tenus par les Servites de Marie. Ainsi, le premier contrat d'installation des Servites à Belgodere, en 1560, stipule : « Il y aura parmi ces frères des virtuoses en lettres et en chant qui enseigneront volontiers à toutes les personnes dudit lieu, petits et grands ». De toutes les congrégations religieuses, la grande famille franciscaine – des diverses branches, capucine, réformée ou observante –, bénéficie de la bienveillance des autorités génoises et de la population corse. Jusque dans la seconde moitié du XIX^e siècle, les couvents franciscains sont des foyers de formation pour la jeunesse studieuse du pays. C'est à Saint-François de Bastia, le plus grand monastère franciscain insulaire, que Pietro Morati, auteur de la *Pratica Manuale* entame dans la première moitié du XVII^e siècle ses études juridiques avant d'aller étudier à Rome où il décrochera un doctorat. L'instruction des masses est également une tâche dévolue aux Observantins qui se fixent à Corbara au cours du XVII^e siècle. Un effort analogue est accompli par les pères des Écoles Pies à Calvi en 1699, ainsi que par les pères de la Doctrine chrétienne, établis à Ajaccio en 1704. En l'espace de quelques décennies, l'Église tisse sa toile éducative à travers l'île.

L'École : une institution rare et fragile

Depuis le XV^e siècle, l'École corse est souvent organisée à partir de conventions contractées devant notaire par les chefs de famille de la communauté réunis en assemblée convoquée généralement le dimanche, au son de la cloche. Généralement, le maître d'école est recruté pour une période d'une année. Si le maître donne pleine satisfaction, son contrat peut être reconduit. C'est notamment le cas dans le Cap Corse et en Castagniccia (Serpentini 2003 : 45-115). Prenons quelques exemples.

Né à Felce d'Alesani en 1447, Pietro Felce est plus connu sous le nom latin de Petrus Cyrneus, italien de Pietro Cirneo et corse de Petru Cirneu. Fort bien documenté et désireux de rendre hommage à sa terre natale, il compose en latin une chronique historique de la Corse. Intitulé sobrement *De rebus corsicis*, l'ouvrage demeuré à l'état de manuscrit a été redécouvert au XVIII^e siècle par l'historien italien Ludovico Antonio Muratori et publié dans la collection des *Rerum Italicarum Scriptores*. Dans le quatrième livre de sa chronique, Petru Cirneu narre, dans un style beau et enfiévré, son existence corse et italienne, depuis sa naissance jusqu'à l'année 1506, époque à laquelle il cesse d'écrire. Il s'agit là d'une des toutes premières autobiographies corses. Dans l'île, raconter sa vie n'est pas une pratique qui va de soi. Le contexte culturel a longtemps été hostile à l'écriture autobiographique. Écrit à la troisième personne, le récit de Petru Cirneu est saisissant et romanesque, poignant et captivant. On est presque surpris de découvrir au fil des pages quelque chose de la vérité d'une époque. Il n'a que onze ans lorsque son père meurt. Sa mère se remarie et semble le délaisser. Dépouillé de son patrimoine, réduit à la misère, il garde les brebis de Ghilardo d'Ortale, son cousin. La faim et la misère le pousse hors de Corse. Maltraité par Ghilardo, il rejoint le Cap Corse, gagne l'île d'Elbe puis Piombino où un Allemand, Conrad d'Erfurt, le prend sous son aile, lui apprend à lire et à écrire. Cirneu endure mille morts, traverse pieds nus et sous la neige une partie de l'Italie. Amoureux des lettres, Petru séjourne longuement à la Mirandola, à Venise, à Ancône et à Recanati. Il apprend la musique et suit pendant douze ans les enseignements de Benedetto Brugnolo, humaniste vénitien de grand renom. Homme libre, allergique aux trafics de vanité, ami des pauvres et du bien, Petru écrit que « ni la misère, ni la faim, ni la persécution, ni le glaive » ne parvenaient à le détourner des études (Cirneo 1884 : 348) et déclare « aimer ses livres plus que des saphirs, plus que des émeraudes » (Cirneo 1884 : 376). Comme d'autres jeunes Corses de son temps et des périodes précédentes, Petru Cirneu effectue sa formation dans ou à proximité d'une université.

Aux étudiants voyageurs, la peregrinatio academica n'apportait pas seulement une formation intellectuelle prestigieuse et des titres enviés, elle représentait, pour le temps des études et bien au-delà, une expérience humaine irremplaçable, qui trempait le caractère, élargissait les horizons, créait des liens sociaux, d'amitié ou de fidélité, particulièrement durables (Verger 1991 : 88).

Ordonné prêtre en Italie, il rentre dans l'île et se voit confier la cure de Sant'Andrea di Campoloro. À Campoloro, Petru Cirneu dirige une école qui donne entière satisfaction aux familles qui mesurent les progrès accomplis par les enfants sous la conduite d'un maître talentueux et habile. L'école suscite vite convoitises et jalousies. Petru Cirneu n'échappe pas à la dure loi de l'opposition et de la médisance qui frappe les personnalités en vue. Sensible et susceptible, parfois à l'excès, le maître d'école riposte pacifiquement. Il explique qu'il est obligé de se défendre et que jamais il n'a attaqué lui-même qui que ce soit. Cirneu est affecté par la trahison d'amis qui se dressent soudain contre lui. Toujours persuadé de son bon droit, il observe avec dégoût les intrigues d'adversaires ignorants.

Dans le *ceppo* (registre) du notaire Michele dello Castagneto, un acte du 10 novembre 1600, mentionne la création d'une école au hameau de Fundali (Luri) sous la direction d'un religieux florentin qui perçoit un salaire global de cent lires annuelles. Le 2 novembre 1608, les hommes de la communauté de Sorio élisent Giovan Francesco Cristini comme maître d'école. Le contrat stipule que le maître est engagé pour la durée d'un an et que chaque écolier payera un abonnement s'élevant à un *mezzino* (environ 6 décalitres) de blé, lequel sera versé au mois d'août suivant (Serpentini 2003 : 55). En 1605, Giovan Paolo de Vérone est maître d'école à Morsiglia, après avoir enseigné à Centuri (Liccia 2000 : 199). En 1610, le village de Morsiglia choisit un laïc, Anibaldo Gievenini de Bologne, comme maître d'école (Liccia 2000 : 199). Expression d'une vie collective, l'école naît de la volonté commune des habitants d'une communauté, plus rarement de la volonté d'un riche donateur. En 1618, l'école de Rogliano est créée grâce au legs de 6000 pièces de 8 réaux, institué dans son testament rédigé en Espagne par Giovan Pasquale Bettolacce. Enfant de Rogliano, ayant fait fortune, Bettolacce serait décédé aux Indes en 1613. En 1618, Annibale Ceverini de Bologne est donc recruté comme maître d'une école qui subsistera grâce au legs Bettolacce jusqu'en 1752 (Serpentini 2003 : 60-63).

À Belgodere, des contrats lient la communauté à des maîtres d'école : Giovan Ambrosio Giuntini de Nessa en 1638, Oliveri Canioni d'Occhiatana en 1650, le clerc Nicomede Santini d'Omessà en 1652, Marcello Mancini en 1697, le

prêtre Paolo Giovanni Falchi en 1725 (Liccia 2000 : 200-201). Le 31 mai 1643, les pères de familles d'Ersa chargent le curé du village, Antonio Costa, d'enseigner aux enfants à lire, à écrire et à leur inculquer les bonnes manières et les principes de la religion (Serpentini 2003 : 56). Revenons à Luri, en novembre 1644, des pères de famille passent contrat devant notaire avec un maître d'école, un religieux napolitain. Logé gratuitement, le maître d'école percevra pour chaque élève un salaire de six lires par an, un pain par semaine et une *zucca* (environ onze litres) de vin. L'acte précise que le nombre des inscrits s'élève à trente trois mais il pourra atteindre cinquante élèves (Cervoni, Monti, Pieretti 1996 : 267). En 1646, le conseil municipal de Bonifacio s'assure les services de deux prêtres sardes pour apprendre à lire et à écrire aux enfants de la cité (Serpentini 2003 : 64). À Noceta, Domenico Bologna, laïc originaire de la ville du même nom, est recruté comme maître d'école en 1667 (Serpentini 2003 : 58). Les petites écoles ne manquent ni à Bastia, ni à Ajaccio, ni à Bonifacio, ni à Calvi.

Au début du XIX^e siècle, les structures scolaires restent *grosso modo* celles de la Corse génoise. L'École reste une sorte d'institution privée, non un service public organisé. Dans l'île comme partout en France, la Révolution n'a guère entraîné une réorganisation de l'école. L'enseignement secondaire reste du ressort de l'État qui a remplacé provisoirement l'Église. En revanche, les écoles primaires sont à la charge des communes et les indemnités versées aux maîtres à celles des familles. De toute évidence, l'État semble impuissant et ne parvient pas à gommer des inégalités éducatives criantes. À maintes reprises, les Conseils généraux des départements du Golo et du Liamone dressent un état bien sombre du paysage scolaire :

Tous les établissements d'instruction publique et les moyens d'enseignement que possédait ce département avant 1789 ont disparu pendant la Révolution. Les biens légués aux collèges par la libéralité des habitants, ceux affectés à la même destination par la bienfaisance de l'ancien gouvernement français ont été tous aliénés (Archives départementales de la Haute-Corse, 1N2, session du 14 novembre 1807).

Sous le Premier Empire, Vérard, inspecteur en poste à l'hôpital militaire d'Ajaccio, brosse à son tour un tableau peu enviable :

Il y a, en Corse environ cinquante professeurs particuliers qui enseignent la grammaire latine et italienne, et donnent les premières notions d'humanités ; quelques-uns de ces professeurs y ajoutent les principes de la langue française. Il en coûte à chaque élève quarante ou cinquante francs par an. L'instruction des jeunes gens dans les villages est confiée pour l'ordinaire aux curés ou desservants qui leur apprennent à lire, à écrire et le samedi au soir est employé à enseigner le catéchisme. Ces maîtres ont une rétribution annuelle de 25 ou 30

francs par écolier. Tous les curés ou desservants font le catéchisme le dimanche après-midi. L'on voit que l'enseignement actuel en Corse a besoin d'améliorations et il serait à désirer que l'arrêté du 19 vendémiaire an 12 fût mieux observé qu'il ne l'est dans les écoles publiques et particulières qui, malgré les soins du directeur, sont désertes pendant plus de trois mois de l'année que durent les vacances qui n'en devraient durer qu'un (Vérard 1999 : 125).

La coupure grandissante entre l'idéal de progrès et d'égalité en éducation et sa traduction dans les faits entraîne le désarroi et un constat global de fragilité de l'institution scolaire. Cet échec est perçu d'autant plus cruellement que la Révolution avait fait naître tous les espoirs. Durkheim souligne qu'« il n'y a pas de peuple où il n'existe un certain nombre d'idées, de sentiments et de pratiques que l'éducation doit inculquer à tous les enfants indistinctement, à quelque catégorie sociales qu'ils appartiennent » (Durkheim 1922 : 49). Pour l'essentiel, l'École réelle s'est trouvée en contradiction avec l'École idéale voulue par les Lumières.

La scolarisation des filles

Les petites écoles scolarisent presque exclusivement des garçons. L'éducation des filles reste vulnérable et fort limitée. Dans le monde catholique, rares sont celles qui apprennent à lire et à écrire (Guerci 1988). En moyenne, quand elle existe, la scolarité des filles est beaucoup plus courte que celle des garçons. Au XVIII^e siècle, on cite le cas d'une maîtresse d'école de la Brie qui ne voulait pas leur enseigner à écrire « de peur qu'elles n'employassent leur savoir à correspondre avec leurs amants » (Houdaille 1977 : 71). Les mêmes craintes existent en Corse ! L'Église considère la mixité comme immorale et les filles sont presque toujours exclues des écoles. La gémiation, c'est-à-dire le regroupement par âge (et non par sexe) des garçons et des filles, semblent progresser. Si les catholiques sont réticents à l'idée d'éduquer les deux sexes ensemble, les frais occasionnés par l'ouverture d'une école, notamment en milieu rural, poussent néanmoins au regroupement des sexes (Rogers 2004 : 17). Il s'agit là d'un mode d'organisation qui renvoie à une réalité plus prosaïque : jumeler des classes à petits effectifs par souci d'économie. Dans l'institution scolaire, le petit nombre d'enfants dans les villages conduit donc au regroupement des filles et des garçons.

À Bastia, la situation est toute autre pour les filles issues de familles aisées. Avec la Contre-Réforme, les congrégations religieuses féminines enseignantes

y fleurissent. Les monastères des Clarisses, des Franciscaines de Sainte-Elisabeth, des Ursulines présentes à Bastia depuis 1630, offrent leurs services. C'est dans les couvents, les maisons et les pensionnats de la ville que les demoiselles apprennent, sur le motif bien connu de la Vierge dentellière, les prières, la lecture, l'écriture, les éléments de calcul, l'économie domestique et les travaux d'aiguille pour, dans un premier temps, constituer leur trousseau. La maxime *Serva ordinem, et ordo servabit te* (Conserve l'ordre et l'ordre te conservera), appliquée aux travaux ménagers, constitue le mot d'ordre. Il s'agit d'assurer la formation de l'épouse et de la mère en devenir. Fénelon parle de ces couvents comme « des ténèbres profondes où l'on tenait enfermée et comme ensevelie la jeunesse des filles » (Jolibert 1981 : 15). Cette inégalité dans la scolarisation et l'accès aux savoirs savants traduit et assure à la fois l'inégalité entre les sexes au plan culturel et symbolique (Mosconi 1994 : 181).

Une alphabétisation aux contours mouvants

Si une pesée globale nous fait encore défaut, les indicateurs plus ponctuels ne manquent pas, qu'il s'agisse du réseau des écoles ou encore des données liées à l'alphabétisation. Il est des régions de Corse où la tradition scolaire est solidement enracinée, et où l'on ne conçoit pas que les enfants des familles de notables soient privés du savoir élémentaire. Dans son tableau de la Corse génoise, Antoine-Marie Graziani souligne que le niveau d'instruction atteint par les Corses au cours de l'Époque moderne n'est pas si catastrophique. Il serait même, poursuit Graziani, dans certaines contrées comme le Cap Corse, comparable à ce qui se fait dans les régions les plus avancées d'Europe occidentale (Graziani 1997 : 203). Dans d'autres contrées, le nombre des petites écoles est moindre et la scolarisation accuse un retard évident. Avec toutes les nuances nécessaires, au départ, l'alphabétisation des villes précède celle des régions rurales. La ville abrite les milieux et professions étroitement liés aux pratiques scripturaires : cadres ecclésiastiques, marchands, *litterati* et *virtuosi*. Si les villes sont peu nombreuses et sont donc le lieu de résidence d'une bourgeoisie commerçante instruite, certaines régions rurales ne sont pas un désert scolaire.

Compte tenu du coût prohibitif des études, l'École reste profondément inégalitaire et l'alphabétisation n'atteint qu'une part infime de la société corse. Si les outils et les moyens permettant de mesurer le taux d'alphabétisation de la

population insulaire font cruellement défaut entre le Moyen Âge et la première moitié du XIX^e siècle, il est cependant possible d'extraire quelques données sur le sujet. Comme le souligne Antoine Franzini, les signatures *manu propria*, groupées sur un courrier adressé en commun au duc de Milan en août 1464, donne une image, certes limitée, mais assez fidèle de l'apprentissage de l'écriture chez les chefs de familles caporales au milieu du XV^e siècle. On y observe que la moitié des signataires ne savait en effet pas écrire, mais aussi la bonne qualité graphique de la moitié de ceux qui savent écrire (Franzini 2005 : 271). Dès le milieu du XV^e siècle, la connaissance de l'écrit grandit dans une société qui, pour être à dominante non écrivante, se voit de plus en plus soumise aux pratiques scripturaires. On peut admettre qu'au début des Temps modernes, une partie non négligeable des élites corses sont alphabétisées. Contrairement à une légende créée de toutes pièces par l'historiographie romantique, Sampieru Corsu, né à Bastelica en 1498, n'est pas l'ignare souvent représenté dans la littérature. Les légendes ont la vie dure. S'il n'a pas fréquenté les Universités et les humanistes de son temps, Sampieru sait parfaitement lire et écrire.

Sampiero est un héritier, l'héritier cultivé et instruit d'une famille corse de notables passés au service des armées étrangères dès les guerres d'Italie. Brantôme du reste le dit de façon explicite : « Sous le rapport de l'instruction, Sampiero pouvait soutenir la comparaison avec la plupart des guerriers de son temps. Ses lettres à la reine Catherine de Médicis, à Madame de Dampierre, etc. sont faites de bon cavalier et de galant homme ». Imagine-t-on un berger de Bastelica capable d'écrire à Catherine de Médicis et de se mouvoir à la cour des Valois sans aucune difficulté alors qu'elle constitue l'un des plus beaux creusets de la Renaissance ? (Vergé-Franceschi, Graziani 1999 : 33).

Mais il s'agit d'une alphabétisation restreinte, à caractère utilitaire et sans finalité universelle. L'alphabétisation de masse n'intervient qu'à partir du XIV^e siècle. Pourquoi fréquenter une école qui n'est ni obligatoire, ni gratuite ? Les raisons sont nombreuses. Avant tout, si l'École fascine c'est qu'elle est un instrument de promotion sociale. Ce n'est pas une seule élite qui ressent la nécessité d'instruire les générations nouvelles et qui conçoit que l'acquisition d'une habileté manuelle ne suffit pas. Au XVIII^e siècle, cette idée fait son chemin. C'est jusque dans les villages du centre de l'île et dans toutes les couches de la société que se répand le sentiment de la dignité par le savoir. Parmi les petites gens, les notables, savoir lire pose son homme. Des gens, parmi les plus modestes, y trouvent un moyen de satisfaire des aspirations certes plus sociales que culturelles.

À bien y regarder, trois Corses scolaires apparaissent clairement au milieu du XVIII^e siècle : une Corse des villes littorales (Ajaccio, Bastia, Bonifacio, Calvi)

plus alphabétisée, une Corse rurale (Alta Rocca, Balagne, Cap Corse, Castagniccia, Cinarca, Nebbio, Taravo) alphabétisée ou en passe de l'être, une Corse muette sur laquelle les données manquent. À première vue, il n'existe pas dans l'île une corrélation étroite entre urbanisation et alphabétisation.

Les premières données statistiques sur l'alphabétisation des Français datent du XIX^e siècle : le degré d'instruction des conscrits à partir de 1827 ; les signatures au mariage, à partir de 1854 ; le degré d'instruction des Français, dans les recensements de 1866 et de 1872 (Furet, Ozouf 1977 : 18). Mais les données obtenues sont à manier avec la plus grande précaution. Comment distinguer sur les registres paroissiaux ou ceux de l'État civil naissant les signatures dessinées de celles qui témoignent d'un usage plus fréquent de la plume ? Parmi les signatures relevées entre XVII^e et XIX^e siècle, on trouve, à côté de mains élégantes et assurées, des gribouillis, qui tiennent davantage du dessin que de la signature, laissant planer quelque soupçon sur la capacité de leurs auteurs à écrire davantage que leur nom. Il est quasiment impossible de distinguer nettement les paysans entièrement analphabètes, ne sachant ni lire ni écrire, des semi alphabétisés, sachant lire mais non écrire : les uns et les autres signent souvent d'une croix. D'un examen attentif, il ressort donc l'existence d'une large zone de transition. Par ailleurs, « une distinction formelle et précise entre les alphabétisés et les non alphabétisés peut être trompeuse car elle néglige les occasions de dialogue entre les illettrés et les personnes mieux instruites au sein d'une même famille ou d'un même groupe » (Roggero 2001 : 906). En 1866 et en 1901, à l'échelle de la France entière, on note que les départements non francophones (partiellement ou totalement) se situent en queue de liste, qu'il s'agisse des signatures au mariage, du niveau d'instruction lors des recensements et de l'alphabétisation des conscrits. Ces « trainards », pour reprendre la formule de Furet et Ozouf, sont les trois départements bretonnants, les Pyrénées-Orientales, plusieurs départements occitans (Ariège, Corrèze, Haute-Vienne, Dordogne, Landes), la Corse (Furet, Ozouf 1977 : 324).

Il n'est pas inutile de préciser que l'absence d'école sur le territoire communal ne signe pas pour autant l'absence de scolarisation des enfants. Moyennant quelques kilomètres à pied, il n'est pas rare de les voir fréquenter l'école du village voisin. Par ailleurs, il existe aussi une instruction alternative, moins visible, plus informelle, plus « aristocratique ». Une famille de notables trouvera en son sein un précepteur, souvent un prêtre de la famille qui dispense les apprentissages de la lecture et de l'écriture.

Vie scolaire et contenus d'enseignement

La première singularité de cette école est de ne pas avoir de lieu propre. Un local de fortune, une pièce du presbytère, une salle louée par la communauté, l'appartement du maître, voire une cave fait l'affaire. Cette situation pose de multiples problèmes d'hygiène, d'éclairage et de chauffage. L'équipement, particulièrement le mobilier et le matériel pédagogique, est limité et rudimentaire.

L'emploi du temps scolaire et les périodes de vacances varient d'une école à l'autre. La fréquentation des écoles est tout sauf régulière. Là où l'école existe, c'est une minorité d'enfants, presque exclusivement des garçons, qui la fréquentent. De fait, rares sont les familles qui peuvent supporter les frais de scolarisation. Le coût met un obstacle séculaire à la fréquentation et à l'obligation scolaires. Les maîtres doivent tenir compte d'un calendrier agricole qui fait désert, et ce n'est qu'un exemple, les écoles de Castagniccia pendant la récolte des châtaignes. Les enfants aident les parents dans leurs tâches quotidiennes : élevage des cochons, ramassage du petit bois et jardinage pour les garçons ; corvée d'eau et activités textiles pour les filles. Malgré des progrès notables après les lois d'obligation, cette irrégularité de la fréquentation se maintient tard jusque dans la première moitié du XX^e siècle.

Dès la première moitié du XVII^e siècle, tout indique que la correspondance entre les classes scolaires et les âges des élèves respecte un plan dévoilé par Jean-François Patacchini-Pinelli, auteur de *L'instruction primaire en Corse avant 1789*, texte essentiel sur l'histoire de l'École dans l'île :

Ces trois cours étaient alors désignés sous les dénominations suivantes, appliquées aux élèves : Les Salterianti, élèves du cours élémentaire ; Les Libranti, élèves du cours moyen ; Les Grammaticanti, élèves du cours supérieur. (Patacchini-Pinelli 2003 : 606)

Toutefois, comme le souligne Philippe Ariès, il importe de préciser que cette répartition n'est pas une règle absolue en Occident :

Jusqu'au XVIII^e siècle au moins, il est resté beaucoup de cette mentalité dans la vie et les mœurs scolaires. Nous avons vu combien la division en classes séparées et régulières a été tardive, combien les âges demeuraient mélangés à l'intérieur de chaque classe que fréquentaient à la fois des enfants de dix à treize ans et des adolescents de quinze à vingt. Dans la langue commune, le fait d'être en âge d'aller à l'école ne signifiait pas nécessairement qu'il s'agissait d'un enfant, car cet âge pouvait aussi bien être considéré comme une limite au-delà de laquelle on avait peu de chances de succès (Ariès 1973 : 208).

Bien que toute relative, l'application de la progression scolaire corse correspond *grosso modo* au modèle en vigueur en Italie. Dans les petites écoles corses, l'enseignement se décline donc en trois degrés. Le premier niveau accueille les *Salterianti*, ainsi désignés parce que l'on y utilise le *Salterio*, la *Santacroce* et l'*Abaco*. Du latin *psalterium*, en référence lointaine au *Livre des psaumes de David*, le *Salterio* ou *Saltero* est largement diffusé dans les écoles corses. Son contenu, fixé par saint Bonaventure, varie selon les éditions et reproduit parfois les tables de multiplication. Par ailleurs, dès la fin du XVIII^e siècle, les nouvelles éditions italiennes et corses du *Salterio* deviennent bilingues (latin-toscan), puis au cours du XIX^e siècle, exclusivement en toscan ou en français. Jean-François Patacchini-Pinelli, instituteur à Linguizzetta sous la Troisième République, en donne une description vivante :

En effet, cette petite et rudimentaire méthode de lecture que nous avons eue sous les yeux, comprenait outre les lettres de l'alphabet et les combinaisons les plus simples des voyelles et des consonnes, un petit nombre de psaumes destinés à servir comme premiers exercices de lecture. Le Pater, l'Ave, le Credo, et les commandements de Dieu, le tout en latin, précédaient les psaumes, et c'était sur eux que se faisaient les exercices d'épellation qui devaient conduire à la lecture proprement dite. Ces exercices, longs et fastidieux, étaient faits sur les mots d'une langue que les élèves ne connaissaient pas encore, ce qui les rendait encore plus arides. La première page de cet alphabet portait généralement le nom de Santa Croce, car il y avait en tête et un peu à gauche, une gravure représentant une croix auprès de laquelle se tenait un maître d'école montrant à lire à quelques enfants groupés autour de lui (Patacchini-Pinelli 2003 : 606).

La *Santacroce*, désigné également *abbicci* ou *Carta*, correspond à l'alphabet reproduit dans un abécédaire. Dès le XV^e siècle, l'abécédaire est désigné communément sous le nom de *Croix-de-par-Dieu* ou *Croix-de-Jésus* en France et de *Santacroce* en Italie, en raison de la croix qui ornait la première page ainsi que des prières données comme exercices de lecture. Comme le prescrit l'usage du temps, l'apprentissage de la lecture précède celui de l'écriture. Pour l'acquisition de la lecture, le maître observe la méthode syllabique ou « B-A, BA » déjà pratiquée dans la Grèce antique. En Corse comme dans toute l'aire italienne, l'écolier apprend à reconnaître, mémoriser et épeler les lettres (« *compitare* » ou « *combinare* »), puis à prononcer les syllabes (« *sillabare* »), puis la lecture courante ou « *alla distesa* ».

Le second niveau est constitué par les « *Libranti* » qui s'exercent à la lecture, à l'écriture, au calcul mental, aux principes de la langue latine. Les élèves apprennent non seulement à compter sur les doigts mais aussi les principes de l'arithmétique avec les quatre opérations fondamentales, de la géométrie et de l'algèbre ainsi que quelques rudiments des sciences physiques et naturelles.

L'*Abaco* ou *Abbaco* (*abax* en grec et *abacus* en latin), désigne une tablette pour le calcul déjà connue des Égyptiens et utilisée jusqu'au XIII^e siècle. Au cours des siècles suivants, le mot d'« *abaco* », abaque en français, désigne l'arithmétique commerciale et, par extension, de nombreux manuels imprimés et diffusés dans toute l'aire italienne.

Enfin, le niveau supérieur réunit les *Grammaticanti*. Sur un plan plus théorique, on y approfondit la connaissance de l'arithmétique. La grammaire latine, conçue sur le système de la déclinaison, constitue le noyau de l'enseignement dispensé aux *Grammaticanti*. La leçon s'adosse à l'usage des auteurs classiques comme Ovide et Virgile. La langue toscane y est enseignée sur la base des traditions tirées des *Regole della lingua fiorentina* transcrites par Alberti aux alentours de 1450.

Mais l'École reste avant tout le lieu où s'effectue l'étude élémentaire du latin. L'alphabétisation devait conduire les élèves à « *latinare* » avant même l'apprentissage de la lecture et de l'écriture en italien. Si le latin est le premier objet d'étude, la langue d'enseignement reste de façon courante la langue italienne. Maîtrisée par les élites et les notables, l'italien n'est pas totalement ignoré des masses. En outre, la langue corse qui ne dispose pas de la dignité dévolue au latin et à l'italien, est officiellement inexistante, mais utile et même indispensable comme langue des échanges entre le maître et ses élèves. Certaines approches didactiques comme l'illustration des règles grammaticales latines et italiennes s'effectuent en corse.

Dans sa classe, le maître se montre inflexible. Il fait régner une discipline de fer. Les punitions corporelles qui s'abattent sur les enfants sont alors la règle tacite admise par la société. La « pédoplogie », pédagogie par les coups, remonte aux règlements monastiques, eux-mêmes inspirés par les préceptes bibliques et les commentaires de certains Pères de l'Église, parmi lesquels saint Jean Chrysostome et saint Augustin (Jacquet-Francillon 1999 : 212). Écoutons Patacchini-Pinelli :

Nous n'oublierons point la punition dite « il cavallo », le cheval, consistant en un nombre déterminé de coups de férule appliqués sur les parties postérieures et charnues de l'élève, mis à cheval sur l'un de ses camarades. Le patient avait le droit de choisir lui-même celui qui devait lui servir de monture, et c'était ordinairement celui-là même qui avait dévoilé la faute attirant la punition. Monture et cavalier faisaient le tour de la classe sous les coups de la férule du maître et les huées des camarades (Patacchini-Pinelli 2003 : 608).

En fait, les élèves récalcitrants font l'expérience de tout un arsenal répressif allant de la férule pour les petites réprimandes au fouet pour les fautes graves

(Caron 1999). Fort heureusement, la « pédoplogie » va, en Corse comme partout ailleurs, céder du terrain.

Virgile, l'Arioste et le Tasse à l'école

Dans la classe, les livres ne sont pas absents bien que rares et réutilisés de génération en génération. Pour la lecture courante en latin, Virgile et Ovide règnent en maîtres. Pour la lecture courante, le maître adopte les « *libri di battaglia* », aux romans et aux poèmes chevaleresques, comme l'*Orlando furioso* de Ludovico Ariosto, la *Gerusalemme liberata* de Torquato Tasso, les *Reali di Francia* ou *Guerino detto il Meschino*. Les apprentissages sont structurés autour de ces livres de base. Dans l'*Istoria di Corsica*, ouvrage publié à Rome en 1779, le médecin Giovan Paolo Limperani de Carcheto d'Orezza soutient que chaque berger corse dispose de la *Gerusalemme liberata* « nelle bisacce » (Venturi 1987 : 120). L'image fait florès dans la littérature. « Le berger corse qui n'a jamais vu de livres que dans les mains de son curé, sait le Tasse par cœur, et improvise sur les sujets qui l'affectent » (Jeoffroy-Faggianelli 1978 : 123) déclare Joseph de Bradi en 1818.

Dans la notice qu'il consacre à l'île dans son *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, monument de l'École de la Troisième République, Ferdinand Buisson, agrégé de philosophie et proche collaborateur de Jules Ferry, ne manque pas d'éclairer cette orientation didactique :

Les enfants des familles pauvres continuèrent à apprendre dans ces nouvelles écoles les prières en latin et le rosaire ; on leur enseigna en outre l'arithmétique, la lecture et l'écriture ; ceux qui appartenaient aux familles aisées étaient instruits dans la dialectique et la philosophie. On y exerçait particulièrement la mémoire ; les élèves apprenaient par cœur certains morceaux des poètes latins et italiens ; les deux auteurs de prédilection étaient Virgile et le Tasse. La tradition de cet enseignement a laissé de telles traces qu'il n'est pas rare de rencontrer de nos jours des bergers qui, ne sachant ni lire ni écrire, récitent avec un certain enthousiasme des passages de la Jérusalem délivrée (Buisson 1887 : 581).

La *Dottrina* de saint Robert Bellarmin, c'est-à-dire le catéchisme par questions et réponses est un auxiliaire précieux. La classe commence et s'achève par le signe de la croix et par des prières apprises et récitées. Ainsi, les réponses attendues confortent l'idée selon laquelle l'enseignement de la doctrine chrétienne et celui des bonnes mœurs sont liés et incontournables. D'autres ouvrages sont également utilisés : les *Regulette*, le *Libro della Madonna*, la *Dottrina Cristiana*, le *Galateo* de Giovanni della Casa, le *Trattato dello stile*, e del

dialogo du père jésuite Sforza Pallavicino, le *Libro del Cortegiano* de Baldassar Castiglione, l'*Imitation de Jésus-Christ* attribuée à Tommaso da Kempis, les *Méditations de saint Augustin*, le *Quaresimale* du père Segneri, les vies de saints, l'*Officium Beatae Mariae Virginis*, le *Fior di virtù*, le *Giosaffate*. Le maître emploie une version intégrale ou abrégée (les *Regulette*) du *De Grammatica institutione*, la grammaire latine du jésuite portugais Emmanuel Alvarez, manuel que Francesco Ottaviano Renucci associe à de pénibles souvenirs d'enfance.

En ce temps-là, l'étude du latin représentait toute l'éducation des jeunes gens qui passaient sept ou huit ans à apprendre par cœur les règles indigestes et trop développées de la grammaire du jésuite Emmanuel Alvarez. Cet ouvrage était inintelligible pour l'écolier parce qu'il était entièrement rédigé en latin (Renucci 1997 : 122).

La refonte des programmes, ou plutôt de ce qui en tient lieu, n'est pas à l'ordre du jour. Il faut attendre le milieu du XIX^e siècle et la publication d'almanachs de l'instituteur, ouvrages visant à apporter au maître tous les renseignements utiles à son métier, pour voir l'accomplissement de ce vœu.

Statut et salaire du maître d'école

À un programme d'enseignement aussi composite correspond un recrutement des maîtres peu exigeant sur le contrôle des connaissances et des aptitudes. Sur quelle formation initiale s'appuie-t-on ? Les procédures de vérification des connaissances sont inexistantes et la maîtrise des savoirs de base à enseigner reste incertaine. En l'absence de critères objectifs, tout bon élève peut à son tour transmettre sa science. En soi, le métier d'enseignant n'a pas une forte visibilité sociale. Le maître est, là où il existe, un laïc qui travaille en alternance ou plus souvent un ecclésiastique. Assurant la prise en charge pastorale intégrale des gens (*plena cura animarum*) du baptême jusqu'aux funérailles, les prêtres prennent souvent la conduite des écoles. Comme le rappelle Antoine Laurent Serpentine, les gens d'Église et principalement les maîtres sont donc, dans nos campagnes comme à la ville, à l'origine de l'émergence des petites écoles (Serpentine 2004 : 232). Cela reste une réalité qui est remise en cause pendant la Révolution française.

Sur fond de tensions avec l'Église, le choix des instituteurs se porte prioritairement sur l'adhésion aux principes révolutionnaires. Il s'agit de moraliser en s'instruisant. La morale vise à modeler l'*homo novus* de la Révolution. Dans ses *Memorie*, Francesco Ottaviano Renucci évoque le recrutement des instituteurs du département du Golo sous le Directoire. Écoutons-le :

Je m'occupai avec sollicitude de l'organisation des écoles primaires cantonales. Je pris mes renseignements et recueillis des informations sur les personnes qui, selon la loi, devaient composer le jury d'instruction publique, puis je présentai à l'administration un rapport accompagné d'une proposition de délibération et d'un règlement. Dans ce document, je désignais comme membres du jury les personnes les plus instruites et les plus connues du pays. Je ne m'étais pas limité aux seuls chefs-lieux des trois arrondissements et, pour rendre plus efficace la surveillance des écoles, j'avais créé un jury dans chacun des six anciens districts du Deçà des monts, c'est-à-dire Bastia, Corti, L'Isula, Cervioni, A Porta et Oletta. L'administration approuva la délibération et le règlement, et les fit imprimer et brocher, le 31 juillet 1797, avec en guise d'introduction un discours adressé aux citoyens du département. Vous en trouverez quelques exemplaires dans mes papiers.

Puis on procéda à la nomination des instituteurs qui devaient passer un examen et posséder une attestation du jury. L'administration fournissait à l'instituteur cantonal la maison et un jardin. Selon l'avis du jury, les presbytères et les couvents qui n'avaient pas encore été vendus furent employés à cette destination. La commune devait payer à l'instituteur une petite rétribution fixée par délibération de l'administration municipale, dispositions conformes à la loi du 3 brumaire an IV [25 octobre 1795] (Renucci 1997 : 210).

Si l'État peut encourager la création d'écoles primaires, il se doit d'en confier le contrôle et la surveillance quotidienne aux notables locaux. Le recrutement reçoit l'assentiment des administrateurs centraux du département qui valident et paraphent les arrêtés de nomination des instituteurs. Les premiers instituteurs corses appartiennent *grosso modo* au monde des petits notables, suffisamment instruits pour prétendre à une carrière enseignante, mais pas assez prospères pour exercer des fonctions plus lucratives. Ni cohérence, ni prestige, ni forte identité ne structurent ce groupe contraint à une vie en demi-teinte. La première caractéristique du métier d'instituteur étant en effet que, si l'on met à part quelques érudits, nul ne saurait pour l'heure en faire une occupation principale. Il est également difficile de saisir les raisons qui conduisent à entamer une carrière enseignante si peu attractive. La chose est connue, les instituteurs « étaient mal payés et ne jouissaient que d'une faible considération. C'est pourquoi ceux qui embrassaient cette profession le faisaient parce qu'ils avaient échoué ailleurs. En somme, « l'effervescence révolutionnaire a été éminemment créatrice d'idées neuves ; mais, pour ces idées, la Révolution n'a pas su créer d'organes qui les fassent vivre, d'institutions qui les réalisent » (Durkheim 1999 : 349).

Si « la Révolution ouvre réellement le champ des possibles » (Lelièvre 1990 : 11) et fait de l'École l'emblème d'une société nouvelle, le pouvoir peine à combiner réflexion théorique et instrumentation pratique. Les premiers instituteurs corses constituèrent une avant-garde enseignante bien fragile et qui ne parvient pas à s'inscrire durablement dans le paysage socioculturel insulaire. Dans les

années qui suivent la Révolution française, le Concordat de 1801 replace l'instruction dans le giron de l'Église. L'heure n'est donc point à la sécularisation de l'institution scolaire.

À la veille de la Révolution et au début du XIX^e siècle, l'état social de la France était tel que seule l'Église pouvait promouvoir l'instruction élémentaire. Dans les campagnes isolées faute de chemins praticables, l'action du gouvernement ne se fait guère sentir. Il n'est pas capable d'assurer la sécurité des voyageurs, ni même des paysans, dont les brigands guettent les économies s'ils en ont. Il n'a sur place aucun correspondant sérieux. Au contraire, l'Église est ramifiée dans les moindres paroisses ; elle y est représentée par un homme relativement instruit et qui, s'il subordonne l'instruction à la religion, ne la tient pas cependant pour négligeable (Prost 1968 : 89).

L'école est considérée comme coûteuse : dans une économie agraire encore largement fondée sur l'autosuffisance, l'argent de la rétribution vient écorner, le budget des familles. Les paysans ne répugnent pas à rémunérer le maître sous d'autres formes : sacs de pommes de terre, boudin quand on a tué le cochon, paire de volailles sont autant de signes de reconnaissance et de marques de politesse (Mayer 2004 : 386). La rétribution perçue par les maîtres présente des écarts importants. L'écolage, c'est-à-dire la somme versée au maître par les parents pour qu'ils instruisent leurs enfants, connaît d'importantes variations. D'un village à l'autre, le salaire du maître varie considérablement et peut faire l'objet d'un accommodement avec les contractants. Sous couvert de charité chrétienne, on peut avancer l'idée d'une gratuité partielle et les plus indigents sont souvent dispensés de verser l'écolage. Toutefois, aucune règle ne préside au principe de gratuité. Dans la plupart des cas, le montant de l'écolage est proportionné au niveau et à la classe suivie par l'enfant. Il est moins élevé pour apprendre à lire que pour apprendre à écrire, les deux apprentissages n'étant pas concomitants dans la pédagogie du temps. De manière générale, le salaire du maître est modelé de la manière suivante : une somme prélevée sur les deniers municipaux ; une rétribution en nature et plus rarement en numéraires payée par les familles. L'apport des familles inclut le plus souvent une quantité de blé, de seigle, de châtaignes décortiquées, de pains de froment, de farine de châtaigne, de vin.

Pour le département du Golo, le questionnaire de l'an X (1801-1802), destiné aux maires, aux sous-préfets et aux juges de paix du département du Golo nous renseigne utilement. Les céréales mesurées en « *bacino* », « *mezzino* », « *mina* » et « *soma* » occupent une place prépondérante dans la rétribution des maîtres d'école. Le « *bacino* », unité principale de mesure des capacités pour les matières sèches, correspond *grosso modo* au boisseau (Lachiver 2006 : 108). La contenance du « *bacino* » de blé est variable d'une région à l'autre. Aux XIX^e

et ^{xx}e siècles, le mot « *bacino* » fut conservé pour désigner le décalitre. Le « *mezzino* » correspond à six « *bacini* ». La « *mina* » vaut quatorze « *bacini* » à Bonifacio et quinze « *bacini* » à Bastia. La « *soma* » correspond à la charge de blé pouvant être transportée par un cheval ou un mulet. Elle est estimée à 160 litres.

En général, dans le Nebbio, en Balagne, dans la région de Corte, sur le piémont oriental, la rémunération du maître est constituée pour tout ou partie de blé : « *Due bacini di grano a chi quattro* » (Rutali) ; « *Ifanciulli che imparano soltanto a leggere danno due bacini di grano all'anno* » (Lama) ; « *Due bagini di grano all'agosto per ciasched'un ragazzo* » (Urtaca) ; « *Si dà ai maestri il pane ebdomadario, ed un bacino di grano, ed uno di castagne* » (Penta-di-Casinca) ; « *Un bacino [...] per anno di grano* » (Campitello) ; « *Un franco al mese per la lingua latina e per l'altri una misura di grano all'anno, ed un pane tutte le settimane* » (Lento) ; « *Un bacino due tre quattro per anno grano* » (Scolca) ; « *Li padri dei ragazzi per non vedere i loro figli somersi nell'ignoranza fa tutti pagano quindici stara grano oltre del pane domenicale* » (Borgo) ; « *Per i primi principianti due bacini di grano, per quelli che leggono trè, per quelli che scrivono quattro, e per i gramatici dodici bacini* » (Santo-Pietro-di-Tenda) ; « *Quelli che imparano a leggere a scrivere pagano al Maestro due bacini di grano all'anno, e il lunedì d'ogni settimana gli portano un pane di grano, e la famiglia lo fa ad uso, altrimenti porta due pani d'orzo. Quelli poi che apprendono i principj della lingua latina pagano al maestro un francho al mese* » (Belgodere) ; « *Quattro bacini di grano vengono pagati da ciascheduno scolare, ma due soldi se ne pagano se nella medesima casa vi sieno due scolari* » (Costa) ; « *Quattro bacini grano* » (Occhiatana) ; « *Quattro bacini di grano all'anno per ogni scolaro* » (Palasca) ; « *Quelli che imparano a leggere a scrivere pagano al maestro due bacini di grano all'anno e il lunedì un pane di grano o due di orzo, quelli poi che apprendono i principi della lingua latina pagano al mese un francho* » (Ville-di-Paraso) ; « *Da un bacino di grano fino a una mina* » (Calenzana) ; « *Due bacini, o tre all'anno di grano* » (Cassano) ; « *Da uno, fino a sei bacini di grano* » (Moncale) ; « *Due bacini di grano all'anno* » (Montemaggiore) ; « *Bacini di grano due* » (Vallica) ; « *Quattro bacini di grano all'anno per ogni scolaro* » (Aregno) ; « *Due bacini di grano per li principianti e poi di grado in grado* » (Avapessa) ; « *Due o trè bacini di grano all'ano* » (Feliceto) ; « *Due bacini grano a scolaro, e chè più, e che meno* » (Speloncato) ; « *Due o tre bacini di grano per ciascun scolaro* » (Sant'Antonino) ; « *Venti mezzini grano* » (Castifao) ; « *Quindici, o venti mezzini grano circa* » (Moltifao) ; « *Chi da un pane la settimana e chi un bacino di biada l'anno* » (Corte) ; « *Tre bacini di grano è un pane ogni settimana* » (Prunelli-di-Fiumorbo) ; « *Il salario del maestro per anno è il pane eddomadale, un bacino grano all'estate* » (Prato-di-Giovellina) ; « *Gli si da un bacino di grano all'estate* »

ed un pane ogni settimana » (Favalello) ; « Un pane ogni settimana, e un bacin di grano ogni anno » (Sermano) ; « Oltre il pane ebdomadale, sone due bacini di grano, fino a sei, conforme le classi » (Ampriani) ; « Sono bacini tre di grano alli libranti, e venti soldi il mese hai gramatici » (Matra) ; « Un paro di pani alla settimana, e due bacini di grano all'anno per ciaschedun scolaro » (Moita) ; « Per quelli che leggono, e scrivono, solamente si dà un pane la settimana, per quelli, che imparano la lingua latina, chi due pani, e chi uno ; per i filosofi, e teologi, e d'umanità una soma di grano cioe, dodeci bacini all'anno » (Pietroso) ; « Un pane ogni settimana, e fino a sei bacini di grano all'anno per ogni scolaro » (Vezzani) ; « Un bacino di grano, e l'altro di castagne con un pane a settimana ora di grano, ora di altra biada per scolaro » (Pietra-di-Verde).

Dans certains cantons, principalement ceux de la Castagniccia, la châtaigne se substitue en partie aux céréales pour constituer en raison de l'effort génois de mise en valeur agricole de l'intérieur de l'île (Serpentini : 1999) la base alimentaire traditionnelle, la rémunération du maître s'opère parfois en « *castagne bianche* » (châtaignes blanches, séchées sur la claie puis écorcées). C'est notamment le cas à Penta-di-Casinca et à Pietra di Verde. La « *pisticcina* », dans sa forme « *levita* » (levée) ou « *azima* » (azime), petit pain évoqué en 1780 par Parmentier dans son Traité de la châtaigne, entre également dans la rétribution du maître à raison de deux ou quatre pains par semaine : « *Due pisticine per settimana* » (Giocatojo) ; « *Due pisticine la settimana* » (Ortiporio) ; « *Un paro di pani di castagna la settimana a scolaro* (Perelli) ; « *Un paro di pane di castagne la settimana* (Pietricaggio) ; « *Un pajo di pani di castagna la settimana* (Campana) ; « *Un pajo di pani di castagni alla settimana* (Nocario) ; « *Ogni scolaro nella settimana, che va a scuola paga quattro pisticine o sia pane di castagna e non altro* » (Gavignano).

DOCUMENT 1

xv^e siècle

Petru Cirneu, prêtre et maître d'école

Origine : Cirneo Pietro, « De rebus corsicis, libri quatuor. Chronique corse. Texte latin, traduction en français par M. l'abbé Letteron », *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de la Corse*, 1884, fasc.39-42, p.285-376.

Puisque nous sommes arrivés à cet endroit de notre ouvrage, nous ne croyons pas hors de propos de parler de la vie et du caractère de Pietro, l'auteur de ce livre. Né à Alesani, diocèse d'Aleria, dans la famille Felce, il eut pour père Picino et pour mère Coralluccia, tous deux de famille distinguée. Il vint au monde le 9 novembre 1447. Picino était à Campoloro lorsqu'il vit en songe un homme richement habillé qui lui dit : « Picino, lève-toi, parce qu'il t'est né un chevreau que tu appelleras Pietro ». À son réveil, il réfléchissait sur cette vision, lorsqu'il se souvint qu'il avait laissé à la maison sa femme enceinte. Il se rend chez lui, et trouve l'enfant devant les portes de l'église S. Damiano ; le prêtre allait le baptiser et lui donner le nom de Salvatore, comme le désirait sa mère. Mais Picino voulut qu'on l'appelât Pietro. Onze mois après, Picino, bien jeune encore, mourut à Campoloro, dans la maison de Guaracco Soverta, son beau-père. Le corps fut transporté de Campoloro à Alesani, accompagné d'une foule de parents et de concitoyens plongés dans la tristesse et vêtus d'habits de deuil. La cérémonie funèbre achevée, Picino fut enseveli dans le cimetière de l'église S. Damiano, dans le tombeau de ses ancêtres. La mort du père de Pietro fut bientôt suivie de celle de trois oncles paternels et d'un oncle maternel. Le patrimoine de la famille fut alors divisé en cinq parts, car Guglielmo avait eu cinq fils dont il ne restait que le plus jeune, alors absent. Coralluccia, le temps de son veuvage fini, fut pour la troisième fois mariée par ses proches ; quant à Pietro, il vit bientôt son héritage réduit à néant ; les uns volaient ses biens, les autres arrachaient les bornes et s'emparaient de ses champs. Il vécut à la maison avec sa sœur jusqu'à l'âge de sept ans. Comme ils manquaient du nécessaire, qu'ils menaient une vie dure et misérable, puisqu'ils n'avaient pour nourriture que des châtaignes et pour boisson que de l'eau, Pietro dit à sa sœur : « Si je m'en allais, ma sœur Bianchina aurait-elle, pour vivre, assez de châtaignes ? » Sur la réponse affirmative de Bianchina, Pietro se rendit chez Ghilardino d'Ortale, son parent, qui lui confia la garde d'un troupeau de brebis, et ne tarda pas à le dépouiller des habits qu'il lui avait faits. Pietro s'en alla au Cap-Corse, où il trouva des marins qui le transportèrent dans l'île d'Elbe. On le traîna par le bras, à travers la neige, jusqu'à Rio qui est un bourg ouvert. Il avait les

pieds et les jambes nus, et la neige était tellement épaisse dans les montagnes qu'on ne pouvait le porter sur les épaules. On le confia au soin d'un cordonnier, et comme il paraissait sur le point de rendre l'âme, à cause de la douleur que lui faisaient éprouver ses pieds déchirés par la neige, les ronces et les épines, on lui fit prendre un bain d'eau chaude. Il allait mourir dans les spasmes, si on ne l'eût remis dans l'eau froide, ce qui calma ses souffrances. On le chargea de conduire un âne qui transportait du minerai sur le rivage. Il passa bientôt après à Piombino, et ce fut là qu'il rencontra sur le rivage un Allemand d'Erfuth, Conrad, qui le prit avec lui, lui enseigna les lettres et lui donna des connaissances qui lui permettaient de gagner sa vie en travaillant. Ils allèrent tous deux à Vérone, et Pietro se mit à étudier la musique. Mais il dut bientôt renoncer à cette étude, parce que Conrad se trouva réduit à une telle misère que Pietro dut se séparer de lui.

Pietro prit congé de son bienfaiteur, après l'avoir remercié de ses soins, et partit à demi-nu, au cœur de l'hiver, n'ayant pas une obole sur lui. Il se rendit à Mirandola, où il resta quelques mois. Il passa ensuite à Venise pour développer son instruction, puis à Ancône, où il apprit passablement la musique. Pour échapper aux persécutions des méchants, il s'en alla à Recanati. Ce qui lui faisait une peine extrême, c'est qu'il ignorait le lieu de sa naissance ; il se souvenait seulement du nom de la Corse, du nom de son père et de sa famille. Il résolut donc de passer en Corse et de chercher la maison paternelle. Il quitta la Marche d'Ancône, arriva à Cesena, puis à Faenza, où il étudia la grammaire, tant que dura la guerre que Bartolomeo Colleoni faisait aux Florentins dans la Romagne. La paix rétablie, une épidémie attaqua les étudiants, et le professeur se retira à Fossombrone, où Pietro alla bientôt le rejoindre pour continuer ses études. Mais il y fut pris d'une fièvre si violente que les habitants, le croyant atteint de la contagion, le chassèrent de la ville. C'était le soir ; Pietro rendit grâce à Dieu, et, appuyé sur son bâton, il se mit en chemin. Il se rétablit et continua ses études sous la direction d'un Sicilien, pour lequel il eut à endurer bien des épreuves et à courir de graves dangers. Il s'en alla donc à Pise, d'où il passa en Corse. A force de recherches, il arriva à la maison paternelle, et en l'apercevant Bianchina s'écria : Voilà mon frère ! Il trouva sa mère gravement malade. [...]

Pietro [...] partit pour Campoloro où il demeura dans la maison de son grand-père maternel. Guglielmo d'Ortale lui confia le soin des âmes de S. Andrea, car Pietro était déjà prêtre à cette époque. Il ouvrit une école, puis maria sa sœur utérine qui était l'aînée, ensuite sa sœur germaine, et dut contracter des dettes considérables pour leur constituer une dot. [...]

Pietro, voyant sa patrie déchirée par des inimitiés, des discordes et des factions sans nombre, s'appliquait à rétablir la paix et la concorde parmi ses concitoyens. Quelques-uns même, à sa prière, déposaient les armes, portaient devant un arbitre leurs différends et leurs procès et se conformaient à sa décision. [...]

Cependant l'envie s'acharnait chaque jour davantage contre Pietro, parce qu'il avait payé toutes ses dettes et remboursé tous ses créanciers, si bien qu'il ne devait plus une obole ; ses ennemis cherchaient donc le moyen de se débarrasser de lui. Un certain Gonnara voulait ouvrir une école à Campoloro ; Guglielmo demanda donc à Pietro de se l'adjoindre, à condition que tous deux feraient la classe aux élèves et partageraient le produit des salaires par portions égales. Si jamais un différend survenait entre eux, ils devaient recourir à l'arbitrage de Guglielmo pour le régler. Ils passèrent aussi plusieurs mois ensemble. Mais lorsque approchait l'époque où l'on payait les salaires, Gonnara ne cessait de recourir à des artifices et violait les conventions. Pietro alla se plaindre de Gonnara à Guglielmo, qui non seulement refusa de lui rendre justice, mais lui demanda encore les clefs de S. Andrea. Pietro, voyant qu'on ne tenait aucun compte des services qu'il avait rendus et que ses envieux lui tendaient partout des pièges, s'empressa de remettre les clefs, et comme il se disposait à partir, il fit annoncer que s'il lui restait encore un créancier, il n'avait qu'à se présenter, parce qu'il était prêt à rembourser tout le monde. Cette déclaration déplut souverainement à ses envieux et à ses détracteurs.

Pietro reçut donc la bénédiction de sa mère, à laquelle il laissa d'abondantes provisions pour une année, embrassa tout le monde et partit plein de courage, sans avoir perçu les salaires que lui devaient ses élèves ni les revenus de son bénéfice pour l'année présente. [...]

C'était l'année du jubilé 1475. Beaucoup de gens des environs se rendaient à Rome pour se faire absoudre de leurs péchés ; Pietro leur donnait l'hospitalité et leur fournissait des provisions de voyage autant qu'il lui était possible. Il apprit bientôt coup sur coup la mort de sa mère, celle de sa sœur germaine et d'Angeletto, son cousin germain qui l'avait par testament institué son héritier. Pietro s'était toujours tenu à proximité de sa patrie, pour qu'il lui fût facile d'envoyer des aliments à sa mère ; néanmoins, il décida tout d'abord d'aller reprendre ses études interrompues depuis de longues années. Ni les prières de sa sœur, ni l'héritage qui lui avait été légué et qui était considérable, ne purent le déterminer à retourner dans sa patrie. Il se rendit à Venise, mais il en partit bientôt ; cette ville souffrait alors d'une disette causée par l'affluence des populations qui, fuyant la barbarie des Turcs, venaient de la Dalmatie, de l'Epire et de la Grèce se réfugier à Venise, comme dans le seul asile et le seul port où elles pussent trouver la sécurité. En effet les Vénitiens et les Turcs se faisaient alors une guerre acharnée.

Pietro retourna donc auprès de Severo, dont il avait gardé le meilleur souvenir ; celui-ci le reçut avec les marques de la plus grande affection, l'accueillit comme un fils et lui confia encore une fois le soin des âmes. Il fut ensuite choisi pour exercer le ministère ecclésiastique à Petrella ; quand il eut gagné quelque argent et qu'il fut passablement vêtu, n'écoutant que sa passion pour l'étude, il s'en alla à S. Laudizio, dans le diocèse de Rimini ; il y suivit pendant quelques mois les leçons

d'Andrea de Sestino. Il se rendait chaque jour à Mundaino par un chemin bourbeux (car l'hiver était détestable), et par les plus mauvais temps il faisait douze stades pour assister aux leçons, tellement il brûlait du désir de s'instruire. À la fin, il tomba malade. Dès qu'il fut rétabli, il retourna à Venise, gagna quelque argent en se faisant correcteur d'épreuves, et se remit à ses études qu'il dut bientôt abandonner, faute de ressources. Le mari de sa sœur utérine vint lui demander de l'argent à son tour, et Pietro lui donna tout l'argent qu'il avait, afin de pouvoir se livrer à l'étude, gagné à force de travail et de veilles. Bientôt après il retomba malade. A peine rétabli, il se remit à corriger des épreuves. Il gagna ainsi quelque argent et suivit les leçons de Benedetto Brugnolo, homme du plus grand mérite et très versé dans les deux langues, qui faisait des cours publics. Pietro assista aux leçons qu'il fit sur les poètes d'abord, puis sur les historiens et enfin sur la philosophie morale. Pietro avait trente-trois ans, lorsqu'il commença à suivre les leçons de Benedetto, et il étudia sous sa direction pendant douze années.

Dans cet intervalle, il fut précepteur des fils d'Andrea Capello, Lodovico et Paolo ; mais il fut en butte aux moqueries, aux critiques, aux mauvais traitements d'un certain Ibrida, qui le détestait et le persécutait comme un ennemi mortel. Cet Ibrida était né à Venise d'un père Scythe et d'une mère Sarmate, tous deux esclaves. Toujours prêt à se quereller, il avait la taille courte, la tête grosse, les yeux petits, la barbe rare, le nez aplati, les épaules épaisses, le teint livide, le corps tacheté et puant ; tout annonçait en lui son origine scythe. Dans sa toilette, il poussait si loin l'effronterie qu'il se lavait plusieurs fois par jour avec du savon et des essences et se parait le visage.

Il couchait dans le même lit que Pietro, et comme il le trouvait souvent occupé à lire ou à écrire, il se mit à lui conseiller de ne pas s'appliquer plus longtemps à l'étude des lettres, ajoutant que c'était assez pour un homme de savoir lire et écrire ; il avait pour les lettres une haine et un mépris si profonds qu'à ses yeux un homme qui les étudiait et un fou c'était tout un ; il louait le vice et blâmait la vertu. Pietro faisait tout le contraire, aussi les disputes n'étaient-elles pas rares entre eux. Ibrida, voyant que Pietro se livrait encore davantage à l'étude, faisait du bruit jusqu'à l'assourdir, et jour et nuit, il l'empêchait de s'appliquer au travail. Bientôt Pietro fut atteint d'une fièvre qui ne le quitta plus, et pour se soustraire aux mauvais traitements d'Ibrida, il prit son matelas et alla coucher dans une autre chambre. Andrea apprit ce qui se passait ; il ordonna à Ibrida d'aller coucher ailleurs et remit Pietro dans la première chambre. Lorsque Ibrida vit Pietro rétabli, il se remit à l'accabler sans relâche de persécutions, d'injures et d'outrages. Ce fut sur ces entrefaites que Pietro, s'étant porté garant pour deux de ses compatriotes d'une somme considérable, dut engager ses habits chez un usurier juif et se trouva réduit à la plus extrême misère. Ce qui le chagrinait surtout, c'est qu'il craignait d'être obligé d'abandonner ses études, car jusqu'alors il avait payé les

leçons de Benedetto. Il fit part de son embarras à son maître qui, le visage souriant, l'encouragea avec la plus grande bonté à poursuivre ses études ; s'il n'avait pas, lui dit-il, de quoi payer les leçons, il ne devait pas s'arrêter pour cela ; mais il devait continuer à étudier et avoir bon courage. Cette réponse combla de joie Pietro, qui aima et respecta toujours Brugnulo comme un maître et un père. Benedetto Brugnolo, de Vérone, fut l'ornement et l'honneur de son temps et la gloire de l'Académie de Venise. C'était un homme respectable par la fermeté de son caractère, un professeur admirable, l'hôte ou plutôt le père des écoliers pauvres. Il fit revivre les belles lettres, refleurir la pure latinité, enseigna la sagesse, se montra un modèle d'honnêteté et de bonté et fut le soutien des jeunes talents. [...] Pietro pria longtemps pour son âme et remercia Dieu de lui avoir donné un pareil maître ; c'était à lui qu'il s'estimait redevable de tous les progrès qu'il avait faits dans l'art d'écrire. [...]

Pendant que ni la misère, ni la faim, ni la persécution, ni le glaive ne pouvaient arracher Pietro à ses études, les Corses du deçà des monts s'étaient fatigués de leurs longues et incessantes discordes. Personne n'interposant son autorité, ils s'étaient partagés en factions, s'étaient exterminés eux-mêmes dans des guerres civiles et avaient causé à la Corse des maux incalculables. [...]

Pietro vivait de manière qu'on ne pouvait lui reprocher ni oisiveté ni paresse. Il se levait à l'aurore. Après avoir récité les heures canoniques, après avoir célébré chaste ment et pieusement la messe, il rentrait chez lui pour faire la classe à ses élèves ; la leçon donnée, il prenait son repas. Ses mets étaient simples, point de recherche ni de luxe ; il mangeait ce qu'on lui servait ; sobre dans le boire, il préférait le vin trempé et doux au vin généreux. Après le repas, il reprenait la classe, puis récitait, suivant l'usage, les heures canoniques ; il consacrait alors à l'étude et à la composition le temps que lui laissaient ses fonctions et les devoirs de l'amitié ; la nuit même, il composait ou étudiait jusqu'à une heure très avancée. Il a écrit, comme il a pu, d'abord la guerre de Ferrare que les Vénitiens firent à Ercole d'Este, duc de Ferrare, puis ces quatre livres sur les choses de la Corse. Il souffrait habituellement de varices qui lui causaient souvent de vives douleurs ; il les serrait dans un bas de peau pour empêcher les veines malades de se gonfler et de déformer la jambe. Sa taille était élevée, son air semblait annoncer la sévérité et la raideur, mais il en était tout autrement. Il avait le teint blanc et rosé. Ses cheveux blanchirent avant l'âge ; avant l'âge aussi son visage portait les empreintes de la vieillesse. Il parlait peu. Dans les soins qu'il donnait au corps, il n'apportait ni scrupule ni négligence ; il était propre, mais il n'y avait sur sa personne rien de choquant ni de recherché ; il évitait également la rusticité et la grossièreté. Dans la manière de s'habiller, sa règle était la même ; il pensait que rien n'est préférable à la simplicité. Dans sa démarche, rien de lent ni de précipité. On disait qu'il était beau, mais c'était un mérite qu'il dédaignait. Il rougissait lorsqu'il s'entendait louer.

Lent à apprendre par cœur, il avait pour retenir une mémoire tenace. Lorsqu'il commençait à parler, il éprouvait quelque embarras ; mais une fois le premier pas franchi, il était plein de verve. Il prêta au muet le secours de sa parole ; il ne refusait jamais un service qu'on lui demandait. Il défendit les pauvres en justice, et n'accepta jamais pour cela ni cadeau ni salaire. Il refusa constamment les présents que lui offraient ses amis ; il donna de l'argent aux pauvres, et ses libéralités multipliées amoindrirent souvent sa fortune.

Il secourut ses amis et leur témoigna une obligeance et une affection qui ne se démentirent jamais ; prenait-il quelqu'un sous sa protection, il l'aidait par tous les moyens, pourvu qu'ils fussent honnêtes, et lui prêtait un appui constant. Il poussait si loin l'humanité qu'il visitait les riches et les pauvres dans leurs maladies et qui leur prodiguait les remèdes et les encouragements pour les rendre à la santé. Il portait lui-même aux malades des remèdes et des aliments. Dédaignant la gloire, il vécut sans éclat et sans ambition. Tout homme qui inclinait la tête pour le saluer ou lui disait quelque parole mielleuse, était repoussé par lui comme un flatteur. Il était d'une franchise extrême ; reconnaissant envers ses maîtres, généreux lorsqu'il récompensait, il conservait éternellement le souvenir d'un bienfait. Il ne se souciait point des pertes qu'il faisait pour obliger ses amis, et dédaignait les choses du dehors ; il n'admirait, ne désirait, ne recherchait que ce qui était honorable et décent. Il se montra dévoué à sa patrie, à ses parents, à ses proches. Il eut toujours du respect et des égards pour ceux qui étaient au-dessus de lui par leur âge, leur savoir, leur rang, ou leur dignité. Il était en outre simple et ouvert, et croyait que l'on ne devait jamais avoir recours aux menées sourdes ni aux embûches. Ami de la vérité, ennemi de la fraude, il n'accordait plus jamais sa confiance à ceux qui l'avaient trompé une fois. Se laissant difficilement duper par ses ennemis, il avait en ses amis une confiance aveugle. Il nourrit ses ennemis lorsqu'ils avaient faim, et se montra à leur égard plein de douceur et de modération ; car bien qu'il eût trouvé en quelques-uns d'entre eux dans toute circonstance une haine acharnée, et que leurs intrigues, leurs manœuvres, leurs calomnies lui eussent causé bien des maux, pour lui, quand il rencontra l'occasion de leur faire tort, il n'oublia jamais ce qu'exigeaient son devoir et son honneur. Comme s'il eût oublié tout ce qu'il avait souffert, il ne contraria ses ennemis en aucune occasion ; jamais il n'y eut de sa part ni un acte ni une parole qui pût faire croire qu'il éprouvait quelque satisfaction à voir ses ennemis dans le malheur, et même il rendit souvent des bienfaits pour des injures. Il fut toujours fidèle à sa parole et tenait une parole donnée aussi religieusement qu'un serment.

Il trouvait honorable de se procurer à manger et à boire avec son travail, dont chacun pouvait être témoin. A ses yeux, l'avarice était le plus grand des crimes, et l'amour de l'argent ce qu'il y a de plus inique. Il faisait son possible pour ne point s'endetter. Il avait le caractère si ferme que ni la violence, ni les prières, ni

les promesses ne purent jamais le détourner du droit chemin. Il aimait les gens de bien, mais en retour il avait pour les méchants une haine déclarée. D'un abord facile, s'il refusait quelque chose, c'était à contre-cœur ; inaccessible aux passions, d'une probité rigide, il méprisa la faveur et la richesse, et se montra si peu envieux qu'il semblait qu'il n'eût rien à lui. Sa bibliothèque était aussi bien à la disposition des autres qu'à la sienne. Dur à la fatigue, il supportait courageusement la soif, la faim, la pauvreté. Tout ce qu'il gagna d'argent, il le dépensa ; il vécut toujours pauvre, sans souci de s'enrichir. Il maîtrisait facilement sa colère ; lorsque ses ennemis le provoquaient par des injures et des propos insolents, il leur pardonna toujours et les exhortait au calme. Sa douceur et sa bonté envers les domestiques étaient extrêmes ; il aimait ses livres plus que des saphirs, plus que des émeraudes ; il exhortait souvent les siens à la vertu et les détournait du vice. Jamais le moindre soupçon d'hypocrisie ne l'effleura. Il aimait mieux être bon que de le paraître ; il se confessait souvent, célébrait la messe presque tous les jours, ne se laissait ni enorgueillir par la prospérité, ni abattre par l'adversité. On connaissait sa libéralité envers ses amis, sa réserve pour les choisir, sa constance pour les conserver. Plein de dédain pour les insolents et les bavards, il oubliait les injures et les méchancetés.

DOCUMENT 2

XVII^e siècle

Recrutement de Francesco Lanno de Naples comme maître d'école à Luri, 29 novembre 1644.

Origine : Cervoni Marie-Lucie, Monti Achille, Pieretti Antoine, *Luri, chemins d'une histoire*, Ajaccio, éditions Alain Piazzola, 1996, p.267.

Al nome d'Iddio a S. Pietro di Luri giorno di marti l'anno del Signore mille seicento quaranta quatro li ventinove di novembre...

Essendo vero che alcuni particolari di Luri habbino presentemente di oggi accordato per maestro di scuola di loro rispettivi figli al Reverendo Francesco Lanno Napolitano col salario e mercede che si dirà ch'è di salario lire sei di dinari l'anno da daglieli in soldi dieci per ogni mese, un pane la settimana e una zucca di vino per ciascheduno scolaro et il letto gratis. Da incominciarsi l'anno li quindeci del presente mese, li padri di quali scolari siano presenti e absenti far a suoi rispettivi figli la scuola dal principio fino alla fine dell'anno e chiunque mancassi de detti scolari niente dinaro siano obligati al detto soldo ogni mese al pane la settimana e alla zucca di vino per la cena. Li nomi di quali fra li altri che si hanno da scrivere e obligare sono Bernabè q Renuccio per due figli, Bastiano q Paravisino per il suo e un nepote, il capitano Agostini per il suo, Vincente q Marco per suo figlio, Francesco q Bastiano uno de suoi, Angelo q Gualuccio, Maestro Francesco q Anton Matteo, Maestro Liccione di Chiarasino, Giovanni q Togno per il suo li quali tutti qui presenti col R.P. Francesco spontaneamente ad ogni miglior modo si obligano in tutto come sopra a esso detto Reverendo Francesco che li accetta in difetto del pagamento colla esecutione spedita ch'esso R.P. Francesco come li sopra nominati l'una verso l'altra parte vi possino coprire e osservare quanto sopra vi contiene come anche li conviene al sudetto maestro P. Francesco. Gio Andrea da Castello, Bastiano dal Liceto, Maestro Angelo Santo dal Feno, Crescione dalle Spergane fatti da esserne sottoscritti con essi Maestro Francesco. Gio Andrea da Castello, Francesco Massaro o almeno due d'essi quali cinque sopra nominati vi hanno da obligare la osservanza di quanto sopra e di tenervi salvi a tutti essi scolari il pane e bino. Ma benchè li scolari di sopra veranno al numero di 33 sia ascriverli delli scolari sino al n° di cinquanta...

DOCUMENT 3

XIX^e siècle

L'ancien instituteur corse

Origine : Patacchini-Pinelli Jean-François, « L'instruction primaire en Corse avant 1789 », *Histoire de l'école en Corse*, sous la dir. de Jacques Fusina, Ajaccio, Albiana, coll. Bibliothèque d'histoire de la Corse, 2003, p.612-615.

Un type qui a presque entièrement disparu, c'est l'ancien instituteur corse. Nous voulons parler de ces vieux maîtres d'école de village qui, instituteurs libres et directement rétribués par les pères des élèves avant la loi de 1833, devinrent instituteurs communaux après la promulgation de cette loi, et reçurent comme tels, l'énorme traitement de deux cents francs par an, et la modique rétribution scolaire diminuée des anciens accessoires.

Ceux, parmi ces instituteurs, qui voulurent continuer à servir dans l'enseignement primaire, passèrent quelque temps à l'école normale nouvellement ouverte à Ajaccio, y puisèrent la connaissance des méthodes alors reconnues les meilleures et devinrent pour la plupart, les bons et dignes maîtres d'école que nous avons connus et dont nous avons gardé le plus cher et le plus sympathique souvenir.

Aussi nous plaisons-nous aujourd'hui (1897) à tracer le portrait fidèle de ce qu'était l'ancien maître d'école en Corse, tant au physique qu'au moral.

Modestement habillé, mais avec plus de soin que les autres paysans, le maître d'école se faisait remarquer par l'exquise propreté qui brillait sur sa personne et sur ses habits. Complètement rasé, ou portant la barbe en collier, il se rapprochait un peu, par la mine, des gens d'Église avec lesquels d'ailleurs il avait des rapports très fréquents, par la nature même de ses fonctions à cette époque là.

Le col de la chemise coupé à grandes ailes et venant à droite et à gauche lui enveloppait presque tout le bas du visage jusqu'à la hauteur des oreilles, l'obligeait à conserver une certaine raideur dans les mouvements du cou et de la tête. La cravate en soie noire n'était portée que dans les grandes solennités ou à l'arrivée de l'inspecteur. Alors aussi était arboré le chapeau haut de forme qui faisait son imposante et majestueuse apparition, ainsi que la longue redingote et le sempiternel pantalon noir.

En général, le pantalon laissait le pied à découvert jusqu'à la cheville, soit qu'il fût court, soit qu'il soit trop tiré par les bretelles. Pourquoi cela ? nous demanderait-on ? Ah ! C'est que Monsieur le maître portait des bas, et il tenait à ce que les bas fussent vus ; sans cela, on ne l'aurait pas su et sa dignité en eût été amoindrie. Et puis, il fallait se faire beau, et se faire aussi un peu valoir auprès des commères ! Dame ! Le curé n'avait-il pas les siennes ? Donc, le pantalon montait un peu.

Allait-il se promener ? Un livre sous le bras et la traditionnelle « ferula minax » à la main, il surveillait ses élèves en dehors de l'école presque sans en avoir l'air, et il en était l'épouvantail et la terreur. En surprenait-il quelques uns en défaut, il les notait et, à leur arrivée en classe, une solide distribution de coups de férule leur était religieusement réservée. Il avait carte blanche de la part des familles pour l'application des punitions corporelles. C'était dans les mœurs. Ainsi, quand, dans une maison il y avait un enfant indocile, les parents le menaçaient de l'envoyer à l'école pour « dressage ». « Ti manderaghju à a scola è culà viderai tù cumu u maestru mena ».

Certes, ce n'est pas le moyen d'encourager les enfants à aller en classe, mais bah ! la menace produisait son effet sédatif. Une fois les classes ouvertes, les absences des élèves étaient rares, grâce à l'influence souveraine et salutaire de la férule.

Homme de bon conseil et de conduite régulière, l'instituteur mettait sa lumière et son expérience au service des pères de famille, s'appliquait à semer les bonnes paroles, rendait volontiers service à ses voisins et prêchait d'exemple par la bonne mise en culture des propriétés. Aimé, estimé et respecté des familles, il en conservait la confiance et était souvent le discret dépositaire de leurs secrets, et l'actif et modeste conciliateur de bien des discordes.

Il se plaisait à lire à la veillée, ou ostensiblement, sous un arbre, un journal, vieux peut-être de plus de trois semaines, mais qui avait le mérite d'être imprimé, ce qui donnait un caractère d'infailibilité aux nouvelles qu'il contenait. Souvent aussi il lisait des fables choisies de La Fontaine et en tirait la vraie morale pour l'appliquer à tel ou tel cas particulier survenu dans les communes des environs. C'était de la morale en action, faite avec tact et mesure et c'était la meilleure, car elle laissait de côté les formules abstraites et devenait tangible.

À l'église, tout au service du curé, bien que, parfois, il ne l'aimât guère, mais de par la loi, le curé était son supérieur.

Dans la plupart des villages cependant curé et maître d'école faisaient bon ménage ensemble, sans que jamais l'instituteur ait eu à se plier à des exigences qui eussent paru exagérées. Le clergé corse, d'ailleurs, ne s'est jamais montré tracassier envers les maîtres d'école dont nous parlons. Le même sentiment de patriotisme les unissait sur un même terrain, celui de l'amélioration du peuple. Aussi n'a-t-on jamais vu l'instituteur corse exercer les fonctions de sacristain, de sonneur de cloches ou de fossoyeur. Ni son caractère de fonctionnaire public qu'il prenait au sérieux quoique mal rétribué, ni sa dignité personnelle ne le lui eussent permis.

S'il chantait à la messe et aux offices, c'était en amateur de chant, et souvent aussi pour faire valoir sa voix en donnant le ton : « in elafà col trillo ».

On l'admirait, il était heureux.



Petru Cirneu d'Alesani, jeune berger corse du XV^e siècle.



Petru Cîrnea, prêtre et instituteur à Campoloro.



Écolier corse du XIX^e siècle.



Instituteur corse au XIX^e siècle.



Le paysan monté sur un âne

JEAN MEIL, (attribué à) (Bereven Vaes 1599 - Turin 1663)

Huile sur toile. Musée Fesch - MFA 852-1-946



Couvent d'Alesani

Bibliothèque patrimoniale Tommaso-Prelà de Bastia.



Couvent Saint-François de Bastia

Bibliothèque patrimoniale Tommaso-Prelà de Bastia.



Alexandre Sauli enseignant aux enfants.
Collection particulière.

II

LE COLLÈGE JÉSUITE,
L'ÉCOLE CENTRALE,
LE COLLÈGE ET LE LYCÉE

C'EST AU MILIEU DU XVI^E SIÈCLE, que la République de Gênes, guidée par Andrea Doria, sollicite auprès du pape Paul III une réorganisation religieuse de la Corse. Le souverain pontife transmet la requête à saint Ignace de Loyola, fondateur de la Compagnie de Jésus. Les choses n'en restent pas là. En 1552, le gouverneur génois Lambo Doria, relayé dans sa démarche par les administrateurs de l'Office de Saint-Georges, s'adresse à Ignace pour réclamer l'envoi de missionnaires jésuites dans l'île. Le fondateur de la Compagnie répond à cette instance en désignant les pères Silvestro Landini et Emmanuele Gomes. Pendant son long périple en Corse, le père Landini, « le premier des missionnaires jésuites, un modèle pour la tradition historiographique de la Compagnie » (Majorana 2002 : 301), conscient des besoins insulaires en matière d'éducation, rend compte de ses observations à Ignace de Loyola, le fondateur de la congrégation. De sa résidence bastiaise, Landini lui adresse une première lettre le 16 mars 1553, puis une deuxième le 9 août de la même année. Landini demande à Ignace l'autorisation de fonder un collège à Bastia (*Epistolae mixtae* 1900 : 170 ; 424). Les Jésuites se préparent à participer à la rénovation religieuse de la Corse en prenant pied solidement à Bastia. Ce n'est pas seulement par l'intermédiaire de l'instruction religieuse que l'Église peut accroître son emprise sur les esprits ; c'est aussi par le biais de l'instruction, *stricto sensu*. La Compagnie de Jésus récolte le fruit des efforts de ses missionnaires lointains. Gênes et les évêques réformateurs découvrent dans les Jésuites des auxiliaires d'exception.

Le projet du collège de Bastia est conçu de manière à faire supporter équitablement le coût de la construction. Un premier tiers est fourni par les deniers épiscopaux ; les ressources de riches marchands bastiais pourvoient au second tiers. La troisième fraction incombe à l'Office de Saint Georges. Mais si précieux que soit l'engagement pastoral du père Landini, la construction du collège rencontre de sérieux obstacles. Les incertitudes grandissent. Néanmoins, la Compagnie de Jésus ne renonce pas. En 1573, elle ouvre une première maison de missionnaires, préfigurant de la sorte l'édification d'un collège. En 1601, avec l'accord des autorités communales, le pape Clément VII mandate six pères jésuites à Bastia dans le but d'y ériger une institution au service de l'instruction.

Sur des plans initiaux esquissés par le père Antonio Bernabò, recteur du collège de Gênes, la construction des vastes locaux bastiais débute le 19 juin 1612. L'emplacement a fait l'objet d'une cession par bail emphytéotique moyennant un loyer de 104 livres, dont 4 vont à la République et 100 au gouverneur. Entre-temps, le collège fonctionne tant bien que mal dans des logements pris en location. Les travaux sont achevés en 1635 grâce au mécénat de deux patriciens génois, Antonio Garberino et Tommaso Ragio, trésorier général du roi Philippe II d'Espagne. Tommaso est le fils d'Antonio Ragio, élu à deux reprises doge de la République (Ubertin 1842 : 357). Bâtie dans un cadre remarquable, la chapelle du collège est la première au monde dédiée à saint Ignace de Loyola. Le prince de Monaco offrit à la chapelle du collège quelques reliques de sainte Dévote, Vierge et martyre, patronne de la Corse (Gioffredo 1839 : 352). Dès son ouverture solennelle en 1680, le collège jésuite de Bastia s'affirme comme un grand foyer en matière d'éducation, de spiritualité et de culture. Le collège de Bastia est la pièce maîtresse d'un dispositif qui joue son rôle dans la propagation d'un ordre social pénétré de discipline tridentine. Et comme dans tout le monde catholique, la valeur de la pédagogie jésuite, son caractère à la fois cohérent et rigoureux, entraîne au collège les fils de la bonne société bastiaise, noble ou bourgeoise, fortunée ou besogneuse, puisque les études y sont gratuites. Relancé par les études et par la sociabilité dévote le collège s'ancre dans Bastia et infuse la sève de la Contre-Réforme.

À Ajaccio, la venue de membres de la Compagnie de Jésus est liée à monseigneur Giulio Giustiniani, à qui le pape demande en 1589 de « prendre en main l'éducation des enfants » du diocèse. Réuni le 16 février 1603, le Conseil des Anciens plaide « l'utilité de pouvoir introduire dans cette cité la congrégation des révérends pères jésuites, non seulement pour former les populations dans la foi catholique, mais aussi pour enseigner aux garçons les bonnes mœurs et les belles-lettres ». La construction du collège des Jésuites débute le 9 octobre 1617. Désormais, les collèges corses de la Compagnie de Jésus constitueront un tremplin pour les élèves souhaitant rejoindre dans des conditions idéales les universités d'Italie. Ce que les Jésuites apportèrent à la Corse sur le plan culturel dépasse donc largement l'attente de la bourgeoisie commerçante et des notables pour l'instruction de leurs fils.

Éléments de pédagogie jésuite

Comme ordre enseignant dans le monde moderne, la Compagnie de Jésus rencontre un grand succès. Quelques chiffres donnent la mesure du parcours accompli : alors qu'en 1540 c'est un groupe de dix hommes qui entoure Ignace de Loyola, deux siècles plus tard, en 1749, l'ordre jésuite compte 22589 membres, répartis entre 1180 établissements (essentiellement des collèges), présents sur tous les continents.

Les Jésuites du XVI^e et du XVII^e siècle incarnent tous des éducateurs enthousiastes. Dans l'esprit de l'humanisme chrétien, saint Ignace de Loyola, fondateur de la Compagnie de Jésus, ébauche les axes majeurs d'un dispositif d'enseignement utile à l'épanouissement intellectuel. La bulle *Salvatoris Domini*, promulguée en 1576 par Grégoire XIII, égrène et conforte les privilèges éducatifs accordés à l'ordre. Sur les traces de ses prédécesseurs, Grégoire XIII soutient que l'œuvre des collèges est un « grand bienfait de Dieu, et, pour l'Église, un trésor spirituel » (Charmot 1943 :18). Dès 1584, Claudio Acquaviva, préposé général de l'ordre, prescrit de se tenir à l'écart des « bricolages » pédagogiques et de colliger les procédés didactiques sous forme d'un règlement applicable dans tous les collèges de la Compagnie. À cet effet, un comité se constitue à Rome. Après avoir fait l'objet d'une lente expérimentation dans les collèges et être passés au crible d'une révision minutieuse de la part de douze Pères du Collège romain, les principes, normes, règles et instructions reçoivent l'approbation des autorités de la Compagnie de Jésus lors de la cinquième Congrégation de la Compagnie réunie en 1599. La *Ratio atque institutio studiorum Societatis Iesu* voit le jour. Elaboré dans un esprit « romain » et « néo-cicéronien », totalement opposé à celui du protestant Ramus, la *Ratio* s'applique dans tous les collèges jésuites du monde. Il s'agit de produire « un texte capable de gérer l'universel des temps et des lieux, c'est-à-dire aussi d'être mobilisé dans chaque lieu et chaque situation précise » (Romano 2002 : 134). On chercherait en vain dans la *Ratio Studiorum* la formulation des principes conceptuels qui guident la pédagogie jésuite. Ce n'est pas son objet. C'est en revanche un *compendium* de la manière d'opérer dans les études. La *Ratio Studiorum*, révisée en 1832 et en 1858, demeure en vigueur jusqu'en 1907. En définitive, les Jésuites apportent à l'éducation trois nouveautés d'avenir. C'est d'une part le souci d'un ordre progressif des études et d'une progression à l'intérieur de chaque discipline ; d'autre part, la pratique, inconnue avant eux, des exercices écrits (thèmes, dissertations latines) ; enfin et surtout, le recours à l'émulation, tant collective qu'individuelle : la pratique des classements pério-

diques, des concours, des récompenses honorifiques, les distributions de prix, des fêtes scolaires avec représentations théâtrales pour lesquelles sont sélectionnés les meilleurs.

La *Ratio studiorum* s'étend longuement sur les exercices auxquels l'élève doit se plier et sur les obstacles qu'il doit être en mesure de surmonter. L'art de s'instruire se décline en entraînements de la mémoire, apprentissage par cœur, répétition, lecture, composition personnelle, déclamation notamment par le jeu théâtral, l'art de parler, l'exercice des « disputes » considéré comme *necessarium in primis* (Charmot 1943: 283). Les exercices de style à travers l'art d'écrire en prose et en vers retiennent l'attention des maîtres. Pour atteindre leurs objectifs, les professeurs prônent des thèmes d'imitation d'un poète ou d'un orateur. La pédagogie jésuite repose sur un encouragement à l'activité personnelle. Ainsi, faut-il laisser à chaque élève le soin de découvrir lui-même, par réflexion et par discernement, un résultat qui ne lui a pas été livré sans explication. Sans ambiguïté, les Jésuites livrent bataille contre « l'école passive ». Aucun élève ne doit rester en retrait, aucun ne doit être dispensé d'accomplir quelque exercice. Les collèges ne sont pas toujours fermés aux disciplines modernes, on y enseigne les mathématiques, la physique, la biologie, l'histoire et la géographie, l'éducation physique. Le théâtre scolaire fait son apparition avec des représentations de passages de l'*Ancien* ou du *Nouveau Testament*, jouées devant les familles et destinées à briser l'austérité de l'enseignement et consolider la maîtrise du corps et du langage.

Véritable centre de rayonnement éducatif, le collège jésuite de Bastia est le lieu où le spirituel fait écho aux initiatives culturelles. D'une certaine manière, l'*Accademia de' Vagabondi*, fondée en 1659, est l'émanation plus ou moins directe du collège jésuite. Entre l'*Accademia* et le collège le lien est étroit. L'*Accademia* recrute initialement ses membres dans le corps enseignant et parmi les anciens élèves. À bien des titres, le XVII^e siècle représente une période faste pour les Bastiais, qu'ils soient marchands, magistrats municipaux, lettrés. De même, la vitalité de l'activité culturelle et intellectuelle situe la ville de Bastia bien en retrait des grandes capitales de la Péninsule italienne. Toutefois un certain nombre d'institutions et de pratiques témoignent d'une culture des élites bien vivante.

L'enseignement religieux y est dispensé de manière rigoureuse, à la messe quotidienne et aux vêpres dominicales viennent s'ajouter les prières récitées au début et à la fin des cours, la participation aux fêtes et aux processions, la récitation des litanies de la Vierge le samedi soir, et une connaissance approfondie du *Catéchisme* de saint Pierre Canisius. En Corse, comme dans tous les pays de langue italienne, l'accent est particulièrement mis sur l'étude des *Sermons* de Paolo Segneri et sur l'approfondissement de la *Dottrina cristiana* de

saint Robert Bellarmin, cardinal, archevêque de Capoue, Jésuite et docteur de l'Église. Les professeurs emploient également les *Istruzioni in forma di Catechismo per la pratica della Dottrina Cristiana* du père Pietro Maria Ferreri de Palerme dont un grand nombre d'exemplaires inondent la Corse et toute la péninsule, contribuant à populariser le *Dio vi salvi Regina*, hymne marial composé à Naples par saint Francesco de Geronimo.

Tenir compte de la progression dans l'acquisition des connaissances et de l'âge des élèves reste la grande innovation des Pères jésuites. Dans les collèges de plein exercice, la répartition des élèves se réalise de la manière suivante : sixième, cinquième, quatrième, troisième, humanités, rhétorique ; un cycle de philosophie accompli par une année de logique suivie d'une année de physique.

Dans l'île, les Pères observent de manière très stricte les règles de travail du *Ratio studiorum*. L'enseignement des Jésuites repose sur l'usage presque exclusif de la langue latine, imposée en théorie jusque dans les cours de récréation. L'année scolaire s'échelonne du 3 novembre au 14 septembre. Les classes vaquent quatre jours à Noël, deux jours à Mardi gras, six à Pâques et trois à l'occasion de la Pentecôte. En théorie, l'emploi du temps d'une journée est particulièrement rigoureux : lever à cinq heures, début des cours à sept heures et demie, interruption à dix heures pour l'office et adoration du Saint-Sacrement, reprise à une heure et demie jusqu'à quatre heures de l'après-midi, coucher à neuf heures. En sus des réitations quotidiennes, le lundi est consacré à la version latine, le vendredi est réservé au thème, et le samedi matin à l'examen récapitulatif. À Bastia, le régime normal est l'externat, ce n'est que plus tard que l'on admettra des pensionnaires. Encore faut-il préciser que l'internat est réservé aux « *scolastici* », c'est-à-dire aux futurs membres de la Compagnie. Au nombre de six, les classes inférieures de la sixième à la rhétorique sont offertes à chaque élève. À Bastia, collège de plein exercice, l'enseignement dispensé au collège n'est pas limité aux cycles inférieurs. Le collège de Bastia entretient une dizaine de pères et accueillent plusieurs dizaines d'écopiers, depuis les petites classes jusqu'à la philosophie. Dès 1693, une classe de philosophie, introduisant le cycle des « *studia superiora* » destiné aux futurs Jésuites, vient couronner le cursus offert. En revanche, à Ajaccio, les classes ne sont portées que jusqu'en rhétorique. Pour atténuer la pénurie de professeurs, les Franciscains sont appelés à la rescousse. Ils assurent dans les classes ajacciennes un enseignement de philosophie et de théologie « pour les élèves qui n'ont point les moyens d'aller à Gênes ou dans d'autres écoles d'Italie pour prendre des degrés ou se disposer à recevoir les ordres » (Vérard 1999 : vol.3, 280).

Ancien élève des Jésuites, Voltaire trouvera les mots justes pour rendre hommage en 1747 à l'œuvre accomplie par la congrégation à travers le monde :

J'ai été élevé pendant sept ans chez des hommes qui se donnent des peines gratuites et in-fatigables à former l'esprit et les mœurs de la jeunesse. Depuis quand veut-on que l'on soit sans reconnaissance pour ses maîtres ? Quoi ! il sera dans la nature de l'homme de revoir avec plaisir une maison où l'on est né, le village où l'on a été nourri par une femme mercenaire, et il ne serait pas dans notre cœur d'aimer ceux qui ont pris un soin généreux de nos premières années ? Si des Jésuites ont un procès au Malabar avec un capucin, pour des choses dont je n'ai point connaissance, que m'importe ? Est-ce une raison pour moi d'être ingrat envers ceux qui m'ont inspiré le goût des belles-lettres, et des sentiments qui feront jusqu'au tombeau la consolation de ma vie ? [...] Enfin, pendant les sept années que j'ai vécu dans leur maison, qu'ai-je vu chez eux ? La vie la plus laborieuse, la plus frugale, la plus réglée ; toutes leurs heures partagées entre les soins qu'ils nous donnaient et les exercices de leur profession austère. J'en atteste des milliers d'hommes élevés par eux comme moi ; il n'y en aura pas un seul qui puisse me démentir (Desnoiresterres 1867 : 24).

La conquête française entraîne la fermeture définitive des collèges d'Ajaccio et de Bastia. Les jours étaient comptés pour congrégation. Chassée de France dès 1763, du Portugal en 1759 et d'Espagne en 1767, le pape supprime la Compagnie en 1773 avant de la rétablir en 1814.

Dès 1769, année de l'annexion française de l'île, les problèmes liés à l'instruction publique de la jeunesse insulaire sont à nouveau au cœur des préoccupations des nobles et notables. Le conseil supérieur de la Corse adresse une supplique à Louis XV afin d'obtenir l'ouverture à Bastia d'un établissement composé de quatre classes réparties de la manière suivante : humanités, rhétorique, philosophie, langue française (Marchetti 1989 : 102). L'année suivante, en 1770, par lettres patentes du 26 février, le collège de Bastia est érigé en établissement d'enseignement public et l'une des quatre sections du collège est consacrée comme convenu à l'étude de la langue française. L'enseignement est confié aux Doctrinaires.

L'École centrale

Conçues comme des établissements secondaires, les Écoles centrales voient le jour dans de nombreuses villes de France. En juin 1797, on dénombre près d'une centaine d'établissements à travers le pays. Dans ces Écoles centrales implantées dans les locaux des anciens collèges d'Ancien Régime, l'accent est mis sur l'enseignement des sciences et des techniques plutôt que sur l'usage classique. Dès 1801, cette *tabula rasa* républicaine attise l'opposition. Cette réforme en profondeur est jugée trop frondeuse. Les Écoles centrales seront remplacées par des lycées entretenus par l'État ou par des collèges communaux.

À Bastia, l'École centrale du département du Golo est implantée dans les locaux de l'ancien Collège, sorte d'épicentre éducatif de la Corse depuis que les Jésuites s'y étaient établis en 1601. Le choix du site d'implantation de l'École centrale est remarquable dans la mesure où, presque sans discontinuité, il a été occupé par maîtres et élèves depuis le XVII^e siècle. En raison d'une situation politique instable, c'est en 1798 que l'École centrale du Golo voit le jour. Elle fermera ses portes après la suppression officielle des Écoles centrales par la loi du 11 floréal an X (1^{er} mai 1802).

Inspirée par Nicolas de Condorcet et par Jean Henri Bancal des Issarts, proposée par Joseph Lakanal, la loi du 7 ventôse an III (25 février 1795) supprime les collèges en même temps qu'elle assure leur remplacement par les Écoles centrales créées à cet effet. À raison d'une pour 300 000 habitants, les Écoles centrales organisent l'enseignement entre quatorze cours autonomes pour lesquels aucun ordre, aucune durée, aucune limitation d'âge ne sont imposés. La loi du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795) vient clarifier une situation opaque et une institution que la loi du 7 ventôse avait rendue inapplicable. Ainsi, la nouvelle loi accorde à chaque département une seule École centrale. Les enseignements étaient répartis en trois sections : dessin, histoire naturelle, langues mortes et langues vivantes dans la première ; éléments des mathématiques, physique et chimie expérimentale dans la deuxième ; quant à la troisième, elle regroupait la grammaire générale, les belles-lettres, l'histoire et la législation. Quatre disciplines, mentionnées dans la première loi, disparaissent de la seconde. Le cours de « Logique et analyse des sensations et des idées » est jugé trop spéculatif. L'« Hygiène », les « Arts et métiers » et l'« agriculture et commerce » sont considérés comme trop techniques.

Le nouveau texte législatif exige de chaque École centrale qu'elle soit munie d'une bibliothèque, d'un jardin, d'un cabinet d'histoire naturelle et d'un cabinet de sciences expérimentales, d'une collection de machines pour les Arts et métiers. L'instauration de l'École centrale dans les locaux de l'ancien collège jésuite nécessite de grands aménagements. Le citoyen ingénieur des ponts et chaussées et des travaux publics lève les plans et Serafino Santamaria, « maître maçon de profession », effectue les travaux les plus urgents.

Un âge minimum est requis pour l'admission des élèves (respectivement douze, quatorze et seize ans pour la première, deuxième et troisième section). Prévue par la loi, la rémunération des professeurs est égale à celle d'un administrateur départemental. Toutefois, dans la limite de 25 livres annuelles pour chaque élève, les enseignants perçoivent aussi une part de la rétribution scolaire versée par les familles.

Le *Règlement pour l'École centrale du Département du Golo*, est un document capital. D'une certaine manière, il est la boussole de l'établissement. Le *Règlement* est paraphé par Luigi Benedetti, Gian Tommaso Casale, Paolo Felice Graziani, Nicolao Olivetti et Francesco Ottaviano, tous administrateurs du département du Golo. Entériné par les autorités ministérielles, le texte réglementaire qui en résulte semble être le fruit de la réflexion menée par Renucci.

Dans sa *Storia di Corsica* ainsi que dans ses *Memorie*, Francesco Ottaviano Renucci revient sur la création et la courte existence de l'École centrale du Golo dont il fut le principal artisan.

L'administration suivit mon rapport pour délibérer que le palais des Jésuites, avec le jardin et les dépendances, serait exclusivement affecté à l'École centrale du Golo : les réparations devaient également être effectuées pour les habitations des professeurs et les locaux scolaires et le jury d'instruction publique du département se réunir pour examiner les professeurs. Toutes ces mesures permettraient l'ouverture de l'École centrale au mois de Brumaire (novembre). L'administration procéda, à cet effet, à la nomination de trois membres du jury : le directeur des Domaines et de l'Enregistrement Tiffet, homme de grande culture, le président du Tribunal du département, Giuseppe Maria Giacobbi, et moi, en qualité d'administrateur.

Le département ne disposait pas d'hommes assez compétents dans certains domaines des sciences et des Arts. Aussi l'administration demanda-t-elle au ministre de l'Intérieur de nous envoyer un bon professeur de langue française qui connût aussi la langue italienne, un de dessin et un troisième d'histoire naturelle. Pour ce dernier, nous disions au ministre que nous serions très flattés de le voir dispenser par le célèbre botaniste Joly-Clerc. Il trouverait en Corse matière à satisfaction en fait de botanique et pour les autres branches de l'histoire de la nature. D'ailleurs les autorités et la population lui feraient un accueil des plus chaleureux et lui en seraient extrêmement reconnaissants.

Le ministre nous envoya un bon professeur de français, et un de dessin, qui était un peintre de sujets historiques connu à Paris pour ses œuvres. Leclère – c'était son nom – a formé de bons élèves à Bastia. Le professeur de langue française trouva accidentellement la mort après trois ou quatre mois d'un bon enseignement que suivaient de nombreux jeunes gens. Une nuit, en sortant de la maison Caraffa, il se trompa malheureusement de chemin et fit une chute mortelle dans l'enceinte de « E Trè funtane ». A ce que nous écrivit le ministre, Monsieur Joly-Clerc, ravi de notre invitation, avait pris ses dispositions pour venir à Bastia mais des circonstances familiales imprévues l'empêchèrent en définitive de réaliser son projet de venir en Corse. A ces deux professeurs envoyés par le ministre, l'administration en ajouta un troisième, en la personne de Francesco Ciavatti de A Porta, un homme très cultivé surtout en matière d'études philosophiques. Il avait été mon maître et était devenu mon ami. L'administration le nomma professeur de grammaire générale sur proposition du jury.

On donnait à chaque professeur deux mille francs par an, le logement et le jardin, sans compter la petite rétribution annuelle que payaient les élèves et que les professeurs se partageaient. [...] Avec l'École centrale, Bastia avait enfin un établissement d'instruction publique : elle en était privée depuis 1789 (Renucci 1997 : 241-242).

Toutefois, si Renucci rend compte des difficultés d'organisation de l'institution, il ne dévoile rien ou si peu du fonctionnement de l'établissement, de la vie au quotidien, de la population scolaire et de son origine sociale et géographique. Car dans l'ensemble, le tableau n'est guère flatteur. Les études couvrent souvent l'École centrale d'épithètes qui disent la vacuité et le peu de crédit : « inefficace », « éphémère », « vulnérable », « désordonnée », « irréaliste ». L'École centrale du Golo n'échappe pas aux difficultés ininterrompues que rencontrent toutes les Écoles centrales des départements français.

À l'usage le fonctionnement des écoles laissa très vite à désirer. Dès la mise en train de la machine, des grincements se firent entendre et par la suite des obstacles innombrables s'opposèrent à une bonne marche des établissements. En premier lieu les Écoles centrales s'ouvraient dans une situation financière catastrophique. Elles n'eurent pas les ressources nécessaires à un aménagement satisfaisant des locaux puis à l'entretien du personnel (Gontard 1984 : 49).

Si le témoignage n'occulte pas les difficultés rencontrées par l'École centrale, Renucci ne se laisse pas gagner par la litanie de constats plutôt désabusés sur la vétusté des locaux et sur l'absence de moyens pédagogiques. Fort justement, l'École « garantit malgré ses imperfections le retour d'une offre éducative construite, après une dizaine d'années de vide » (Marchini 2001 : 44).

Un collège royal pour la Corse

Sous la Restauration, quel est l'état de l'enseignement secondaire dans l'île ? La Corse dispose de trois collèges communaux implantés à Ajaccio, Bastia et Calvi. Au cours de l'année scolaire 1823-1824, 285 élèves sont inscrits au collège de Bastia (Lacroix 1981 : 20). En 1836, près de 160 élèves fréquentent le collège d'Ajaccio et 90 celui de Bastia (Versini 1980 : 211). En moins de dix ans, l'effectif du collège bastiais accuse une hémorragie sévère et inexorable. Contrairement à une idée répandue, cet affaiblissement progressif n'est pas propre à la Corse et doit être replacé dans un contexte national. Il faut prendre la mesure des effectifs parfois squelettiques des collèges (Lelièvre 1990 : 49). Sous la monarchie de Juillet, la fascination qu'exerce l'éducation sur les esprits est à peu près sans égale. À Bastia, la municipalité se dépense en exhortations nerveuses réclamant un collège royal qu'elle considère comme la seule vraie clé du succès pour la jeunesse. Au commencement de l'année 1832, la municipalité bastiaise prend la décision d'acquérir l'ancien collège des jésuites. Les

vastes locaux abritent déjà l'Hôtel de ville, le collège municipal, une partie des classes tenues par les frères des Écoles chrétiennes présents à Bastia depuis 1819 (Napoleoni 1999 : 111), la bibliothèque municipale, et le bureau de police. Présentant l'intérêt d'être le plus ancien des collèges de l'île, le site est remarquable dans la mesure où, presque sans discontinuité, il a été occupé par maîtres et élèves depuis le XVII^e siècle. Tour à tour, collège jésuite de 1601 à 1768, établissement d'enseignement public en 1770, École centrale en 1798, collège communal en 1808, collège royal en 1843, lycée en 1848, lycée impérial sous le Second Empire. En somme, l'ancienne construction reçue de la Compagnie de Jésus avait acquis au regard de l'histoire bastiaise une légitimité difficile à contester. En somme, la ville s'approprie son image et son héritage.

En définitive, c'est par un arrêté du 30 mars 1838, que le comte Narcisse-Achille de Salvandy, ministre de l'Instruction publique et grand-maitre de l'Université, ordonne la fondation d'un collège royal en Corse. Sur-le-champ, la ville de Bastia se porte candidate en objectant un préjudice historique. Dans l'île, *mutatis mutandi*, le climat détériore et empoisonne les relations, tendues depuis l'époque napoléonienne, entre Bastia et Ajaccio. Une fois encore, le vieil antagonisme persistait entre la ville du nord et celle du sud, accentuant chaque fois un peu plus le tournoi d'orgueil entre les deux cités. Depuis le Premier Empire, la rivalité administrative avec Ajaccio réapparaît fréquemment dans l'argumentation bastiaise. C'est à ce niveau que l'on peut parler de mémoire bastiaise blessée. En 1811, l'empereur Napoléon fait de l'île un département unique avec Ajaccio comme siège de la préfecture. Bastia, l'ancienne capitale génoise de la Corse, puis siège de la préfecture du département du Golo, se voyait détrônée. La ville avait été dépossédée de ses prérogatives par la volonté de Napoléon. Cet épisode marqua la conscience bastiaise.

Finalement, avec l'ordonnance du 27 décembre 1842 le roi Louis-Philippe implante le collège royal à Bastia. La première rentrée des classes se produit le 1^{er} octobre 1843. Quant à l'inauguration officielle, en présence des autorités civiles et religieuses, elle a lieu le 15 octobre de la même année. Faisant suite à la bénédiction de monseigneur Casanelli d'Istria, évêque d'Ajaccio, la foule entonne le *Veni Creator*. Puis, tour à tour, des discours de circonstance prononcés par le recteur Huart rendent hommage à la mémoire du duc d'Orléans, l'évêque, suivi de Baric, proviseur du collège, et enfin Casevecchie, maire de la ville.

DOCUMENT 4

XVIII^e siècle

Règlement pour l'École centrale du Département du Golo

Origine : Archives départementales de la Haute-Corse, 5L59.

La loi du 3 Brumaire, établit dans chaque Département une École centrale ; elle est divisée en 3 sections.

La 1^{re} comprend :

1° le dessin

2° l'histoire naturelle

3° les langues mortes

La seconde section embrasse

1° les élémens de mathématiques

2° la physique et la chimie expérimentales

La troisième

1° la grammaire générale

2° les belles-lettres

3° l'histoire

4° la législation

Quoique les professeurs ne doivent être bornés à aucun mode particulier d'enseignement, quoique la marche qu'ils doivent suivre dans l'instruction de la jeunesse doit être tracée par leurs lumières et leur zèle, il est à désirer néanmoins qu'ils se conforment à la méthode adoptée par d'excellens professeurs de divers départemens de la République qui en ont reconnu l'utilité. Ce mode consiste à faire tous les jours l'analyse de la leçon précédente, de la mettre ensuite en écrit, et de faire une récapitulation sommaire à la fin de chaque partie principale du cours qui aura été suivi. Tout cela accoutume la jeunesse à l'enchaînement des idées, à la réflexion, et à la familiarité du raisonnement, s'appropriant, pour ainsi dire, toutes les connaissances qui leur ont été enseignées ; par ce moyen ils pratiqueront cette maxime si vrai du célèbre Montagne « qu'il ne suffit pas de loger la science près de soi ; mais qu'il faut l'épouser ».

Dessin

Les premières leçons de dessin, auront pour objet, la figure, les ornemens et les fleurs. Le professeur, guidé par les progrès de ses élèves, pourra les faire passer ensuite à l'étude des modèles.

Langues antiques

Le professeur de cette partie importante de l'instruction publique, fera choix des meilleurs auteurs ; il fera d'abord usage auprès des jeunes écoliers des auteurs les plus faciles, et passera successivement aux plus difficiles, tels que les auteurs historiques, ceux d'éloquence et les poètes. Il aura soin d'en extraire les morceaux propres à servir de leçon, de goût, et de morale. Quelle mère féconde n'offrent pas par elle-même les faits mémorables de l'Antiquité pour enrichir leur mémoire, former leur cœur, et échauffer leur imagination !

Le cours embrassera deux années ; néanmoins dans la seconde, le professeur fera alterner ses leçons, l'une à portée des élèves qui commenceront cette partie, et l'autre plus relevée pour ceux qui la continueront ; mais les uns comme les autres, devront assister à l'une et l'autre.

Histoire naturelle

L'histoire naturelle embrassera aussi un cours de deux années. Dans la première, le professeur donnera des leçons sur l'histoire naturelle du globe, sur la nature des montagnes, des minéraux, des plantes et des animaux. La Corse est peut-être un des pays de l'Europe qui offre le champ le plus vaste aux recherches des naturalistes. Combien de mines, combien de plantes et de végétaux curieux !

Dans la seconde, le professeur d'histoire naturelle instruira ses élèves sur les diverses espèces d'objets ci-dessus calquées, sur les principes établis la 1^{re} année ; c'est-à-dire que l'on fera connaître aux jeunes élèves les différentes propriétés des animaux, des plantes, des minéraux, et l'on verra clairement alors, quelles ressources offrent ces contrées pour l'amélioration de l'agriculture, l'activité du commerce et le perfectionnement des Arts. L'espérance flatteuse de voir un jour ce malheureux pays acquérir, par le moyen de l'étude de la nature un nouveau souffle de vie enflammer le cœur des bons patriotes.

Mathématiques

Le cours compliqué de cette science demandera deux ans ; le 1^{er} sera consacré à l'arithmétique, la géométrie, l'algèbre, et à l'application de celui-ci à la géométrie, à l'art de lever des plans, et à l'application de la théorie à la pratique.

Le 2^d sera destiné aux sections coniques, aux lieux géométriques, au calcul différentiel, et à leur principale application.

Physique expérimentale et chimie

La physique et la chimie sont deux sciences inséparables, elles tendent l'une et l'autre à la recherche de la nature et propriété des corps, et sur le rapport qu'ils ont entre eux. La physique par ses expériences, la chimie par ses décompositions, concourent toutes les deux au développement de la théorie que le professeur habile

aura attention d'appliquer au phénomène de la nature. C'est à l'instituteur à si bien alterner ses leçons qu'à la fin de l'année scolastique les jeunes gens aient terminé le cours de ces sciences.

Grammaire générale

Dans les collèges, la jeunesse s'abrutissait sur une logique indigeste, remplie de systèmes puérils, d'expressions obscures et de définitions vides de sens. Le sage législateur, convaincu de son inutilité lui a substitué la grammaire générale. C'est elle qui à l'aide du raisonnement, pénètre et analyse les opérations de l'esprit, et les différentes parties du discours. C'est elle qui développe la pensée à la parole ; c'est elle enfin qui applique ses principes fondés sur la nature des choses à toutes les langues mortes et vivantes. Le professeur l'adoptera surtout à la langue française, si nécessaire pour nous.

Belles-lettres

Le cours de belles lettres embrasse l'art oratoire ; et étant de la plus grande importance dans un gouvernement républicain, il convient d'y apporter une attention particulière ; viendra ensuite la poésie, l'épopée, l'origine de la Mythologie, le style épistolaire, la manière de traduire, la critique, tant celle qui appartient au goût que celle qui tient à l'érudition

Histoire

L'histoire destinée à faire connaître à l'homme ce qu'il est et ce qu'il doit être, lui raconte ce qu'il a été. Elle embrasse tout ce qui a concouru à la formation des sociétés civiles, à leur agrandissement, à leur corruption et à leur chute ; elle développe l'accroissement et la décadence des États ; elle trace enfin la route de la gloire.

La chronologie et la géographie sont indispensables à l'histoire. L'une fixe les époques et l'autre grave avec symétrie les faits dans l'imagination, le professeur les fera marcher d'accord et ensemble.

Le cours de l'histoire sera divisé en trois parties, l'histoire ancienne, la moderne et l'histoire de France.

Législation

Aucune société ne peut exister sans lois, et par conséquent sans magistrats. Les lois sont faites pour protéger et les magistrats pour les faire exécuter. De ce principe, découlent nécessairement les deux pouvoirs législatifs et exécutif, sans lesquels on tombe ou dans l'anarchie ou sous le despotisme. L'expérience des siècles prouve cette vérité. Il s'ensuit que le premier devoir du dit professeur est d'expliquer avant tout aux jeunes élèves les droits et les devoirs du Citoyen, et qu'il doit les regarder

comme la partie élémentaire de cette science ; il développera la constitution françoise dont les droits et les devoirs en sont la base. Il passera ensuite à l'explication de ce qui constitue la bonté des lois ; il fera connoître le rapport qu'elles doivent avoir avec le caractère, les mœurs, les usages et la situation des peuples ; il fera observer que sans les mœurs, les meilleures lois deviennent illusoires. C'est pourquoi les leçons de morale seront indispensables au professeur de législation. Il terminera ce cours essentiel en donnant une idée claire des lois secondaires relatives aux personnes, aux propriétés, aux délits, et aux peines, comparant les lois antiques et étrangères avec celles de la République.

Distribution des heures

Leçons

On ne pourrait assez encourager la jeunesse dans le cours d'une année à profiter des diverses sciences que l'on enseigne dans une École centrale. C'est pourquoi l'administration du département a cru à propos de distribuer les heures des divers genres d'étude de manière qu'un jeune élève puisse assister à plusieurs leçons en un jour, d'autant plus que certaines sciences sont si dépendantes les unes des autres, que l'on n'en retirait pas le même profit, si on les étudiait l'une sans l'autre. On peut le dire particulièrement de celles qui regardent la 1^{re} section.

Jours et heures pour les leçons de la 1^{re} section

L'École centrale ouvrira le 1^{er} Frimaire de chaque année, et se fermera le 30 Fructidor.

Conformément à la loi, les Écoles ne pourront vaquer que le décadi, quintidi, et fêtes nationales.

Le professeur de dessin donnera leçon depuis trois heures du soir jusqu'à cinq et demie, dans l'hiver et dans l'été depuis cinq jusqu'à sept.

Le professeur de l'histoire naturelle depuis neuf heures du matin jusqu'à dix tous les jours impairs.

Le professeur de langues mortes, depuis dix heures et demie jusqu'à midi.

2^e section

Le professeur de mathématiques commencera les leçons à deux heures et demie du soir, jusqu'à trois et demie dans l'hiver, et pendant l'été depuis trois heures et demie jusqu'à cinq. Les jeunes gens qui s'addonneront au dessin, seront obligés d'assister aussi aux leçons de mathématiques, le professeur de physique depuis dix heures jusqu'à midi.

3^e section

Le professeur de grammaire générale donnera leçon depuis dix heures jusqu'à midi. Celui des belles-lettres depuis huit jusqu'à dix heures, celui d'histoire depuis deux jusqu'à trois et demie pendant l'hiver et pendant l'été depuis trois et demie jusqu'à cinq et demie, et dans l'été depuis cinq jusqu'à sept. Chaque professeur consacrerà le nonodi à la récapitulation de toutes les leçons qu'il aura données dans le cours de la décade, en présence du jury.

Police

Chaque professeur aura la police intérieure de la classe, il pourra faire des réglemens pour le maintien de l'ordre et de la moralité parmi ses élèves.

Le jury aura la surveillance générale de l'instruction publique. Lorsque quelque élève manquera grièvement, le professeur s'adressera au jury, qui de concert avec les professeurs, pourra prononcer l'exclusion définitive de l'école pour le jeune homme qui aura manqué. On dressera pourtant procès verbal du tout, que l'on fera passer à l'administration centrale.

Tout ce qui pourra intéresser l'instruction publique sera discuté entre les membres du jury et les professeurs dans une conférence qui aura lieu deux fois l'an au moins. Le jury rendra compte du résultat à l'administration centrale qui statuera de concert sur la note qui lui aura été présentée ; et si le cas n'était pas de leur compétence, on s'adressera au directoire exécutif.

L'administration départementale distribuera à la fin de l'année scolastique des prix aux écoliers qui se seront montrés les plus assidus dans le courant de l'année, et qui auront acquis plus de connoissance que les autres ; ceux-ci seront désignés par les professeurs de concert avec le jury d'instruction. Les autorités civiles et militaires seront invitées à cette solennité qui devra se faire avec tout l'appareil possible, les prix consisteront en livres et objets scolastiques.

Les noms des jeunes élèves qui auront mérité une telle distinction seront affichés sur des tablettes avec des emblèmes dans les salles de leurs classes respectives.

Le nom de chaque élève admis à l'École centrale sera inscrit sur un registre qui devra avoir un des professeurs choisi par le jury d'instruction publique. Chaque élève devra payer vingt cinq francs pour être inscrit. Le professeur qui recevra cet argent devra à la fin de chaque trimestre en rendre compte au jury et à ses collègues, et à la fin de l'année à l'administration centrale.

L'administration centrale exemptera de cette taxe les personnes indigentes.

Il sera permis aux amateurs des sciences et des lettres d'assister aux leçons sans être obligés de se faire inscrire.

Les professeurs à la fin de chaque année délivreront à tous les élèves le certificat d'étude motivé différemment suivant le profit, la moralité et l'assiduité qu'ils auront démontrés. Ceux-ci seront signés par les professeurs de chaque section et visés par le jury et par l'administration du département ; et quand au surplus le jury, ainsi que les professeurs se conformeront aux dispositions des lois relatives à l'instruction publique.

Arrêté par l'administration centrale du Département du Golo.

A Bastia le 1^{er} Fructidor an 7 de la République française, une et indivisible.

RENUCCI
GRAZIANI
OLIVETTI
BENEDETTI
CASALE

Le présent règlement a été approuvé du Ministre de l'Intérieur par la lettre du 5 Frimaire an 8 [26 novembre 1799].

Ego infrascriptus testor Pasqualem Cassam meum in Philosophia Au-
ditorem sedulam litteris dare operam, et SS^a Penitentis, et Eucharistie
Sacram^{ta} non rari usurpare, in quorum fidem

Dat. In Collegio Bastien. Soc. Jesu anno 1794. 2. X^{bris}

Petrus Laura
Soc. Jesu.

ego infrascriptus testor Pasqualem Cassam frequentem in
nostra, SS^a Sacram^{ta} suscepisse, nihilque de his
unquam, quantum potui cognoscere, propterea
Apostolum Testem

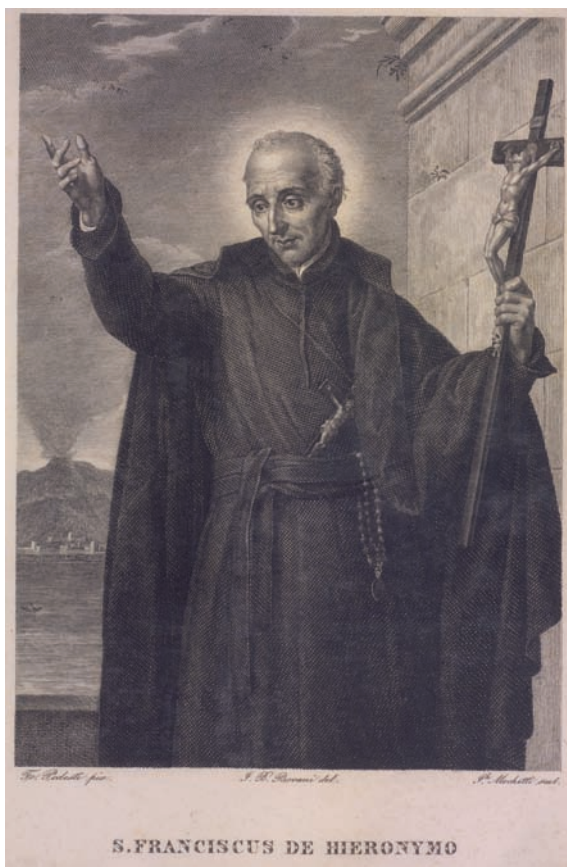
Dat. Bastia in Coll. S. J. 20 Dec. Ann. 1793

Alexander Durabaillet
Bast. Soc. Jesu.

Attestations d'études au collège de Bastia.
Archives départementales de la Haute-Corse.



Frontispice du Ratio.
Collection particulière.



Gravure de San Francesco de Geronimo
(auteur du Dio Vi Salvi Regina).
Collection particulière.



Gravure de Saint Ignace de Loyola.
Fondateur de la Compagnie de Jésus.
Collection particulière.



Nature morte avec globe terrestre.

BASCHENIS EVARISTO (1617-1677)

Huile sur toile. Musée Fesch - MFA 852-1-592

83, - CORSE, - BASTIA. - Le Lycee



Collège de Jésuites de Bastia.

Bibliothèque patrimoniale Tommaso-Prelà de Bastia.

III

ÉTUDIANTS CORSES DANS LES UNIVERSITÉS D'ITALIE

DÈS LE XVI^e SIÈCLE et probablement avant, les Corses tournent leurs regards vers les Universités d'Italie. Si la présence des jeunes insulaires est importante à Pise, elle l'est également à Padoue, à Bologne où reste présent le souvenir de Rinaldo Corso, et à Naples depuis que Giovanni della Grossa y avait parfait ses connaissances à l'entame du XV^e siècle. À Rome, les Corses fréquentent le collège romain qui deviendra l'Université Grégorienne, l'Université pontificale du Latran et plus encore l'Université de la Sapienza dont les enseignements sont particulièrement prisés. Enfin, bien que la trace de leur passage soit plus discrète, d'autres jeunes insulaires s'acheminent vers Florence, Ancône, Ferrare, Macerata, Modène, Pavie, Salerne, Sienne, Turin, Urbino.

Les Universités : un engouement durable

Si Gênes ne dispose pas d'une Université, une dizaine de jeunes Corses sélectionnés par les évêques se voient offrir la possibilité de faire leurs humanités à Gênes, au « *collegio Del Bene* ». En juin 1611, Giovanni Giacomo Del Bene avait laissé les fonds nécessaires pour fonder à Gênes, près de l'église San Pancrazio, un collège confié aux Jésuites. La fondation Del Bene, permet aux évêques de l'île, d'envoyer à Gênes, à tour de rôle et gratuitement, une dizaine de jeunes Corses méritants. Si Gênes ne disposait pas d'une Université, les différents collèges jésuites, collège Del Bene inclus, étaient habilités à délivrer dans toutes les disciplines les diplômes de licence et de doctorat. Dès le XV^e siècle, par privilège du pape Sixte IV, ligure de naissance, Gênes avait obligation de former ses médecins et d'accorder aux praticiens le *gradum doctoratus vel licentiae in medicina et artibus in civitate Ianue et non alibi* (Fossati Raiteri 2003 : 702). Si Gênes ne possédait une Université réelle qu'au XIX^e siècle, il faut tout de même noter que des enseignements universitaires y sont dispensés depuis le XV^e siècle. À l'instar de Giacinto Paoli, Gian Pietro Gaffori, Giulio Matteo Natali, Gregorio Salvini, Carlo Rostini, Don Luciano Bonaparte, le grand-oncle de Napoléon, c'est au collège Del Bene qu'une partie des élites corses se forment. La Révolution corse fréquente l'école jésuite. Dans sa *Storia d'Italia*, Carlo Botta souligne l'importance symbolique bien que limitée par le petit nombre des places du Collegio Del Bene dans la formation des Corses.

Sono i Corsi generalmente ingegnosi, e gl'intelletti hanno acconci ai semi delle belle e delle utili discipline. Sono essi in ciò anzi singolari che rari ; ed io ho udito dire da un ispettore degli studi, il quale, non ha gran tempo, che nelle classi non aveva bisogno di somandare di quale provincia fossero gli scolari che tenevano i primi luoghi. Senza domandare, ei già sapeva se Corsi nel collegio albergavano, ch'essi Corsi erano, e veramente erano. Già insin dai tempi più remoti felici piante nascevano in quel paese. Negli studi d'Italia gli allievi di Corsica erano sempre fra i primi, e al par di tutti, e forse più di tutti stimati. L'idoneità dei Corsi osservavasi specialmente nel collegio del Bene, fondato in Genova da Gerolamo del Bene, nobile genovese, ma mantenimento ed istruzione di giovani studiosi dell'isola (Botta 1852 : vol.2, 316-317).

Dans la péninsule, les étudiants corses disposent de nombreux atouts. Cette situation particulièrement favorable trouve avant tout son origine dans les attaches culturelles et linguistiques, fruit d'une histoire commune. Giuseppe Maria Arrighi de Speluncato, ancien étudiant de la Sapienza de Rome, auteur du *Voyage de Lycomède en Corse*, témoigne de cette présence séculaire et de l'amour des Corses pour la connaissance :

Les Corses, mon cher Lyside, cultivèrent les sciences en tout temps ; et quand la privation de lumières et de l'instruction les empêcha de mettre à profit dans leur pays la pénétrante et naturelle vivacité de leur esprit, on ne les en vit pas moins présenter, dans toutes les Universités d'Italie, où ils se rendaient avec empressement, les hommes de lettres les plus recommandables. Qu'on interroge Padoue et Rome : cette dernière surtout, qui les accueille avec bonté, les protège et leur fournit tous les moyens d'instruction, a vu dans son sein plusieurs Corses, les uns devenir de grands médecins ; d'autres, savants légistes, ou habiles théologiens, y occuper les premières chaires.

D'ailleurs, ne se sont-ils pas montrés mille et mille fois passionnés pour l'établissement d'une Université dans leur pays ? et ce même établissement ne fut-il pas une des conditions de l'amnistie publiée en 1738, sous la garantie de Louis XV.

L'institution qu'en fit Paoli dans la ville de Corté, fut regardée par les Corses comme la preuve la plus certaine de ses soins paternels, et comme la marque assurée des grands desseins qu'il avait conçus en faveur de ce peuple, pour en développer le génie fécond, en améliorer les destins, et en un mot, y opérer la régénération politique la plus heureuse. Ce plan seul a suffi pour le rendre l'idole du peuple Corse, et le mettre à même d'en exiger la reconnaissance la plus vive et la plus inviolable ; on voit comme, dans les quatre années que dura cette université, plein d'ardeur pour l'étude, les Corses s'y livrèrent avec succès : aussi ne doivent-ils qu'à cette même Université les lumières qu'une foule de jeunes gens y acquirent ; et l'on doit surtout compter parmi ceux-ci l'auteur [Giuseppe Ottavio Nobili Savelli] de la traduction en vers des ouvrages d'Horace, traducteur qui mérite les applaudissemens et l'approbation de tous les lettrés de l'Europe (Arrighi 1806 : 279-283).

Implantés définitivement en *Terra ferma* ou revenus in *patria*, les Corses ayant poursuivi leurs études dans les grands centres universitaires de la péninsule

font l'objet de la plus grande considération et deviennent autant de motifs d'une fierté familiale et communautaire. Sur ce point, les exemples sont légion. Cette présence au sein des Universités italiennes est pléthorique. À Rome comme ailleurs, les jeunes Corses cherchent la promotion sociale en s'orientant prioritairement vers le droit, la prêtrise et la médecine. À la fin du XVIII^e siècle, près de la moitié des étudiants en médecine inscrits à *La Sapienza* de Rome sont d'origine insulaire, bénéficiant par conséquent de l'assistance d'une colonie corse vivante et agissante. Évoquons Pier Francesco Mattei, esprit indépendant et contestataire qui, après avoir été un brillant étudiant, occupe à la fin du XVIII^e siècle une position prépondérante dans le monde universitaire romain.

Le *Collegio Arrigo Gandavense*, l'Université romaine des Servites de Marie, accueille-t-il parmi la quarantaine de jeunes insulaires ayant obtenu entre 1654 et 1796 le grade de docteur en théologie de futurs professeurs comme un Paolo Malaspina de Palasca qui professe en Italie jusqu'en 1703 ou un Giovan Francesco Giudicelli de Bastia enseignant à Sienne puis à Naples (Liccia 2000). C'est à Naples, la plus peuplée des villes européennes au siècle des Lumières, que Pasquale Paoli va recevoir, entre 1745 et 1749, l'essentiel de sa formation intellectuelle (Graziani 2004 : 58). Paoli semble fréquenter avec assiduité l'Académie militaire qui forme les officiers artilleurs des armées du roi de Naples. Le jeune soldat corse suit également l'Université napolitaine et tout particulièrement les enseignements d'Antonio Genovesi, philosophe et économiste, *figure de premier plan dans l'Italie des Lumières* : « *Seguito da i giovani, apprezzato dai vecchi, Genovesi era diventato, alla metà degli anni quaranta, una grande speranza intellettuale italiana* » (Venturi 1969 : 531).

C'est pendant toutes ses années passées à Naples que Pasquale Paoli se lie d'amitié avec Ferdinand Galiani qui n'est pas le premier venu. Afin de montrer le bénéfice que Paoli tire du foisonnement intellectuel napolitain, il n'est pas vain de s'arrêter un moment sur Galiani. L'abbé Galiani joue un rôle prépondérant dans l'essor que connaît l'esprit des Lumières en Italie. La renommée de ses travaux dépasse les frontières du royaume de Naples. Son *Trattato della moneta* (*Traité de la monnaie*) s'inscrit dans le débat des grands principes économiques de l'époque. En 1755, Galiani se voit confier par le roi Charles IV la direction des travaux d'excavation et de description de la ville d'Herculanum. En 1759, il est nommé secrétaire à l'ambassade de Naples à Paris. Galiani fréquente les salons et se lie d'amitié avec Diderot. En 1777, il est nommé ministre des domaines royaux de Naples. De toute évidence, Paoli devient Paoli en faisant son miel des Lumières d'Italie. Grand lecteur, il se plonge dans *l'Esprit des lois* de Montesquieu, lit les philosophes et les auteurs anglais, se nourrit de littérature antique.

À Padoue, la présence des Corses au sein du corps enseignant est incarnée par Giovan Battista Negroni et particulièrement par l'abbé Antonio Maria Arrighi, professeur de jurisprudence, puis recteur de l'Université. Dans ses précieux *Mémoires*, Carlo Goldoni accorde quelques lignes au souvenir du prêtre insulaire, ce « *Corsetto* » qui avait fortement contribué à sa formation d'homme de droit et de lettres en lui permettant de décrocher un doctorat. Au XIX^e siècle, l'abbé Marco Aurelio Marchi enseigne à Milan.

Grands médecins corses

C'est sur le terrain de la médecine, de son perfectionnement et de son enseignement que les Corses s'illustrent surtout. Giovanni da Vico, chirurgien du pape Jules II, semble être le premier à ouvrir la voie. Giovanni Andrea dalla Croce (1515-1575), originaire de la pieve d'Ampugnani, le suit de près. Établi à Venise, le praticien corse bénéficie d'une grande notoriété à l'échelle de l'Europe du XVI^e siècle. Concepteur de travaux médicaux sur les moyens de guérir les plaies provoquées par arme à feu, Giovanni Andrea est également l'auteur de la *Chirurgia universale* (1573).

Né à Carcheto d'Orezza, le *professore di medicina* Giovan Paolo Limperani (1694-1779), effectue ses études de médecine ainsi que toute sa carrière à Rome où il meurt peu après avoir publié dans la Ville Éternelle une *Istoria di Corsica* en deux volumes. C'est aussi à Rome que Natale Saliceti (1714-1789) se spécialise en anatomie. En 1748, il est désigné après concours pour occuper la chaire de chirurgie et d'anatomie à l'Université de *La Sapienza*.

Issu d'une famille bastiaise, Giuseppe Sisco (1748-1830) effectue ses études de médecine et de chirurgie à *La Sapienza*. Médecin (*Medico primario*) à l'hôpital romain *San Giacomo degli Incurabili*, Sisco est chargé d'un cours de chirurgie dans le *teatro anatomico* de l'Université. Plus tard, Pie VI confie au professeur corse la chaire de « chirurgie opératoire et pratique ». C'est en partie grâce aux efforts accomplis par Giuseppe Sisco, que la renommée des études chirurgicales romaines va connaître une renaissance après avoir subi pendant de longues années la concurrence de l'Université de Pise et des grandes facultés européennes. N'hésitant pas à renouveler les méthodes opératoires, en 1829 il est le premier en Italie à pratiquer et à réussir la ligature de la carotide.

À Rome, on peut retenir également le parcours pédagogique du professeur Gian Domenico Ramolino. Né à Ajaccio en 1763, il enseigne la médecine pendant près de cinquante ans. Natif de Bastia, Tommaso Francesco Prelà

(1765-1846) quitte la Corse pour l'Italie à l'âge de neuf ans. À l'issue de premières études en Toscane, il fait sa médecine à l'Université romaine de *La Sapienza*. Médecin à l'hôpital romain *Santo Spirito*, professeur honoraire à l'Université, membre de l'*Accademia dei Lincei* et de l'Académie Sabine, Prelà est également le médecin particulier de Pie VII. Le professeur Andrea Campana (1771-1855), originaire d'Orezza, est titulaire de la chaire d'anatomie et de chirurgie à l'hôpital de la marine de Venise. Francesco Antommarchi, enseigne la médecine à Florence. Personnalité attachante, imprégnée d'une profonde générosité, Andrea Campana fait l'objet d'une évocation élogieuse dans les *Memorie* de Renucci :

Le professeur Andrea est natif de la commune de A Campana, canton d'Orezza, aujourd'hui canton de Pedicroce. Il a fait de très brillantes études à l'université de Padoue. Il s'est adonné à la médecine et à la chirurgie, sciences dans lesquelles il fut reçu au grade de docteur. Ses vastes connaissances et ses talents hors du commun le firent aussitôt remarquer. Venise l'accueillit et l'honora. Les opérations chirurgicales qu'il effectuait avec succès, l'efficacité étonnante des soins médicaux qu'il prescrivait et sur ces sujets plusieurs de ses réflexions imprimées et diffusées lui ont valu en Italie une renommée qui s'est étendue par la suite à l'Europe. On vient aujourd'hui le consulter de toutes les régions d'Italie et d'Allemagne. La famille impériale d'Autriche, non contente de lui demander ses oracles, l'a plusieurs fois appelé à Vienne pour soigner lui-même l'un de ses membres. Les princes, à commencer par le vice-roi, se font un honneur de l'avoir pour médecin. Lui pourtant se soucie peu d'exercer sa profession par intérêt. Au contraire, en véritable ami de l'humanité, chaque jour de une heure à quatre heures de l'après-midi, il tient son cabinet ouvert à tous les malades et particulièrement aux indigents qui accourent en foule non seulement de la ville mais aussi de la campagne. Il écoute chacun avec amabilité, il conseille, il donne des consultations gratuites par écrit ou de vive voix, et opère gratuitement si nécessaire. Uni par son épouse à la famille La Tiepolo, l'une des plus anciennes et des plus nobles de Venise, il possède de nombreuses propriétés et a marié deux de ses filles à des personnes également très distinguées par leur noblesse, leur savoir et leurs richesses. Ah ! nous n'avons plus à espérer le voir revenir habiter dans son ancienne patrie qu'il honore tant (Renucci 1997 : 353-354).

C'est dans la cité pontificale que Pietro Luigi Valentini, originaire de Pastoreccia di Rostino, professe son art et devient le médecin attitré de grandes familles romaines comme les Barberini, les Corsini et les Colonna. Frère du magistrat et poète bastiais Salvatore Viale, Benedetto Viale Prelà (1796-1874), fait sa médecine à Rome. En 1852, Benedetto Viale succède au professeur De Matheis à la chaire de médecine de *La Sapienza*. Il publie ses cours en un volume en 1854. Comme son oncle, Tommaso Francesco Prelà, il est médecin du pape. Il fait valoir ses droits à la retraite en 1862. Toutefois, il se rend encore utile et force l'admiration de tous les Romains en dirigeant le *Manicomio*, l'asile des

aliénés, dont il modifie le fonctionnement afin de le rendre plus humain. En 1867, Benedetto Viale Prelà accède à la présidence de l'*Accademia pontificia dei Nuovi Lincei*.

La nouveauté française

En 1770, les délégués aux États de Corse demandent à ce que les jeunes insulaires puissent continuer à bénéficier de places au collège génois Del Bene. Le sénat génois écarte cette admission au motif que la Corse était désormais française. Sur demande des Corses, le roi de France s'adressera à son ministre à Gènes pour réclamer vainement la poursuite de cette fondation (Vérard 1999 : 280). Les élèves corses que l'on envoyait au séminaire d'Aix-en-Provence, se substituant au collège Del Bene, posent quelques difficultés. Les élèves ne doivent être choisis que parmi les jeunes gens qui se destinent à l'état ecclésiastique, mais comme ces intentions ne sont pas exactement observées, les évêques furent priés par l'assemblée des États généraux de 1781 de n'en point proposer d'autres. Il résulte du procès-verbal de 1775 que le roi de France : « -fit entrer des enfants nobles corses destinés à la profession des armes à l'école militaire et au collège de la Flèche pour y être élevés à ses frais ; -qu'il décida qu'on admettrait dans les séminaires en France, autant que faire se pourrait, des Corses se destinant à l'état ecclésiastique ; -que l'on établirait dans l'île quatre collèges ; -que le revenu des biens des Jésuites serait appliqué à l'entretien desdits collèges ; que l'on fit à cet égard un règlement et que des collèges furent établis à Ajaccio et à Bastia » (Friess-Colonna 1862 : 107). Concrètement, les autorités royales se heurtent à de multiples obstacles qui réduisent presque à néant les efforts entrepris en faveur de l'Instruction publique. La désorganisation du pays, l'absence d'un personnel formé pour dispenser les enseignements, le fossé linguistique, la fuite ininterrompue des fils de bonne famille vers les Universités d'Italie empêchent tout contrôle. Toujours est-il que, pour résorber le problème du financement de l'Instruction publique, l'administration royale juge utile d'employer le patrimoine des « *fuorusciti* » paolistes. Cependant, le patrimoine des paolistes ne peut satisfaire le financement que de manière très limitée. À compter de 1776, le roi consent à accueillir de jeunes nobles corses à l'école militaire de Paris et aux collèges de la Flèche et de Brienne. L'année suivante, le roi admet les « Demoiselles nobles de Corse » à la Maison royale de Saint-Louis à Saint-Cyr. La même année, à la demande des commissaires du roi, les Corses ne peuvent aller étudier à Gènes qu'à leurs propres frais (Marchetti 1989 : 103). Dès 1781, quatre

places sont réservées pour les étudiants insulaires au collège Mazarin connu aussi sous le nom de collège des Quatre Nations.

Lors de l'assemblée des États de 1785, les commissaires du roi réclament « que les enfants qui seraient présentés devraient être capables de parler et d'écrire le français au moment de leur entrée au collège, c'est-à-dire de le parler assez pour comprendre leurs professeurs et se faire comprendre, et de l'écrire suffisamment pour pouvoir rédiger leurs notes, [...] que néanmoins on ne refuserait pas les enfants qui arriveraient sans savoir le français, mais qu'il était infiniment préférable qu'ils en connussent les premiers éléments » (Marchetti 1989 : 102-103). Parmi les bénéficiaires des « largesses » royales on peut mentionner la progéniture de Charles Bonaparte. Deux de ses fils, Joseph et Napoléon, rejoignent la Bourgogne et le collège d'Autun. Napoléon passe ensuite à l'école militaire de Brienne. Le jeune Corse subit les railleries de ses camarades à son encounter. Ce qui en dit long sur la frustration des jeunes insulaires déracinés et déculturés mais qui, toutefois, sauront surmonter les difficultés pour être de brillants élèves. « Corse de nation et de caractère, il ira loin si les circonstances le favorisent ». Telle est la note de conduite attribuée au jeune Napoléon par M. de l'Eguille, professeur d'histoire à Brienne (Davois 1909 : 40-41).

Les rares efforts pour franciser les élites insulaires risquent d'être voués à un échec retentissant. En 1779, Pommereul note dans son *Histoire de l'île de Corse* :

La France veut-elle conserver cette île et faire chérir son gouvernement aux Corses ? Qu'elle leur défende d'aller prendre ailleurs qu'en France leurs degrés en droit, médecine et théologie, [...] qu'elle se garde bien d'établir une Université dans l'île. (Marchetti 1989 : 102)

En août 1816, Jean-Ange-Michel Pascalis, commandant le « 32^e escadron de gendarmerie en Corse », dénonce l'absence des sanctions et réclame une plus grande sévérité à l'encontre des étudiants corses d'Italie :

Il est aisé d'obliger les Corses à aller étudier sur le continent français. On sait que la jurisprudence, la médecine et la chirurgie sont celles auxquelles ils s'adonnent de préférence ; il suffirait donc que les autorités veillassent avec la plus grande sévérité à ce qu'aucun nouvel avocat, médecin ou chirurgien n'exerçât sa profession s'il n'était porteur d'un diplôme délivré par une université française, ainsi que l'ordonnent les lois relatives à ces différentes professions (Bourgeois, Luciani 2001 : 128).

Dans le *Rapport général d'ensemble* qu'il envoie au ministre Decazes dans les premiers jours de 1818, le commissaire Constant ne manque pas de souligner la persistance des études faites dans l'Italie voisine :

Le Corse est fier et ne veut point de maître ; la piété est dans ses démarches, l'irrégion dans son cœur. Il porte à la fois dans son sein le poignard et le scapulaire. Le clergé est plongé dans la plus profonde ignorance. Leur éloignement pour nos mœurs et nos usages est national. Ils envoient leurs enfants en Toscane pour leur éducation. M. Constant cite le jeune Bacciochi que son oncle M. Peraldi a envoyé en Toscane, au moment même où il se rendait à Paris et où il lui eut été bien facile de l'emmener. Cependant le gouvernement fait les plus grands sacrifices pour étendre les lumières en Corse ; on n'en est pas plus reconnaissant, on dédaigne notre langue malgré les nombreux avantages qu'elle offre. Le Corse n'oppose jamais une résistance formelle, l'inertie est la seule arme qu'il oppose à l'autorité. Peut-elle tout ? Il ne peut rien. Est-elle faible ? Il ose tout (Franceschini 1923 : 9-10).

Le vendredi 30 avril 1819, le *Journal du département de la Corse*, organe de la préfecture, aborde la question des études poursuivies en Italie et met en garde les familles.

Des rapports venus d'Italie annoncent qu'un nombre considérable de jeunes Corses vont étudier à Rome le droit public, la médecine et la chirurgie. D'après les lois et réglemens en vigueur, des études faites dans une Université ou école étrangère, ne peuvent servir en France, ni pour obtenir les grades, en droit et en médecine, ni par conséquent pour être admis à remplir des fonctions quelconques dans l'ordre judiciaire, ou à exercer la médecine et la chirurgie. En conséquence, M. le Conseiller d'État, Préfet, a écrit à MM. les Sous-préfets pour leur recommander de veiller à ce que les lois et réglemens dont il s'agit soient ponctuellement exécutés dans leurs arrondissemens respectifs, et de donner à cet effet à leurs administrés les avis convenables afin qu'ils n'envoient point leurs enfants puiser chez l'étranger un enseignement sans résultats, relativement aux fonctions ou professions qu'ils se proposeraient d'exercer dans le royaume.

La possibilité d'étudier en Italie est désavouée sous le Consulat, puisque la loi du 10 mars 1803 relative à la médecine, stipule que nul ne pourrait plus exercer la médecine ou la chirurgie s'il n'est pourvu d'un diplôme délivré par une Faculté française, ou à défaut, s'il n'a obtenu un diplôme d'« Officier de Santé » délivré par un jury départemental créé à cet effet. La réalité est cependant d'une toute autre nature. En ayant rejoint le giron napoléonien, l'Italie produit un nouvel appel d'air en direction des étudiants de Corse. Ainsi, à l'Université de Pavie, les insulaires affluent en nombre important à l'époque de la République Cisalpine. La loi de 1803 est donc observée de façon très variable. Sous le Premier Empire, la Corse est placée dans le giron de l'Académie de Pise. Par conséquent, toute l'inspection primaire et les collèges de l'île relevaient de l'Université de Pise, dont le recteur, « il signor Cavaliere Sproni » correspond régulièrement, dit-on, avec Francesco Ottaviano Renucci (Renucci 1997 : 311-312). La Corse n'est rattachée à l'Académie d'Aix-en-Provence qu'en 1814. Les étudiants corses constituent à cette époque le quart des effectifs de l'Université

pisane. Pour tarir le flux des étudiants corses en pharmacie, médecine et chirurgie vers Pise (Beretti 1990 ; Cini 1997) et Rome, l'administration propose les Universités et les écoles spéciales de Paris, Montpellier ou Strasbourg. Paris, Dijon, Grenoble, Aix-en-Provence, Toulouse, Poitiers, Rennes, Caen et Strasbourg étaient désignés pour la formation des insulaires se destinant aux métiers du barreau et de la magistrature. L'application en Corse des dispositions prévues par la loi de 1803 fut si peu rigoureuse qu'en 1822, le docteur Jean-Augustin Santini déplorait que « d'un seul coup d'œil on peut apercevoir tous ceux qui exercent dans l'île ; prêtres, vieux militaires, anciens infirmiers, toutes gens illettrées et idiotes assument sans scrupules les fonctions de médecin et la même profession impunément » (Gherardi 1987 : 74-75). Lors de la session du jury médical de 1830, le professeur Dubreuil, président du jury, fut au regret de dire au préfet Jourdan du Var que « tout ce qui est du ressort de la médecine n'offre en Corse que des abus ; parmi les praticiens peu ont obtenu le diplôme de docteur en médecine et reçus pour la plupart dans les Universités d'Italie, ils n'ont point obéi à la loi qui exige leur agrégation dans une faculté française » (Gherardi 1987 : 138-139). En 1835, l'historien Joseph-Marie Giacobbi évoque à nouveau la permanence des études faites par les jeunes Corses dans les Universités italiennes qui offraient à leurs étudiants de solides formations :

Il y a dans l'île trois collèges communaux, quatre écoles modèles d'instruction primaire et deux cent quatre-vingt-six écoles primaires. Les écoles, sans compter les élèves qui suivent les cours des collèges et des diverses facultés de l'Université sur le continent, en France et en Italie, sont fréquentées par plus de dix mille garçons et environ six cents filles. Il y a, comme on le voit, peu de pays en Europe où le nombre des garçons qui reçoivent quelque instruction soit proportionnellement aussi considérable qu'il l'est en Corse (Jacobi 1835 : XLII).

Les habitudes séculaires n'avaient pas été rompues. Une statistique portant sur l'année 1841 révèle que les deux tiers des docteurs en médecine ou en chirurgie et des officiers de santé exerçant dans l'île avaient été formés en Italie (Gherardi 1987 : 70).

En 1845, lorsque Antoine-Laurent-Apollinaire Fée, professeur de médecine à Strasbourg, se rend en Corse pour herboriser et recueillir des *voceri*, il rencontre à Vico un médecin et s'étonne qu'il soit formé à Pise comme le plus grand nombre des médecins corses au XIX^e siècle, près de quatre vingt ans après l'annexion française de l'île (Fée 1985 : 8). Il n'est pas inutile de souligner que sur l'ensemble du XIX^e siècle la couverture médicale de la Corse aura été remarquable. Les recensements de la population médicale française effectués en 1841 et 1881 la placent dans le peloton de tête des départements à forte densité médicale avec un praticien pour moins de mille cinq cents personnes (Gherardi 1987 : 78).

Toutefois, dans le petit nombre des insulaires qui étudient au sein des Universités françaises, quelques-uns mériteraient sans doute d'être tirés de l'oubli. Ainsi, ignore-t-on trop souvent les parcours atypiques d'un Antoine Mattei ou d'un Antoine-Baudouin Poggiale. Sans oublier le pays natal, ces deux praticiens sauront se hisser au rang des scientifiques de grand renom.

Attirés par les affinités linguistiques et les stratégies familiales, les étudiants sont à l'époque du règne de Louis-Philippe toujours aussi nombreux à faire le voyage de Pise ou de Rome. À Pise, entre dernières lueurs du *Settecento* et première moitié du XIX^e siècle, les Corses constituent une des toutes premières communautés.

En 1883, près de trente pour cent des praticiens corses avaient été formés dans les Universités d'Italie (Gherardi 1987 : 70). Ainsi, c'est une bonne part des insulaires qui avaient été formés dans la péninsule. Et ce ne seront pas les concours mis en place pour les bourses Sisco qui juguleront le flot annuel des jeunes corses vers les Universités de la péninsule et inciteront à aller faire des études sur le continent français. C'est par testament que le Bastiais Giuseppe Sisco, médecin du pape et professeur de médecine à Rome, décédé en 1830, laisse la somme considérable de 80000 francs dont les intérêts gérés par l'administration des Pieux Établissements de la France à Rome étaient accordés à la fondation de nombreuses bourses destinées en priorité à de jeunes bastiais et plus largement à toute la jeunesse corse. Un concours offrait deux bourses mensuelles de 15 écus romains pour mener cinq années d'études dans une faculté romaine. Le règlement du concours stipule que les candidats doivent être âgés d'au moins 25 ans, les langues requises pour l'examen sont le français mais aussi et surtout l'italien, les disciplines offertes au concours sont le droit, la médecine, la chirurgie, et les disciplines artistiques comme la peinture, la sculpture ou l'architecture. Le premier examen se tient le 22 novembre 1841 à l'hôtel de ville de Bastia (Lacroix 1981 : 50).

En fait, il était déjà tard. À l'exception de quelques prêtres, les jeunes Corses sont contraints à désapprendre le chemin des universités italiennes.

DOCUMENT 5

XVIII^e siècle

Discours des élèves corses entretenus aux frais du Roi en présence de Monseigneur l'Archevêque d'Aix et de Mrs les Commissaires du Roi (le 27 mai 1777)

Origine : Archives Nationales (Paris), Série K 1229, VI, 52.

S'il est flatteur pour nous de jouir de la protection de notre Auguste Souverain, et d'éprouver les bienfaits de ses Ministres et surtout de Monseigneur le Comte de Saint-Germain qui regarde l'éducation de la jeunesse corse comme un des plus sûrs moyens de rappeler notre Nation aux bons principes, et lui faire goûter la douceur de la domination française ; quel ne doit pas être notre empressement pour répondre à la sagesse de ces vues, aux intentions de la Cour, et aux bontés de l'illustre Prélat qui en daignant nous adopter parmi les Diocésains nous fait participer à tous les précieux avantages qu'ils retirent de l'administration la plus éclairée.

Déjà par les soins des Maîtres qui sous ses ordres président à notre instruction nous commençons à entrevoir combien la culture de l'esprit est nécessaire est de quelle utilité sont les sciences et les lettres pour perfectionner la raison, pour former le goût, pour adoucir les mœurs, pour embellir les talents, pour donner de la justesse et de la solidité à nos idées ; car on peut dire qu'il en est des productions de l'esprit comme de celles de la terre. Si l'astre qui nous éclaire n'échauffait les germes qu'elle renferme, si les soins pénibles du cultivateur n'aidaient la nature dans sa marche et ne secondaient ses efforts, presque stérile elle n'offrirait pas à nos regards le spectacle varié et ravissant des fleurs qui la décorent et des fruits qui l'enrichissent. Quelques plantes il est vrai s'élèveraient de loin en loin sur sa surface ; mais auraient-elles cette vigueur que la culture leur donne et leurs fruits ne seraient-ils pas destitués de cette saveur que les soins assidus d'une main industrieuse semblent ajouter à leurs qualités l'esprit. Si l'étude des arts et des sciences telle qu'un astre bienfaisant ne développait le germe des talents que la main du Créateur y versa, si elle ne fécondait et n'améliorait ses productions, elles seraient informes et n'auraient jamais ce degré d'excellence ; au quel on reconnaît celles que le génie enfante, que l'art embellit, que le goût perfectionne.

C'est donc par les Lumières et les connoissances que l'homme doit chercher à se distinguer, ce sont elles qui donnent du lustre et la célébrité aux nations et qui mettent une distance infinie entre un peuple policé et un peuple barbare. Aussi ce sera sans doute l'époque la plus mémorable du bonheur et de la félicité de la Nation

Corse, lorsque convaincue des avantages précieux que procurent les arts et les sciences, elle n'aura plus d'autre ambition que celle de s'y distinguer et d'acquérir des talents.

Elle est trop éclairée pour ne pas s'apercevoir combien ses malheurs l'ont mise au-dessous des autres peuples de côté-là, mais en jetant un coup d'œil sur notre histoire, on découvre aisément à quoi il faut attribuer le peu des progrès des sciences dans notre île.

Ce n'est pas au milieu des troubles et du tumulte des armes que les belles-lettres et les arts peuvent fixer leur séjour, et l'on sait combien la Corse a été agitée par ses différentes révolutions et par cette suite continuelle de guerres intestines et étrangères qui ont toujours opposé des obstacles invincibles à tous les établissements utiles.

Les arts et les sciences forment un édifice immense qu'on ne bâtit point tout-à-coup sans fondement et sans moyens, le fondement des arts est la paix ; les moyens de les faire fleurir dans un état sont les facilités, l'encouragement, les récompenses du Prince. Voilà pourquoi il fallait un Monarque puissant pour opérer dans notre île cette heureuse révolution, elle était digne d'un grand Roi capable de former et d'exécuter de grands desseins et c'était à la France qu'appartenait la gloire de tirer la Corse de l'état déplorable où elle se trouvait réduite.

Déjà sous ses auspices l'ordre et l'harmonie succèdent à l'anarchie et à la confusion, le droit à la violence, la loi à l'arbitraire, la paix et la tranquillité aux troubles et aux dissensions ; les moyens les plus sûrs, les plus étendus sont employés pour tout réformer, pour tout rétablir dans les loix, dans les coutumes, dans les préjugés, dans les mœurs, et dans tout ce qui a rapport à l'agriculture, au commerce et à la navigation. L'entrée est ouverte aux sciences, et à voir tant de d'encouragement dans toutes les parties, il semble que le Roi ait résolu de porter la Corse en peu d'années au degré le plus florissant. Des chefs habiles et expérimentés s'empressent de seconder les intentions du Monarque bienfaisant.

Qu'il nous soit permis ici de faire éclater envers eux les sentiments de notre reconnaissance surtout à l'égard de celui que toute la nation regarde à juste titre comme son plus illustre protecteur, qui dans l'administration la plus sage n'a vu que son bonheur et sa félicité et qui veut bien encore s'occuper de chacun de nous comme si nous devions être le seul objet de ses soins paternels ; heureux, si vous daignez aujourd'hui, Notre respectable Général, agréer nos hommages comme un juste tribut de notre gratitude.

POLICE GÉNÉRALE
DE FRANCE

Passe-port
à l'Étranger,
Valable pour un an.

DÉPARTEMENT
de la Corse

Registre 6
N° 2594

SIGNALEMENT.

Âgé de 21 ans
taille d'un mètre
67 centimètres
(pieds pouces),
cheveux châtain clair
front grand
oreilles châtain clair
yeux gris
nez gros et effilé
bouche moyenne
barbe châtain
menton rond
visage ovale
teint

NOTES PARTICULIÈRES.
Voyette d'acier au
côté droit de la main.

Signature du Porteur:

Au nom du Roi,
Nous, Honoré Sourdan, Secrétaire
du Département de la Corse,
Recevons les Autorités civiles et militaires du Royaume, et
prions les Autorités civiles et militaires des États amis ou alliés de
la France, de laisser passer librement le Sr. Solivari (Antonio)
Abbé, né le 16 (juin) 1829,
natif de Morosaglia, arrondissement de Corte
demeurant à Morosaglia,
allant à Rome pour achever ses études
et de lui donner aide et protection en cas de besoin.
Le présent Passe-port est valable pendant quarante jours
pour sortir du Royaume.
Fait à Ajaccio, le vingt-trois Octobre mil huit cent trente.
Le Préfet du Département de la Corse,
Par le Préfet: [Signature]
Le Secrétaire général,
[Signature]

Prix du Passe-port. DIX FRANCS.

Passeport d'un étudiant corse en Italie en 1829.

Collection particulière.



Francesco Ottaviano Renucci.

Bibliothèque patrimoniale Tommaso-Prelà de Bastia.



Vue de Rome avec le palais Saint-Ange.

GASPARD VAN WITTEL. Huile sur toile.

Musée Fesch - MFA 852-1-451



Antonio Arrighi.

Bibliothèque patrimoniale Tommaso-Prelà de Bastia,
(Fonds Mattei)



Giuseppe Sisco.

Bibliothèque patrimoniale Tommaso-Prelà de Bastia.



Natale Saliceti
Médecin de Pie VI,
publié en 1863.



Tommaso Francesco Prelà.

Photographie Ph. Jambert.
Collection Musée de Bastia.



Vue d'Ajaccio.

AUGUSTE ÉMERIC (1896-1947). Huile sur toile.

Musée Fesch - MFA 2007-1-13



Diplômes, XIX^e siècle.
Collection particulière.



IV

UNE UNIVERSITÉ POUR LA CORSE

C'est avec les Révolutions de Corse que les insulaires revendiquent avec force l'implantation d'une Université dans l'île. Par conséquent, rien de surprenant si la littérature de combat, plus particulièrement les deux grands textes justificatifs (le *Disinganno* et la *Giustificazione*) mis au service des Corses insurgés, n'ignore rien des propos légendaires de Giustiniani et de Filippini sur le médiocre état de l'instruction et de s'efforcer d'en faire peser l'entière responsabilité sur Gênes. Les Corses reprochent à la République de Gênes le peu d'intérêt que celle-ci manifestait pour l'essor de l'instruction publique, au point d'interpréter ce désintérêt comme une volonté manifeste de maintenir les insulaires dans l'ignorance afin de mieux en assurer le contrôle. Ainsi, au nombre des reproches faits aux Génois, le *Disinganno intorno alla Guerra di Corsica* (1736) de Giulio Matteo Natali, chanoine à Rome et futur évêque qui emprunte pour la circonstance le pseudonyme de « Curzio Tulliano Corso » pour ne pas éveiller les soupçons des Génois, les accuse-t-il d'avoir maintenu l'île dans un état de grande misère matérielle et spirituelle. Dans la *Giustificazione della Rivoluzione di Corsica* (1758), « bible à l'usage des révolutionnaires » (Luciani, Belgodere, Taddei 2006 : 454) plus particulièrement dans l'édition remaniée et rééditée en 1764 sous l'égide du gouvernement national, Don Gregorio Salvini et Bonfigliuolo Guelfucci reprennent soigneusement l'argumentation thomiste de Natali, la développent, l'accentuent et l'affichent comme un des mobiles légitimant le soulèvement des Corses contre le « *malgoverno* » et la tyrannie génoises. La septième proposition de la *Giustificazione*, rédigée par Don Gregorio Salvini sur le thème désormais récurrent de « la République de Gênes a maintenu les Corses dans l'inculture et l'ignorance » (Salvini 1764 : 131).

Jusqu'au XVII^e siècle, la politique éducative demeure encore largement une prérogative de l'Église et des communautés locales (Frijhoff 1985). L'État n'assume qu'un rôle régulateur ou de contrôle sur l'administration des écoles. L'éducation reste le domaine propre de l'Église. Les Lumières vont bouleverser ce principe et faire de l'éducation un instrument apte à développer le sens civique, à créer un citoyen responsable. Les idées développées par Salvini s'inscrivent dans le sillon des Lumières. En filigrane, Salvini appelle de ses vœux une politique éducative volontariste de la part de l'État.

Afin de mieux saisir l'étendue d'une controverse entraperçue avec la guerre de plume, l'examen des proclamations adoptées dans les assemblées procure d'irremplaçables éclaircissements sur la genèse de la première Université de Corse. Dès le mois d'avril 1731, les délégués réunis à la *consulta* de Vescovato

préconisent la création dans l'île d'un « *Collegio di studenti* ». En avril 1736, lors du couronnement de Théodore de Neuhoﬀ au couvent d'Alesani, l'exigence pour le nouveau royaume d'une Université publique et d'un enseignement du droit et de la philosophie surgit avec force dans le quinzième article de ce qu'il est désormais convenu de désigner sous le nom de « Constitution d'Alesani ». Dans sa grande confusion, le texte ne convient ni du lieu d'implantation ni des moyens financiers à mobiliser pour l'exécution du projet. Par conséquent, la Constitution n'offre aucune garantie. Les *Memorie riguardanti il re Teodoro*, témoignage incontournable, rédigé par Sebastiano Costa, grand chancelier du royaume de Corse, acteur privilégié et témoin attentif des événements, rapporte qu'à l'issue de la messe du couronnement un grand banquet fut dressé sur la place du couvent. Tour à tour, les notables du royaume prirent la parole. C'est à cette occasion que Giacinto Paoli, l'esprit pétri par la lecture de la Bible, donne lecture aux convives d'une « *picciola orazione* », petite harangue dont le contenu est soigneusement consigné par Sebastiano Costa. Ainsi, à l'issue d'un long plaidoyer en faveur de l'essor agricole et du développement des échanges commerciaux, Paoli envisage comme un objectif prioritaire l'organisation d'un enseignement de haut niveau. Au service de la société insulaire, la formation d'une classe dirigeante occuperait les « emplois splendides, les charges nobles et lucratives » réservées jusque là aux Gênois de vieille souche. Giacinto Paoli poursuit :

C'est ici également, au milieu de nous, que les sciences auront asile. Les Universités s'ouvriront, les Collèges se construiront. Bref la Corse n'aura plus rien à envier aux autres nations. C'est sur son sol que naîtront les chevaliers, les comtes et les marquis, les prélats, les évêques, les abbés (Costa 1975 : vol.2, 125).

Sebastiano Costa précise que le propos de Giacinto Paoli, laissant deviner les rivages d'une terre promise, fut accueilli par les vivats de l'ensemble des convives. Cependant, au cours des dix années suivantes, les leaders du soulèvement sursoient à la promesse d'une fondation universitaire. Aussi, faut-il attendre la Consulta convoquée à Corte le 14 janvier 1749 sous l'autorité de Gian Pietro Gaffori, pour voir rejaillir cette revendication (Avon-Soletti 1999 : 521). Ayant gagné à sa politique les dirigeants corses, le marquis de Cursay paraît disposé à entendre leurs doléances. À cet effet, Cursay convoque en 1749 une *consulta* à Oletta. Chaque pieve y était représentée par un député. C'est au cours de ce rassemblement que la question de l'Université est à nouveau abordée. La Constitution adoptée à Corte en novembre 1755 par la « diète générale du peuple de Corse » ne laisse rien apparaître sur la question universitaire. Pour autant, l'absence d'une indication en matière de système éducatif ne doit

pas être travestie par des commentaires inconsistants. Cette constitution est plutôt, comme dans la tradition britannique, un texte en devenir (Arrighi, Carrington 1996 : 5). L'oubli de la question éducative ne doit pas être assimilé à une forme de désaffection. D'autant qu'en janvier 1756, le clergé réuni à Venzolasca réitère le souhait d'introduire dans le royaume une « *Università di Scienze* » (Antonetti : 1991 : 59).

Dans l'esprit des responsables de la Révolution de Corse et en dépit d'innombrables obstacles l'accomplissement du projet devait incarner une marque manifeste de souveraineté et apparaître comme un camouflet supplémentaire infligé à la Sérénissime République qui, par omission ou par calcul, n'avait jamais admis le principe d'une Université dans l'île.

Cette idée du développement de l'instruction publique sous la plume du clergé patriote devait être l'une des préoccupations majeures du jeune Etat corse. Jean-Jacques Rousseau proclamait que l'État doit organiser l'instruction, qui sera égale et obligatoire pour tous. Ce courant qui voit l'instruction publique devenir progressivement une fonction de l'État s'inscrit dans un large sillon creusé dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Cependant, le *Mémoire au sujet de la Constitution politique à établir dans le royaume de Corse*, transmis par Matteo Buttafoco à Jean-Jacques Rousseau en 1764, n'offre qu'un extrait décevant sur l'instruction publique (Castellin, Arrighi 1980 : 73). Quant au *Projet de Constitution* élaboré par Rousseau, la question éducative y est imperceptible. Pour forger un clergé national, le chef des Corses mobilise en premier lieu les Franciscains ainsi que d'éminents représentants issus de ce « *gran numero di Preti Corsi in tutte le Città dell'Italia* » (*Discorso* : 36). Sur le plan de l'instruction élémentaire, celle donnée aux petits enfants, l'édifice reposait sur le bon vouloir des prêtres de villages. Et les collègues des Jésuites de Bastia et d'Ajaccio continuent, bon an mal an, leur œuvre pédagogique. C'est pour assécher le flux ininterrompu des jeunes Corses vers les Universités italiennes que Pasquale Paoli envisagea la création d'une Université à Corte.

En 1763, une commission constituée de neuf personnalités (Don Gregorio Salvini de Balagna, Francesco Giannettini de Corte, Don Francesco Cittadella du diocèse de Sagone, Giovanni Cosimo Quilichini de Sartène, Filippo Maria Cuttoli d'Olmeto, Pietro Cuttoli du Celavo, Carlo Grimaldi de Caccia, Anton Battista Raffaelli de Bastia et Giuseppe Maria Giuseppi de Pietralba) se penche sur les modalités de mise en œuvre de l'Université. Paoli souhaitait que l'Université de Corse s'inspirât des grandes facultés européennes. C'est à ce titre qu'il se fit communiquer les statuts et règlements actualisés de l'Université de Cagliari, en Sardaigne. Dans le numéro de décembre 1763, les *Ragguagli dell'isola di Corsica*, le journal officiel de la Nation corse, de décembre 1763, annonce fièrement que Corte s'apprête à recevoir « une Université publique

de toutes les sciences, sur le modèle des meilleures Universités de Terre ferme » (Graziani, Bittosi 2010 : 461). Les travaux réalisés par les « *Soggetti scelti, considerati dei più illuminati e zelanti* » (Antonetti 1991 : 59-60) sont présentés à la *Consulta* du mois de mai 1764.

L'Université de la Nation corse

C'est un Édit du « *Generale e Supremo Consiglio di Stato del Regno di Corsica* » qui, le 25 novembre 1764, instaure une Université placée sous le patronage de saint Grégoire le Grand dont on célébrait la solennité le 12 mars. Le numéro de mars 1765 des *Ragguagli* rend compte des honneurs rendus par le monde universitaire à son saint patron :

Le 12, jour de la fête de Saint Grégoire, protecteur de cette nouvelle université, s'est tenue une messe solennelle dans l'église San Marcello où a été lu un panégyrique et après le repas, les étudiants ont tenu une réunion érudite en l'honneur de ce saint (Graziani, Bitossi 2010 : 581).

Dans plusieurs documents académiques, l'Université nationale assume l'appellation d' « *Università Gregoriana* ». Tout un symbole ! Ce détail prend toute sa signification si l'on songe que Paoli avait sollicité du Souverain pontife une bulle d'érection, laquelle aurait conduit par glissements successifs à une reconnaissance officielle du gouvernement national. Par conséquent, soucieux de ménager les parties corses et génoises, le pape ne donna aucune suite à la requête. Néanmoins, l'absence de condamnation de l'Université par le Siège apostolique est perçu comme un premier pas vers la reconnaissance (Ettori 1990 : 342-343). Comme pour témoigner de l'importance de la création de l'Université, les *Ragguagli* publie *in extenso* le texte de l'Édit.

Les cours ont lieu dans la maison Rossi qui connaît d'importants aménagements (Suberbielle 1989 : 166). Les murs sont crépis avec un mortier de chaux et blanchis avec un lait de chaux. À l'issue des travaux, l'Université offre dans un même lieu : des logements pour les professeurs ; des chambres pour les étudiants boursiers ; des salles de taille moyenne, équipées de bancs et de tables ; une chapelle ; une grande salle destinée aux grandes manifestations universitaires et que le gouvernement corse utilisera fréquemment pour ses réunions. En l'absence de Bibliothèque universitaire, le couvent des Franciscains met à la disposition des étudiants sa propre Bibliothèque. Car il existe partout en Europe l'idée d'une unité indissoluble entre une Université de renom et une Bibliothèque respectable. Quel pouvait être le contenu d'une Bibliothèque franciscaine en Corse au XVIII^e siècle ? Si les ouvrages de théo-

logie constituent probablement l'essentiel du fonds, la Bibliothèque conventuelle accueille des ouvrages de toutes les disciplines et semble ouverte aux penseurs de son temps. Le baron François-René-Jean de Pommereul, auteur d'une *Histoire de l'Isle de Corse* publiée en 1779 à Berne, nous renseigne : « J'y ai connu des penseurs aussi sages que profonds : j'ai vu Voltaire, Locke, Montesquieu, Helvétius, Hume et Jean-Jacques Rousseau orner leur bibliothèque et faire leurs délices » (Gregori 1967 : 164). La Bibliothèque conserve aussi des *prohibiti*, les livres inscrits à l'Index et condamnés par l'Église. Nonobstant, la Bibliothèque du couvent ne peut rivaliser avec les grandes Bibliothèques universitaires de son temps. Pour satisfaire aux obligations de leurs études, les étudiants peuvent retirer des livres de la Bibliothèque et les conserver temporairement de manière privée avec plus de facilités que ne le prévoit la norme commune, sous réserve de l'accord du recteur de l'Université.

Amoureux de la connaissance et des livres, Paoli en est conscient. C'est d'ailleurs pour encourager la démocratisation des pratiques lettrées que le Général juge utile d'exonérer de toute taxe l'introduction des livres, du papier et de l'encre sur toute l'étendue de l'île. Dès la mise en service de l'Université, les autorités publiques de la Corse indépendante refusèrent de donner une suite favorable aux demandes de passeports émises par des jeunes gens désireux d'aller s'instruire en Italie, à l'exclusion de la médecine, de la chirurgie et de quelques autres formations dont la jeune Université n'était pas dotée. Sans doute pensait-on tarir le départ des jeunes Corses vers les États de la péninsule puisque de nombreux étudiants se fixaient dans ces villes, d'où la perte pour l'île d'un capital de valeurs intellectuelles.

Tous les Corses ne l'entendent point de cette oreille et l'Université a aussi quelques zélés détracteurs. Dans une lettre datée du 17 février 1766, Angelo Luigi Petriconi, Paolo Vincenzo Santamaria et Anton Saverio Agostini attirent l'attention de Pascal Paoli sur l'attitude de Don Paolo Filippo Renucci, curé de Rapale. Renucci critique ouvertement l'action du gouvernement national et dissuade les jeunes gens de poursuivre leurs études à l'Université de Corse. S'ils ne franchissent pas la mer pour étudier, les jeunes Corses ne pourront que baigner dans l'ignorance, déclare le curé. « *Un uomo che va in continua traccia di screditare non solo i Governi ma la riferita Università, asserendo che i studenti verun profitto ponno da quella ricavare, e se non varcono il mare, resteranno nel grado d'ignoranza* » (Arch. dép. Haute-Corse, Fonds Gouvernement corse, C54). Agacés mais non dépourvus d'humour, Petriconi, Santamaria et Agostini proposent d'éventuelles sanctions : un an d'« exil » à Corte où le curé de Rapale enseignerait comme maître d'école ou bien « *o pure in terra ferma a farsi conoscere* », un an d'exil sur le continent où il aurait l'occasion de faire valoir ses talents.

Le financement de l'Université

Tout au long de sa courte existence, le financement de l'Université résulte en grande partie du don gratuit que supporte le clergé, du tribut annuel versé par chaque confrérie et des revenus du domaine d'Antisanti.

Le don gratuit est une contribution aux dépenses de l'État acceptée par les membres du clergé, juridiquement non obligatoire, mais consacrée par l'usage dans les différents pays d'Europe. Comme en atteste l'acte reçu par-devant le révérend Francesco Antonio Gaffori, protonotaire apostolique de Corte, il est convenu que, tous les ans, chaque bénéficiaire versera une contribution proportionnelle à l'importance de son bénéfice. Ainsi les piévans devront verser 18 lires, les curés 12 lires, les chanoines 7 lires et 8 sous. Consécutivement à cette décision, un arrêté pris à Corte, le 22 juillet 1765, par le Général et le Suprême Conseil d'État, fait obligation à tous les vicaires forains de recouvrer ces contributions dans leurs juridictions respectives avant le 15 août de l'année en cours et de les remettre dans les quinze jours à Corte à l'abbé Anton Leonardo Valentini, en charge des finances de l'Université. Mais le recouvrement du don gratuit ne permet pas de satisfaire toutes les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de l'Université. En outre, la location à la communauté d'Antisanti d'un domaine de quelque deux cents *mezzinate* (soit environ 36 hectares) assure à l'Université un revenu régulier. Celle-ci bénéficie aussi des revenus d'une partie des terres de Paomia confisquées par le Suprême Conseil, ainsi que du loyer d'une maison sise à L'Île-Rousse.

D'autres apports viennent consolider les frais de fonctionnement de l'institution. Le 16 janvier 1767, Anton Leonardo Valentini, député et comptable de l'Université, présente un mémoire au *Congresso*, le parlement corse. Écoutons Valentini :

Una delle opere pie più luminose, Eccellentissimi Signori, che presentemente abbia la Nazione, no v'è dubbio, è l'Università. Ciaschedun Nazionale è tenuto a pensarne il sostenimento ed i progressi. Il sacerdote Anton Leonardo Valentini il quale à l'onore d'essere stato destinato Procuratore della medesima, si crede nell'obbligo di suggerire all'Eccellentissimi Vostre un suo pensiero. Nell'anni che fu promossa la causa del Beato Bernardino di Calenzana dai zelanti per proseguirla in Roma, si presero la pena di ramassare del danaro. E' stato ora ordinato il perpetuo silenzio a questa causa, e da Roma è stata rimessa a mani di chi faceva il procuratore nel medesimo paese di Calenzana, la somma di lire tre mila. Questo danaro, vedono bene l'Eccellentissime Vostre, andrà a smarrirsi o almeno resterà infruttuoso. Se all'Eccellentissime Vostre, così piacesse, potrebbero ordinare che fosse impiegato in beneficio dell'Università (Arch. dép. Haute-Corse, Fonds Gouvernement corse, C34).

Pour Valentini, il s'agit de recouvrer en Balagne 3000 livres, produit inemployé, collecté depuis fort longtemps dans le cadre du procès de béatification de Bernardino Alberti, dit Bernardino da Calenzana. La réputation de sainteté attachée au nom de Bernardino Alberti, franciscain ordonné prêtre en 1617, était principalement suggérée par une vie exemplaire, une solidité doctrinale et par l'attribution de nombreuses guérisons miraculeuses. Toutes les conditions semblaient réunies pour faire de Bernardino un bienheureux puis un saint. Dès 1692, Franciscains et Corses s'efforcent donc d'obtenir le titre de bienheureux pour Bernardino. Convaincu de l'issue rapide de la démarche, le clergé et les fidèles rassemblent des fonds car un procès est onéreux. En 1752, le procès apostolique était terminé mais, pendant la Révolution corse, la situation politique instable reporte *sine die* l'examen du procès de béatification de Bernardino par la Sacrée Congrégation des rites. Par lettre en date du 13 février 1767, les 3000 livres sont remis au père Don Antonio Valentini, « *cassiere dell'Università* », comptable de l'Université (Arch. dép. Haute-Corse, Fonds Gouvernement corse, C42) . Après une très longue interruption, le procès de béatification de Bernardino da Calenzana aboutira en 1898.

De même par acte passé à Corte, le 18 novembre 1767 devant Marco Maria Carli, le révérend Don Vincenzo Pietri de Piedicroce d'Orezza, piévan d'Argno, s'engage à verser chaque année et sa vie durant 750 livres à l'Université (Arch. dép. Haute-Corse, Fonds Gouvernement corse, C51).

À ces revenus réguliers, viennent s'ajouter quelques entrées extraordinaires comme les bénéfices produits par l'apothicairerie des Franciscains, une taxe prélevée sur la vente de la viande de boucherie et de la vente du pain, le fruit de la vente de l'argenterie et des meubles de feu monseigneur Giuseppe Maria Massoni, évêque de Sagone. Par ailleurs, soucieux de placer la nouvelle institution à l'abri de difficultés pécuniaires, le gouvernement national avait engagé des pourparlers dans le but d'assimiler les biens corses de la Chartreuse de Pise. À cet effet, le père Bonfigliuolo Guelfucci avait pris langue avec monseigneur Angelo Odiardo Stefanini, évêque de Mariana et avec Andrea Le Masson, procureur général de l'Ordre des Chartreux. Paoli écrit à l'archevêque de Pise, Primat de Corse, pour lui proposer la somme de 2000 écus en échange de tous les biens possédés en Corse par les Chartreux. La conquête française mettra prématurément terme aux négociations (Defranceschi 1986 : vol.1, 69).

Enseignements et professeurs

L'année universitaire se déroule sur huit mois, de novembre à juin. Les horaires devaient être suffisamment souples pour permettre aux étudiants de suivre dans la même journée des cours relevant de disciplines différentes. L'inauguration a lieu le 3 janvier 1765 en présence de toutes les autorités corses. Les cours débutent le 7 janvier. Le numéro des *Ragguagli* pour le mois de janvier 1765 livre de précieux détails sur les premiers pas accomplis par l'Université.

Suite à l'édit du 25 du mois de novembre relatif à la création dans cette cité d'une Université, le matin du trois de ce mois courant on a ouvert les études publiques. La messe solennelle de l'Esprit Saint a été tout d'abord chantée dans l'église San Marcello, destinée à l'administration de l'Université. Celle-ci une fois achevée, le père Mariani, recteur de l'Université, a prononcé un discours en latin très érudit et éloquent, dans lequel, avec une grande connaissance et une grande énergie, il a montré la nécessité et l'utilité des sciences et des bonnes études et combien celles-ci participent au bonheur et à la bonne gestion des États. En plus du nombreux concours de chacune des classes de la société, Son Excellence Monsieur le Général et les autres membres du Suprême Gouvernement ont assisté à ce discours, qui ont fait connaître leur grande satisfaction à l'auteur. Les meilleurs règlements pour la discipline des jeunes étudiants ont été par la suite établis, tant en ce qui concerne les exercices littéraires, que ceux de piété chrétienne. Et le sept au matin tous les professeurs ont commencé leurs leçons, devant un grand nombre d'étudiants venus de toutes les régions du Royaume, et si grande est en outre leur ferveur dans l'étude que celle-ci unie à l'habileté et au zèle des professeurs laisse justement présager que la création de cette université ouvre une ère nouvelle pour la nation.

A l'étage supérieur du palais destiné aux écoles publiques et à l'habitation des professeurs, on a trouvé la place pour loger plus de vingt jeunes gens. Dans ce but, on est en train de réparer les édifices afin d'y recevoir les jeunes étudiants des principales familles pour y servir de séminaire, et à cette heure on y a déjà placé les pupilles de la patrie, c'est-à-dire les fils des chefs, qui au service de la patrie ont perdu la vie lors d'actions diverses contre les ennemis. Bien que ceux-ci soient issus des familles les plus remarquables et les plus aisées, eu égard néanmoins à la mémoire honorée de leurs pères, puisque la nation peut présentement leur donner les marques les plus lumineuses de la gratitude publique, le Suprême Gouvernement a ordonné qu'ils soient entretenus aux frais de l'État, et on a désigné un digne ecclésiastique pour veiller à leur bonne éducation (Graziani, Bitossi 2010 : 567-569).

Si de l'aveu même de ses promoteurs les débuts de l'Université sont modestes, l'Édit prévoyait l'enseignement d'un large éventail de disciplines. En premier lieu, le plan d'études laisse apparaître un cours de théologie scolastique et dogmatique. En second lieu, l'étude de la théologie morale, le droit civil et canonique, l'enseignement de l'éthique. Les leçons d'éthique, absentes à l'époque de toutes les grandes Universités d'Europe, constituent l'empreinte la plus si-

gnificative de Paoli sur le contenu des programmes. La philosophie et les mathématiques, la rhétorique font l'objet d'un enseignement. Excepté la « *Pratica civile e criminale* », dispensée « *in lingua volgare* », c'est-à-dire en italien, tous les autres enseignements le sont en latin. Composé de religieux acquis entièrement au gouvernement national, le corps enseignant fit preuve d'une abnégation remarquable en acceptant de se satisfaire de modestes salaires. L'écrivain écossais James Boswell parle de « *small emoluments* » (Antonetti 1991 : 64). Le salaire des enseignants, compris entre 120 et 600 livres par an, est fixé au *prorata* du service d'enseignement effectué. Issu d'une bonne famille de Belgodere, appartenant à l'ordre des Servites de Marie, membre de l'*Accademia Etrusca di Cortona*, théologien de la Nation corse, le père Bonfigliuolo Guelfucci, enseigne la théologie scolastique et dogmatique. Comme tend à l'accréditer la nature et le contenu du *Progetto che si propone all'esame della Suprema General Consulta del Regno in rapporto alla pubblica Università de' Studj già eretta l'anno corrente 1765* (Belgodere de Bagnaja 2000), c'est vraisemblablement ce « *padre maestro* » proche de Paoli qui est le seul véritable instigateur de la fondation de l'Université de Corse. Le révérend père Angelo Stefani de Venaco est professeur de théologie morale ; le père Leonardo Grimaldi de Campoloro, théologien de la Nation, enseigne la philosophie et les mathématiques ; le père capucin Giovan Battista Ferdinandi de Brando, professeur de théologie, dispense l'enseignement de la rhétorique. Comme recteur, le père Francesco Antonio Mariani assume la direction de l'Université de Corse. Issu d'une famille indigente de Corbara, c'est pour échapper à une condition toute tracée de traîne-misère que Francesco Antonio s'affranchit par les études et pousse la porte du couvent franciscain des Observants de son village natal. Élève doué, il poursuit sa formation à Rome où il devient le secrétaire du général de l'Ordre. Pour parfaire une formation déjà solide, Mariani gagne l'Espagne et la prestigieuse Université de Salamanque puis est nommé professeur à l'Université d'Alcalá de Henares. Revenu en Italie, il candidate en vain à l'épiscopat. On le retrouve ensuite à Naples, dont il devient provincial de son Ordre, puis à Bari. Dans des conditions pour le moins spectaculaires, il se voit astreint à demeurer dans l'île. Les *Ragguagli* pour le mois de février 1764 rappellent les faits :

Le 14 [février] ensuite, avec deux jeunes religieux de son ordre, l'un de Bastia et l'autre de Bonifacio qui viennent pour concourir pour les chaires de philosophie de leur province séraphique, le très révérend père Mariani de Corbara des mineurs observantins a abordé à notre escale des Prunete. Il occupe dans son ordre la charge de secrétaire général et remplit actuellement celle de chronologiste général. Il se rendait par voie de mer de Rome à Pise pour y prêcher dans un monastère de ces religieuses. Un incident imprévu l'a porté à notre escale. Il avait déjà décidé de se rendre après Pâques auprès de Madame sa mère qu'il

n'avait pas vue depuis 32 ans ; puisque les circonstances ont fait qu'il est venu plus rapidement que prévu dans cette région, il a pris la route de Corbara le matin du 15, avec l'intention de poursuivre sa route vers Pise, une fois sa visite effectuée. Mais les plus sages ici pensent que notre gouvernement le retiendra. Il voudrait, comme il l'a déjà prévu, qu'il reste à s'occuper de notre Université que l'on est en train d'installer dans le centre du Royaume, à Corte (Graziani, Bitossi 2010 : 481).

Paoli reçoit Francesco Antonio Mariani et le persuade de prendre des responsabilités à l'Université de Corse. Le religieux devient le *Director Universitatis*. La seule autorité dont il dépende est le Général de la Nation. À ce premier cercle d'enseignants vinrent se joindre les pères Morazzani du couvent de Rogliano et Vincenti de Santa Lucia di Bozio, Antonio Bonaccorsi de Calenzana enseigne le droit romain et le père Gianettini de Corte, éminent juriste auquel l'État corse avait confié une refonte des *Statuti Civili e Criminali*.

De manière régulière, les *Ragguagli* informent le lecteur sur la vie universitaire et font état des progrès accomplis en l'espace de peu de temps par l'institution. Le numéro de février 1765 des *Ragguagli* salue les prouesses universitaires :

Les étudiants de cette université donnent les plus grandes espérances et confirment l'avantageuse opinion conçue par le public sur les bienfaits qu'ils peuvent tirer de leurs études. Au cours des jours passés, les étudiants de mathématiques conformément aux règlements établis, ont tenu leur première académie mensuelle autour des prolégomènes de cette science avec beaucoup d'esprit et à la satisfaction générale (Graziani, Bitossi 2010 : 577).

Le nombre des disciplines enseignées s'accroît et l'Université tend à devenir la vitrine du jeune État corse. Comme dans la plupart des collèges et des grandes Universités, l'éducation ne se limite pas à l'esprit (l'instruction) et à l'âme (formation morale), elle s'ouvre aussi au corps. La danse, l'équitation et l'escrime, constituant la trilogie des arts académiques ou « sciences galantes », apanage de l'élégance, de la civilité et du savoir vivre, sont au programme. L'étudiant doit acquérir la « conduite », ou l'art de faire dignement figure dans le monde. À cet effet, les étudiants cortenais bénéficient donc des services d'un maître d'escrime et de danse. Le 1^{er} juin 1768, sur la demande de Paoli, Carli, député pour la *Zecca* (l'hôtel des monnaies), lui octroie la somme de vingt livres « *per aver mostrato questo esercizio in alcuni mesi alli giovani dell'università* » (Arch. dép. Haute-Corse, Fonds Gouvernement corse, C53). Le gouvernement national offre à tous les étudiants les prestations d'un médecin, le docteur Giubega, qui perçoit à ce titre la somme de 200 livres par an. Dans un avenir plus lointain, on prévoyait d'y enseigner la médecine, la chirurgie, l'histoire et la géographie (Antonetti 1986 : 355). Le nombre des professeurs augmente également. Le numéro de mai 1765 des *Ragguagli* donne la mesure de cet intérêt :

Les étudiants de l'Université, voulant donner publiquement un aperçu des bienfaits qu'ils recevaient de leurs études, ont eux aussi tenu tout au long du Congrès les réunions générales de toutes les facultés et sciences différentes, auxquelles ils s'adonnent. Et ces manifestations ont tellement été du goût du public que les ecclésiastiques qui possèdent des bénéfices dans notre Royaume considérant le très grand avantage que la nation toute entière tire des études publiques et particulièrement leur ordre, mus par un zèle sincère pour augmenter et perpétuer une œuvre tellement pieuse et salutaire, ont spontanément convenu de contribuer pour leur part par un don gratuit annuel à la subsistance de cette Université. Aussi au cours du mois de novembre prochain, s'accroîtra le nombre de professeurs et on établira également un meilleur règlement pour les études (Graziani, Bitossi 2010 : 591).

À juste titre, Fernand Ettori retient un certain style « antique » et patriotique comme « ce qu'il y a de plus original dans l'Université de Corte » (Ettori 1990 : 343). Marie-Thérèse Avon-Soletti décèle « une fermeté purement thomiste qui prouve l'étroite association des professeurs, tous membres du clergé, et de Pascal Paoli dans la conception de l'Université et l'organisation de l'enseignement » (Avon-Soletti 1999 : 647).

Les étudiants

Il est malaisé d'évaluer le nombre des étudiants ayant fréquenté l'Université. Le père Valentini, procureur de l'Université, avance un effectif de 300 élèves, mais sans doute tient-il là compte des étudiants à temps-plein comme des simples auditeurs. À l'issue d'une formation d'un an et sous certaines conditions, l'étudiant en droit peut briguer les fonctions de notaire. Disposant de toutes les qualités requises, l'étudiant Ottavio Francesco Romanetti d'Alata produit les attestations de ses professeurs, se présente devant les auditeurs de la *Rota Civile* (cour civile) qui le jugent digne de la fonction de notaire. Le 30 mars 1767, en présence de Pasquale Paoli, Romanetti prête serment à genoux : « *Inginocchiatosi per tanto esso n. Ottavio Francesco nanti di noi promette e giura toccati li Sacrosanti Vangeli di bene e fedelmente esercitar detta carica, esser fedele alla Patria [...]* » (Arch. dép. Haute-Corse, Fonds Gouvernement corse, C30). La main posée sur les Évangiles, il jure d'exercer sa charge dignement et d'être toujours fidèle à la patrie. Le 13 mai 1767, Santo Piani de Sari d'Orcino qui se destine également au notariat est autorisé à subir l'examen devant les membres de la *Rota Civile*. Le 31 mai de l'année suivante, Pietro Grimaldi de Marignana effectue la même démarche et prête serment le 12 juin. Par ailleurs, l'Université recevait le renfort de notaires expérimentés qui devaient y recevoir une formation complémentaire. En cas de refus, les notaires

pouvaient se voir retirer l'autorisation d'instrumenter. Une mesure touche les prêtres corses ayant été ordonnés hors de l'île. Sous certaines conditions, il est possible d'obtenir une exemption. Le 25 avril 1767, Don Gregorio Salvini s'adresse à Pasquale Paoli pour obtenir une dispense pour un prêtre ordonné par monseigneur Giuseppe Maria Saporiti, archevêque de Gênes. Salvini déclare que le prêtre, fort probablement calvais, est disposé à « *penitenziarsi a far nella Università quello studio* » (se repentir en étudiant à l'Université) mais qu'il ne peut le faire sans causer quelque désagrément. Salvini explique que le prêtre, « *così ben fornito di letteratura* » (disposant de solides connaissances), est également maître d'école et que son absence serait cruellement ressentie. Salvini écrit :

E cio' é tanto vero, che il consiglio o sia il senato di questa città l'ha eletto maestro di tutta la nobile e numerosa sua scolarezza, la quale mancanza di altri soggetti capaci, soffrirebbe il danno e la mancanza delle scuole se il suo maestro fosse obbligato.[...] La supplico dunque a nome di questo popolo, a cui aggiungamo le mie preghiere, che si degni dispensarlo dalla pena sudetta più che dal compirla poco profitto ne ricaverebbe il reo (Arch. dép. Haute-Corse, Fonds Gouvernement corse, C51).

Quelques dizaines de jeunes gens suivent donc les cours et aspirent à constituer les Cadres du jeune État. Quant au caractère aristocratique de l'enseignement universitaire, gardons-nous de le désavouer : que l'Université de Corse s'affirme l'École de la Nation, cela ne signifie pas qu'elle consente à dispenser à tous les enfants de Corse une éducation sommaire, supposée suffisante pour des citoyens de base, et sur la qualité de laquelle on pourrait se montrer moins exigeant que sur celle que reçoivent les classes promises aux fonctions d'autorité ; cela implique plutôt que, le peuple de la jeune démocratie corse constituant la grande réserve où se recrutent ses élites, aucune éducation n'est trop bonne pour lui. En fait, Paoli a pour la jeunesse corse de grandes ambitions : donner à chacun les possibilités d'un développement harmonieux et complet, le libérer par le savoir et l'exercice de la pensée personnelle, lui permettre de dominer le monde en le comprenant. Si Paoli manifeste d'abord son intérêt pour l'éducation en créant l'Université, c'est qu'il est urgent de donner à la Corse des cadres dirigeants. C'est la priorité des priorités en matière de formation. Par conséquent, l'Université s'adresse en priorité aux « *Giovani delle Famiglie più raguardevoli, e facoltose* ». Comme dans toute l'Europe, l'accès aux Universités et plus généralement aux savoirs est l'apanage d'une toute petite minorité. Les étudiants issus de milieux familiaux défavorisés se voient octroyer une bourse mensuelle de 15 à 30 livres. Sous certaines conditions, les élèves des « petites écoles » peuvent disposer également d'une bourse.

Le 10 mai 1766, Paoli octroie la somme de 105 livres au recteur de Gavignano qui se charge de l'éducation du « *piccolo* » (jeune) Ambrosi. Les archives du Gouvernement corse retiennent les noms de plus d'une trentaine d'étudiants : Don Antonio Abraiini di Speloncato, Giulio Carlo Agostini, Giulio Paolo Agostini, Matteo Agostini, Don Tommasino Amici de Belgodere, Gian Giacomo Castineta, Ciavaldini d'Orezza, Lodovico Francesco Emanuelli de Perelli d'Alesani, Antonio Paolo Falconetti de Castifao, Fondacci, Giambattista Franceschi, Giovanni Fraticelli de Moita, Giuseppe Maria Gaspari, Pietro Grimaldi de Marignana, Leoni, Cottoni, l'abbé Angelo Antonio Leccia, Leonetti, Domenico Francesco Malaspina, Don Giuseppe Maria Mancini de Belgodere, Giulio Natali, Pietro Olivieri, Don Giuseppe Maria Orsini de Nessa, Anton Pietro Orsoni de Scolca, Santo Piani de Sari d'Orcino, Francesco Maria Pietri de Fozzano, Don Angelo Maria Poletti d'Occhiatana, Gian Battista Quilichini de Sorbollano, Ottavio Francesco Romanetti d'Alata, Rocca Serra, Taddeo Santamaria, Paolo Domenico Savelli de Caccia, Giuseppe Ottavio Nobili Savelli, Filippo Valentini, Carlo Francesco Zoagli d'Occhiatana. S'il ne nous autorise pas à dresser un portrait collectif de l'étudiant à Corte, l'échantillon nous permet d'ores et déjà d'en dessiner les contours socio-géographiques. Contrairement à une idée reçue, l'échantillon montre, que malgré de fortes inégalités quant au milieu d'origine, le recrutement des étudiants s'effectue sur une base sociale relativement large et qui ne se limite pas à la notabilité. Si la répartition par l'origine géographique, indique que l'Université séduit des jeunes gens issus de toute la Corse entière, on note que la Balagne en fournit un nombre élevé. Faut-il y deviner la coopération des « grands » prêtres balanins de la Révolution, l'ombre de Buonfigliolo Guelfucci et de Don Gregorio Salvini ? C'est fort probable.

On possède, somme toute, peu de détails sur la pratique pédagogique, les exercices prescrits aux élèves, les règles de discipline, en un mot le fonctionnement au quotidien de l'Université. La vie étudiante semble soumise à des règles très strictes. Après avoir obtenu un certificat signé d'un professeur et visé par le recteur, attestant qu'il a suivi les cours avec assiduité et mérite, l'étudiant doit également obtenir une permission des autorités universitaires pour pouvoir rejoindre sa famille pendant les vacances. Quelques témoignages permettent d'entrevoir un vécu parfois rude. Les témoignages des voyageurs insistent sur la proximité non feinte qui existe entre Paoli, le gouvernement corse d'une part, l'Université et les étudiants d'autre part. Prenons un autre exemple. En février 1768, l'étudiant Giovanni Pomi de Belgodere est dans une situation plus que précaire. Il adresse une première longue supplique à Pasquale Paoli. Après une année de formation à l'Université de Corse, le jeune homme est re-

tourné dans son village pour y passer les vacances. Fâché d'apprendre que Giovanni effectuait des études qui le destinaient à toute autre chose que la prêtrise, son père lui coupe les vivres et compromet ainsi la poursuite d'une deuxième année à Corte. Giovanni ne se résigne pas. Pendant les vacances, il ouvre une classe destinée aux *grammaticanti*, élèves du cours supérieur et gagne ainsi suffisamment d'argent pour pouvoir retourner pendant quatre mois à Corte. Toutefois, à l'issue des quatre premiers mois d'études, Giovanni s'endette pour poursuivre ses études. Paoli s'empresse à plusieurs reprises de lui venir en aide.

Quelques brillants étudiants de la première Université de Corse s'illustreront dans le domaine des lettres ou de la science. Songeons au poète Giuseppe Ottavio Nobili Savelli ou à Francesco Maria Pietri de Fozzano, successeur de Carlo Guadagni à la chaire de physique expérimentale de l'Université de Pise. Si l'on accorde crédit aux propos de quelques auteurs, Carlo Maria Bonaparte fut l'un des premiers auditeurs des cours de droit et d'éthique dispensés à l'Université de Corse. Toutefois, c'est à Pise qu'il est reçu docteur en droit le 30 novembre 1769, sept mois après la défaite de Pontenovu.

Paoli à l'Université

Pasquale Paoli veille personnellement à la bonne marche de l'institution en participant parfois aux cours publics et en tirant au sort les sujets des examens. Le numéro des *Ragguagli* pour les mois de septembre, octobre et novembre 1765 relate la rentrée universitaire :

Tous les professeurs de cette Université et une grande partie des étudiants étant demeurés ici jusqu'à la fin du mois d'octobre, on a effectué le dix de ce mois dans la salle de l'Université la rentrée des nouvelles études. En présence de Monsieur le Général et du Suprême Gouvernement, le père recteur a fait un docte et éloquent discours en latin. On a cette année trois nouveaux professeurs : ils sont désormais neuf. Et les jeunes étudiants sont plus nombreux encore que l'année précédente (Graziani, Bitossi 2010 : 603).

L'implication de Paoli est bien réelle et l'Université est donnée en exemple lors des *Consulte* qui se tiennent à Corte. Le numéro des *Ragguagli* pour les mois de janvier à la fin du mois de mai 1765 témoigne de cette sollicitude et de cet enthousiasme :

Les professeurs de l'Université voulant donner en cette occasion [il s'agit de la Consulta generale] un aperçu public auprès de toute la nation des bénéfices que tirent les jeunes de

leurs études, ont tenu au cours de plusieurs jours leurs académies générales de toutes les facultés et sciences, qui s'enseignent à l'Université et qui ont reçu une approbation universelle (Graziani, Bitossi 2010 : 623).

Le numéro des *Ragguagli* pour les mois de janvier jusqu'au mois de juin 1767, souligne une fois encore les liens très étroits qui unissent Paoli à l'Université :

Lors de toutes les séances de la consulta generale, les professeurs de notre Université ont organisé au cours des heures inoccupées des sessions publiques, leurs académies sur toutes les facultés et les sciences qui s'y enseignent. Son Excellence Monsieur le Général est intervenu à toutes ces réunions avec ces Messieurs du Suprême Gouvernement, avec la participation d'autres personnes de tous les ordres qui ont eu le loisir d'admirer tant la capacité et le zèle des professeurs dans l'enseignement, que les talents, l'application et le profit de notre jeunesse dans ces études publiques. L'académie tenue par le professeur de géométrie a permis de manière particulière de connaître ces progrès que pourront accomplir nos jeunes gens dans les mathématiques, une matière inconnue jusque là en Corse. Douze jeunes de cette école ont passé leur examen général sur les 12 livres des éléments d'Euclide. C'est Son Excellence Monsieur le Général lui-même qui a tiré au sort les sujets qui étaient écrits sur différents billets et chacun des étudiants a fait de manière improvisée et magistrale leur démonstration (Graziani, Bitossi 2010 : 661).

On ne sait si le contrôle des enseignements donnait lieu à la délivrance de diplômes. Probablement pas si l'on considère la courte existence de l'Université. En revanche, on retrouve dans les archives publiques et privées des attestations de suivi de cours signées par un professeur et contresignées par le recteur Mariani. Séjournant à Corte les cinq premiers jours du mois d'août 1767, John Symonds, professeur à l'Université de Cambridge, présente dans les *Osservazioni d'un viaggiatore inglese sopra l'isola di Corsica* (1769) quelques précieuses informations sur les exercices universitaires. Le témoignage de Symonds corrobore les indications données par les *Ragguagli*. Le professeur de Cambridge précise que « de ce goût de la jeunesse corse pour la géométrie, le Général entend tirer parti pour l'avenir » (Suberbielle 1989 : 170).

La prévenance manifestée par Paoli à l'égard de la « jeunesse studieuse » est corroborée par quelques témoignages. Assurément, le Général conservait dans ses papiers quelques écrits d'étudiants, parmi les plus remarquables. Au cours de son premier exil à Londres, Paoli semble avoir conservé un certain nombre de contacts avec les anciens étudiants de l'Université cortenaise. Paoli adresse à Maria Cosway « *una Elegia sulla morte di Metastasio composta da un allievo dell'Università fondata in Corte* » (Villa 1999 : 182).

C'est au moment où l'Université allait produire ses premiers fruits que la défaite des Corses face aux soldats du roi de France allait réduire à néant l'expérience

éducative engagée quelques années auparavant. Les derniers examens eurent lieu en mai 1768, et c'est alors qu'il saisit la grave menace pesant sur son petit pays, qu'un étudiant prononce le *Discorso a la valorosa giuventù di Corsica*, vibrant appel à la mobilisation composé par Paoli et lu par Charles Bonaparte, le père de Napoléon. L'exhortation conduit les étudiants à s'enrôler au sein d'un « corps volant », conçu comme le dernier rempart d'un État corse assailli par de puissants ennemis. À la grande satisfaction de Paoli, une invite fut semble-t-il largement observée. « *Anche i giovani dell'Università di Corte hanno abbandonato la penna. [...] E si fanno onore* » souligne Paoli. En outre, une tradition historique mal établie, précise que les étudiants de l'Université ajourèrent à Vivario et dans les parages la progression des troupes françaises, assurant de ce fait le repli de Paoli et son départ vers l'exil.

Échec et incohérence des projets de l'Ancien Régime

Après la conquête française de l'île, malgré les demandes pressantes des députés des États de Corse, Versailles ne manifesta guère le souhait de procéder à la réouverture de l'Université de Corse. Il se trouva même un intendant royal pour proposer de l'établir à Tarascon ! (Pitti-Ferrandi 1986 : 6).

Concrètement, les autorités royales se heurtent à une multitude d'obstacles qui réduisent presque à néant les efforts entrepris en faveur de l'instruction publique. La désorganisation du pays, l'absence d'un personnel formé pour dispenser les enseignements, les problèmes linguistiques, la fuite ininterrompue des fils de bonne famille vers les Universités d'Italie, constituent de solides entraves. Quant à la question du financement de l'Université, l'administration royale avait jugé utile d'utiliser le patrimoine des « *fuorusciti* » paolistes. Toutefois, le patrimoine des paolistes ne pouvait satisfaire une réouverture que de manière très limitée. Par conséquent, Versailles songe à divers expédients comme le « recouvrement des sommes dûes aux maisons des Jésuites de Bastia et d'Ajaccio » (*Code corse* 1778 : 340-346) ou l'hypothétique recours aux fonds placés à Naples par les pères du collège bastiais. De toute évidence, le produit résultant de l'acquittement des dettes locales comme les ressources déposées dans la cité parthénopéenne ne seraient qu'un faible palliatif. Dans la même perspective, en 1774, l'administration royale juge utile d'offrir à l'Université les biens confisqués des assassins du général Gian Pietro Gaffori.

Cependant, les suppliques liées à la réouverture d'une Université en Corse formulées inlassablement depuis 1770 semblent trouver en 1772 une issue

favorable. Les commissaires du gouvernement affirmaient la nécessité d'une Université « complète » composée des facultés de théologie, de droit, de médecine et des arts. Vérard conforte ce sentiment en soutenant que la future Université « ne devait point être regardée comme un simple rétablissement de l'université instituée par ce général [Paoli] ; c'était, pour la Corse, une création nouvelle, attendu les formes légales dont elle devait être revêtue, puisque Sa Majesté était disposée à solliciter, à Rome, une bulle d'érection qui aurait été enregistrée au conseil supérieur. De cette manière, les étudiants auraient pu être admis à profiter, partout, des degrés qu'ils y auraient pris, avantage dont l'île n'avait pas encore joui et que l'établissement fondé par Paoli n'avait pu procurer » (Vérard 1999 : vol.3, 118). L'Université tardait toujours à ouvrir ses portes. En février 1776, l'administrateur de Boucheporn adresse au comte de Saint-Germain un *Plan sur l'établissement des collèges en Corse*, étude de l'abbé Rozier, dans laquelle est soulevée la question de « la création d'une Université dans la ville de Corté ». Pourtant, les rédacteurs du *Plan* ne semblent guère favorables à une réouverture de l'Université. Ayant eu connaissance des conclusions décevantes, l'évêque d'Aleria, député des États de Corse juge utile de marquer son impatience. Avec discernement et un esprit très persuasif, le prélat s'adresse à Louis XVI :

Ce peuple n'a cependant été jusqu'à présent que ce que l'a fait la nature, ses facultés, ses vertus, ses talents ne sont encore qu'ébauchés, guerrier par besoin autant que par goût, il cultiva dans tous les temps bien plus ses forces que son esprit ; obligé sans cesse de combattre, il ne peut guère songer à s'instruire et les dons du génie dont la nature lui fut prodigue, sont restés sans culture et sans fruit. Il s'agit maintenant, Sire, de perfectionner ses heureuses dispositions. Déjà tout nous fait espérer une révolution prochaine. Les différents élèves entretenus par vos libéralités, nos quatre collèges établis sous vos auspices, l'érection future d'une Université, nos séminaires rendus enfin à leurs véritables destinations, le règlement si sage et nécessaire qui va donner aux assemblées de nos états la dignité et la consistance qui leur conviennent... Tout nous annonce, Sire, qu'il est bien plus grand à vos yeux de régénérer un peuple que de régner sur lui. Bientôt les mœurs vont s'épurer avec les lumières, les vertus vont croître avec les talents, toutes les jouissances avec les arts. C'est alors que l'âme généreuse des Corses déploiera toute son énergie, que sa vigueur deviendra de l'impétuosité, sa bravoure de l'héroïsme et son enthousiasme pour la liberté un courage magnanime pour défendre ses droits sacrés de votre trône. Aux précieux avantages de l'éducation, l'agriculture, Sire, joindra ses progrès utiles. Depuis longtemps on a cru, depuis longtemps on s'abuse que la Corse n'offrait qu'un stérile terrain au désespoir des cultivateurs. Nous pouvons assurer à Votre Majesté que ce sol n'est ingrat que parce qu'il est inculte, qu'appelé par la nature à une surprenante fécondité, il ne demande que des bras. Mais hélas, Sire, tout nous manque ; les instruments même de première nécessité et le laboureur oisif, impatient de sortir de son triste repos, tend des bras suppliants vers son nouveau maître et réclame sa bienfaisance. Rien en effet n'est plus digne de l'attention de Votre Majesté. Elle n'a qu'à

parler et ces terres immenses, ravagées depuis tant de siècles par un fer destructeur, deviendront bientôt des campagnes riantes et fertiles, source féconde de la population et du commerce (Vérard 1999, vol.3, 274).

En 1781, le maréchal de Ségur sollicite du Supérieur Général de la Doctrine Chrétienne l'envoi de pères afin d'établir « un bon collège dans la ville de Bastia et des études propres à opérer une révolution dans l'esprit et les mœurs des Corses ». Nonobstant, la consultation d'innombrables pièces de l'épais dossier des *Lettres et mémoires relatifs à l'instruction publique en Corse avant la réforme (1776-1790)* révèle de nombreuses hésitations sur la nature du futur établissement.

Après avoir été déchargé de son ministère par l'évêque d'Autun, l'abbé de Germanès, père de la Doctrine Chrétienne, avait été autorisé dès 1776 à gagner l'île en qualité de « visiteur des collèges de Corse ». À son initiative, un *Mémoire des pères de la doctrine chrétienne* est remis à Paris, le 11 avril 1783, au maréchal et marquis de Ségur, ministre de la guerre. Le *Mémoire* expose « le plan d'établissement de l'Université et du collège que l'on veut fonder à Bastia ». Le 22 août 1783, d'Ormesson propose à Versailles l'examen d'un *État de revenus des Biens appartenants à l'Instruction publique en Corse et de ce que coûteront l'Université et les deux collèges que l'on est convenu d'établir en Corse*. Si l'État dévoile un tableau raisonnable de la « composition » de la future Université, la lettre introductive accompagnant le dossier ne dissimule pas les obstacles financiers dressés sur son chemin : « Je désirerais suivre l'exécution des ces dispositions, mais je suis arrêté par le défaut de moyens. Pour vous donner une idée juste de l'embarras où l'on se trouve pour doter cet établissement, je joins ici un État qui présente d'un côté ce qu'ils coûteront et de l'autre les ressources que l'on a pour subvenir à leur entretien », précise-t-on à Versailles. De réticences en tâtonnements, d'hésitations en spéculations, le projet universitaire s'enlise. Le 9 octobre 1783, par le biais d'*Observations sur la formation d'une Université en Corse*, objet dont le gouvernement s'occupe, l'abbé de Germanès motive l'exigence de refonder dans l'île un enseignement supérieur. L'abbé défend le choix de Bastia comme siège d'une nouvelle Université. L'établissement devrait recruter des professeurs de grande valeur afin d'attirer des étudiants de Gênes ou de la Toscane, contrées où selon Germanès les études supérieures sont négligées par les autorités. Pressenti pour la fonction de chancelier de l'Université de Bastia, l'abbé de Germanès souhaite que l'établissement puisse bénéficier d'une liberté considérable. L'établissement devrait réaliser une prouesse en mobilisant un personnel enseignant expérimenté et disposé à se satisfaire de maigres appointements. La faculté de théologie s'attacherait les services d'un professeur de théologie dogmatique et d'un professeur de théologie morale. La faculté de droit attirerait un professeur de droit

civil et canonique, un professeur de droit public et de droit français, cette dernière charge devant échoir au « Substitut de M. le procureur général ». Les chaires de professeurs de médecine et de démonstrateurs en chirurgie et accouchement doivent revenir aux praticiens de l'hôpital militaire de Bastia « parce qu'on n'auroit pas de quoi faire un traitement convenable à des professeurs qui n'auroient que leurs chaires pour vivre ». Parce que rien n'est laissé à l'impréparation et en dépit des faibles potentialités budgétaires, l'Université devait également disposer d'un secrétaire et d'un « portier ou appariteur ». Moyennant d'onéreuses dépenses, l'établissement devait être doté d'une Bibliothèque publique, d'un cabinet de physique et d'histoire naturelle équipé des « sujets nécessaires pour l'étude de l'anatomie ».

Le projet de l'Université bastiaise restera dans les cartons. Quant à l'enseignement élémentaire, il est semble-t-il abandonné, dans les paroisses et les couvents, à quelque ecclésiastique plus ou moins éclairé. Deux ans avant la Révolution française, l'abbé Jacques Gaudin, vicaire général du diocèse de Nebbio, ne ménage pas les moines de Corse qu'il accuse de tous les maux. Ce point de vue d'un homme d'Église aurait de quoi dérouter, mais l'abbé Gaudin est un prêtre gallican et libertin nourri des lectures de son époque. Aussi, n'aura-t-il pas de mots assez durs pour dénoncer les convictions ultramontaines du clergé régulier, des confréries, et plus encore l'ignorance qui selon lui sévit dans des couvents réfractaires à l'introduction de la langue française.

En Corse, où l'ascendant du Clergé est extrême, il pourrait être le principe des révolutions les plus heureuses, si on commençait par l'éclairer lui-même, & par le rendre Citoyen. Qui pourrait mieux vaincre l'inertie de ce peuple & son dégoût pour le travail ? former surtout dans les enfants une génération nouvelle, par un nouvel enseignement & de nouvelles maximes ; & les faire peu à peu descendre de ces rocs escarpés, siège de l'ennui & de la misère, pour venir habiter les plaines, où ils trouveroient dans le sein de l'abondance toutes les jouissances & tous les plaisirs ? Dans l'état actuel, une chose nuit à l'enseignement : c'est la multitude des confréries. Il n'y a point, comme je l'ai dit, de village qui n'ait la sienne, qui n'ait une Eglise bâtie exprès, & décorée avec un luxe qui épuise tous les moyens de chaque Communauté. [...] J'ai vu les Doctrinaires venant établir un Collège à Bastia, ne pouvoir rentrer en possession d'une chapelle, la seule où ils pussent faire leur office, parce qu'une Confrérie s'en était d'avance emparée ; & cette congrégation qui aurait pu donner l'exemple d'un culte plus raisonnable, s'est vue forcée pendant deux ans de n'en avoir aucun qu'elle pût offrir en public. [...] On compte en Corse 63 Couvents, habités par environ 1100 Moines, tous mendiants, & dont la subsistance est par conséquent toute à la charge du peuple. C'est un malheur sans doute, que dans un pays où l'on devrait s'appliquer à mettre tous les bras en action, il y en ait un si grand nombre voué à un éternel repos, & d'avoir sous ses yeux le spectacle de plusieurs sociétés qui savent pourvoir à tous leurs besoins sans travail. [...] Il l'est déjà par le refus constant qu'ils ont fait d'ouvrir des Écoles de Français dans les villages où ils sont situés. Rien ne leur serait plus facile, car tous ces Moines étant de l'Ordre de

Saint-François, ont des Couvents en France où ils pourraient envoyer leurs étudiants, qui dans peu d'années repasseraient dans l'Île avec une parfaite intelligence de la langue. Chaque piève par ce moyen pourrait en avoir une école ; cette étude amènerait insensiblement nos usages. En s'entendant mieux, les deux peuples cesseraient d'être étrangers l'un à l'autre, & la facilité de communiquer ensemble, opérerait infailliblement la destruction des préjugés, qu'il est le plus important de détruire. Rien n'est plus aisé, & moins coûteux qu'une semblable institution ; mais les Moines s'y sont toujours refusé, en se retranchant sur leur règle, qui, disent-ils, leur interdit tous ces soins » (Gaudin 1977 : 68-77).

De nombreuses années s'écoulaient sans que la question de la réouverture de l'Université ne soit à l'ordre du jour. Par conséquent, ni les autorités révolutionnaires, ni l'éphémère royaume anglo-corse, ni même l'Empire ne sont en mesure de proposer un projet universitaire viable.

La Révolution française fait renaître un mince espoir. C'est dans un grand nombre de *Cahiers de doléances* que les Corses vont manifester explicitement le souhait d'un réel effort en matière d'instruction. Sous des formes diverses et en des lieux différents, nombreuses sont les communautés qui réclament la réouverture de l'Université. L'enthousiasme s'empare des rédacteurs de Frassetto qui exigent dans leur neuvième vœux : « que dans notre île de Corse soient érigées deux Universités, une pour l'Au-delà, et l'autre pour l'En-deçà-des-monts, pour éviter des dépenses excédant leurs possibilités à ceux qui se rendent en diverses parties de la terre ferme à l'effet de pouvoir arriver à obtenir les lauriers conformes au mérite de leurs capacités » (Franceschi 2001 : 219). De toute évidence, la formulation du *Cahier* de Frassetto rappelle les attendus contenus vingt cinq ans auparavant dans l'édit de création de l'Université de Corse. Le *Cahier du Tiers état de Corse* réclame l'« Établissement d'une Université à Corte » en exigeant que « les revenus des biens des Camaldules, Chartreux, Jacobins et Olivétains qui seront supprimés » soient octroyés au projet. Sous le Royaume anglo-corse, le décret du 4 décembre 1795 prévoit la réouverture de l'Université de Corse sous l'égide d'Oxford et de Cambridge, ainsi que la création de deux écoles à Bastia et à Ajaccio (Serpentini 1995 : 83-84). Le projet resta lettre morte. Nonobstant quelques initiatives assez incohérentes, le Directoire, puis le Consulat, et enfin le Premier Empire négligent la question éducative. Pis, le régime napoléonien revint sur certains acquis.

DOCUMENT 6

XVIII^e siècle

Don Gregorio Salvini

La Repubblica ha mantenuti i Corsi nell'incultura e nell'ignoranza

Origine : Salvini Gregorio, Giustiniani Pier Maria, Guelfucci Bonfigliuolo, *Giustificazione della Rivoluzione di Corsica combattuta dalle riflessioni di un Genovese e difesa dalle Osservazioni di un Corso*, In Corti, Per Sebastiano Francesco Batini Stampatore Camerale, 1764 (1758), p.237-248.

Quanto sia utile e necessario ad ogni uomo la educazione e lo studio, molto acconciatamente lo esprime il Filosofo Aristippo allorchè disse, che tanto differiva un dotto da un ignorante quanto un cavallo ammaestrato da un indomito. Plutarco altresì fa conoscere la stessa necessità con una somiglianza assai propria. Siccome un terreno, egli dice, per fecondo che sia, non produrrà mai buon frutto se non è coltivato, così non si può aspettarne da un uomo senza educazione : la ragione di questo, al sentir di Seneca, è perchè la Virtù non si ha dalla Natura ma soltanto dall'Arte : Non enim Natura dat Virtutem. Ars est bonum fieri. Quindi è, che l'educazione della gioventù era in tal pregio presso gli antichi, che Cicerone non dubita di affermare, che non si può prestare alla Repubblica un servizio nè di miglior qualità nè di maggiore importanza, quanto lo istruire la gioventù : Nullum munus Reipublicae afferre majus, meliusve possumus, quam si doceamus, atque erudiamus juventutem. E prima di lui avea scritto Platone nell'istesso proposito, che l'uomo non può far cosa più divina, che di attendere ad istruire se stesso, e quelli che dipendon da se : Non est divinius aliquid, de quo homo consulere queat, quam de eruditione sui, atque suorum. Non meno degli antichi Filosofi intesero la necessità dell'educazione i Padri del Sacro Concilio di Trento, allorchè al cap. 18. Sess. 23. incaricarono l'erezione de'Seminari con tale e tanta premura, che per fabbricarli e dotarli ordinarono a' Vescovi, che detraessero qualche porzione da' frutti delle Mense Vescovili e Capitolari, e da qualsivogliano Dignità Personati Ufizi Prebende Porzioni Abbazie Priorati Benefizi qualunque fossero ancorchè Regolari o Giuspadronati esenti ec., e dalle stesse Fabbriche delle Chiese e di altri Luoghi Pii, e da qualsivogliano altri redditi o proventi.

90. *In sequela di sì giuste premure e di quelle di tutti i Regnanti d'Europa, non vi è ora, lode al Cielo, Città o Villaggio in questa parte del Mondo, dove non sia*

tutto il comodo d'istruirsi : senza parlar della Francia o dell'Inghilterra in una sola Città della quale, ch'è Oxford, sono ventiquattro Collegi, la stessa Moscovia, che pochi anni sono era una Nazione barbara e rozza, è divenuta ora culta e pulita. Pare in somma che in tutti i Popoli del Cristianesimo sia già ritornata, rapporto alle scienze l'età dell'oro. Ma confessiamola francamente, giacchè la vergogna e la confusione non sarà tutta nostra. Questa Isola sventurata è la sola che è priva di tanto vantaggio di tanta felicità : in tutta la sua estensione, toltine due Collegi di Gesuiti situati nelle due estremità del Regno dove non altro s'insegna che Gramatica Rettorica e Filosofia, non vi è una pubblica Scuola neppur di lettere volgari. Procede forse questa mancanza per essere i Corsi poco inclinati allo studio ? tutto all'opposto ; non vi è forse Nazione più studiosa. Che sia così, i nostri Ecclesiastici, privi in Patria del comodo delle scuole, si vedono andarle a cercare per le Città d'Italia con tale ardore ed impegno, che molti di loro, benchè non abbiano per vivere altro assegnamento che la elemosina della Messa, rifiutano non di meno quegl'impieghi che sono incompatibili collo studio ; non lasciano atterrirsi dalla fatica che porta seco il dover cominciare il corso de' loro studi in quell'età, in cui dovrebbero esser terminati, e sanno superare il rossore di vedersi già adulti nelle scuole de' fanciulli : ma, quel che è più degno di osservazione, studiano per sapere non per ambizione o per interesse, giacchè da più di un secolo sono stati fraudati nella lor Patria, non solo degli impieghi lucrosi e onorifici secolari ed ecclesiastici, ma eziandio della speranza di conseguirli.

91. Ma che colpa ha la Repubblica se vi è in Corsica questo mancamento di scuole ? ha la colpa di un padre che non provvede all'educazione de' figliuoli, quella di un pastore che non pasce il suo gregge. Il Principe è padre e pastore, come tale ha l'obbligo di far educare e ammaestrare i suoi Popoli, e il mancare a questo dovere a parere dell'Autor del Telemaco è una massima detestabile. Ha inoltre una colpa più positiva ; ed è quella di aver ella stessa impedito e attraversato un sì gran bene. Giovanni Prato nel tempo che fu Governatore in Corsica disegnò di fondarvi un Collegio, ma, saputosi in Genova, gli fu vietato. Appariscono dal Libro Rosso le istanze fatte da' Nobili Dodici per la medesima fondazione, e la negativa chela Repubblica ha sempre negato lo stabilimento in Corsica delle pubbliche scuole ? Si legga il Regolamento ch'ella fece pubblicare in Bastia a' 18 Novembre del 1738 sotto nome di Concessioni graziose ; nel quarto articolo del medesimo la Repubblica in conto di grazia permette a' Corsi l'erezione e mantenimento a proprie loro spese di un Collegio, colla riserva però di fabbricarlo ove a lei piacerà, sotto li regolamenti, modi, forme, e riforme, che vorrà darli. Si noti in primo luogo quella parola permette ; se dunque ora permette, bisogna confessare, che per l'innanzi negava : si noti in secondo luogo l'alta munificenza della Repubblica che permette a' suoi carissimi Popoli, che si facciano a proprie spese istruire, e lor lo concede per grazia (grazie di questo genere non ne dispensano tutt'i

Principi) ; ma notisi in terzo luogo, che questa grazia si restringe con tante riserve, che resta impossibilitata l'esecuzione : chi ha da spendere il suo danaro nell'erezione e mantenimento del Collegio non può esser padrone di fabbricarlo dove li piacerà, nè di darli i regolamenti modi e forme che gli sembreranno opportune, tutto ciò bisogna rimetterlo all'arbitrio della Repubblica, la quale per ultimo complimento del negozio si riserva la facoltà di riformarlo, vale a dire di farne quando le piacerà un quartier di soldati, e di appropriarsi il fondo da' Popoli assegnato al Collegio. Belle cautele per allettare i Popoli all'esecuzione del progetto ! la Repubblica però bene intendeva, che appunto erano acconce per fargliene deporre il pensiero per sempre. Chi potrà dunque negare, che la sua intenzione non sia sempre stata di mantenere sempre i Corsi nell'incultura e nella ignoranza ? e per qual fine mai ? per quel medesimo per cui Maometto vietò a' Turchi lo studio delle scienze, affinchè al chiaro del loro lume non si accorgessero quanto foss'empia la legge, quanto iniquo il governo a cui gli avea soggetti.

DOCUMENT 7

XVIII^e siècle

Édit de création de l'Université de Corse Ragguagli dell'Isola di Corsica per il mese di novembre 1764

Orig. : Graziani Antoine-Marie, Bitossi Carlo, *Ragguagli dell'Isola di Corsica. Échos de l'île de Corse. Première époque 1760-1768*. Édition critique établie par A.-M. Graziani et C. Bitossi. Traduction d'Antoine-Marie Graziani, Ajaccio, Éditions Alain Piazzola, 2010, p.550-557.

Le palais destiné à notre Université ayant été entièrement remis en état, l'ouverture des écoles publiques a été fixée pour le trois du mois prochain. A cet effet, le 25 du mois courant a été publié par notre Suprême Gouvernement l'édit suivant:

Général et Suprême Conseil d'État

Du Royaume de Corse

A nos peuples bien aimés :

Parmi les très importantes et pressantes préoccupations qu'implique le gouvernement des peuples confié à nos soins, une des principales a toujours été celle de procurer à la jeunesse de notre Royaume l'avantage public de s'instruire dans l'étude des sciences divines et humaines, en vue de la rendre encore plus utile au service de Dieu et de la patrie.

Le gouvernement génois, parmi les maximes de sa barbarie et détestable politique, avec laquelle il dirigeait ces populations, s'est toujours appliqué à les maintenir dans l'inculture et dans l'ignorance : et alors que partout les sciences fleurissaient et avaient même un prix particulier dans les nations voisines et que quelques-uns de nos nationaux avaient même été choisis grâce à la générosité des princes d'Italie pour soutenir la haute réputation d'enseignement des chaires les plus prestigieuses dans les villes de Rome, de Pise et de Padoue, nous dans le même temps nous étions misérablement contraints à voir en Corse les plus sublimes et les plus pénétrants génies que la nature produit à chaque époque et qui ont été fort nombreux sous nos cieux de tous temps, condamnés ou à languir sans culture et se consumer dans l'obscurité, et dans l'oisiveté, ou à rechercher à grands frais par delà les mers en diverses contrées d'Europe cette possibilité de s'éduquer, qu'il ne leur était pas possible de recevoir dans leur patrie.

Mais la providence, qui si souvent nous a montré les marques les plus sensibles de sa protection, a en grande partie dissipé ce nuage d'ignorance, qui avec une

constante injustice nous recouvrait, et nous sommes maintenant en mesure de démentir le monde : la Corse n'est pas ce barbare pays, ennemi des études et des sciences, comme voulaient le faire croire les Génois.

L'objet de cet édit est de faire connaître à nos peuples tant aimés que cette université désirée depuis tant de temps et dont la création a été repoussée par des circonstances malheureuses, s'ouvrira le trois janvier prochain dans cette cité de Corte, lieu choisi au cours de l'ultime Consulta Generale du mois de mai passé, comme le plus commode à toute la nation. Cette œuvre si salutaire, et si clairement désirée par nos populations, n'aura pas en ses débuts toute la perfection, à laquelle (comme toutes nos autres affaires, qui nées à partir de petits commencements, lorsqu'elles sont guidées par le zèle et par la justice, connaissent de très notables accroissements) elle pourra parvenir avec le temps. Il nous suffit pour l'heure, que soient créées les écoles les plus nécessaires et les mieux adaptées aux besoins présents de nos peuples.

A cet effet nous avons choisi les meilleurs professeurs et les plus accrédités, qui sont non seulement les plus méritants de la nation, à de nombreux titres, mais sont aussi portés par un pur et sincère zèle pour le bien public et non par avidité de lucre ou par attrait de vanité. Aussi emploieront-ils du mieux qu'ils peuvent leurs fatigues studieuses à instruire de la façon la plus désirable la jeunesse, en enseignant tous les jours dans les écoles publiques de l'université les matières suivantes :

I. La théologie scolastique-dogmatique, une science où seront expliqués les principes de la religion et les doctrines de l'Église catholique de manière à la fois concise et solide. Le professeur fera par ailleurs une leçon hebdomadaire d'histoire ecclésiastique.

II. La théologie morale, qui précisera les préceptes et les règles les mieux établies de la morale chrétienne. Un jour de la semaine, on fera une conférence sur un cas pratique relatif à ces enseignements.

III. Le droit civil et canonique, où l'on expliquera l'origine et le véritable esprit des lois pour qu'on puisse en faire le meilleur usage.

IV. L'éthique, une science très utile afin d'apprendre les règles des bonnes mœurs et la manière de bien se comporter dans les différents emplois de la société civile, et qui embrassera également la connaissance du droit de la nature et des gens.

V. La philosophie, enseignée selon les méthodes les plus reconnues des philosophes modernes, et le même professeur dispensera aussi les principes des mathématiques.

VI. La rhétorique.

VII. Il sera en outre possible de recevoir un enseignement de droit civil et criminel en langue vulgaire.

Les heures des différents cours seront programmées de sorte que, celui qui le voudra pourra suivre le même jour plusieurs leçons. La méthode d'enseignement, suivie

par les professeurs, permettra même à celui qui ne possède qu'une connaissance médiocre en latin de suivre les cours.

Nous invitons tous les jeunes étudiants de notre Royaume tant réguliers que séculiers à profiter de cette occasion si avantageuse que nous leur offrons et surtout nous désirons nous persuader qu'avec la plus grande ardeur et en très grand nombre les jeunes gens des familles les plus remarquables et les plus riches voudront y concourir –vers eux est principalement dirigée notre attention-. Nous nous appliquerons particulièrement à ce que leurs écoles leur fournissent les connaissances nécessaires afin de les habiliter aux charges publiques de conseillers d'État, de présidents, d'auditeurs et de conseillers des juridictions et des provinces et aux autres emplois de la nation, auxquels ils ont le droit particulier d'aspirer, et ils doivent montrer dans le même temps un engagement fort pour se distinguer dans la culture des belles lettres, afin d'être capables de soutenir ces emplois avec dignité. En outre, placés dans l'entourage du Suprême Gouvernement, et auprès de Son Excellence Monsieur le Général ils seront de même en situation de donner la mesure de leur valeur et de leur bravoure dans toutes les occasions qui se présenteront pour le service de leur patrie.

Et afin d'exciter encore plus leur émulation, pour toujours plus développer les études publiques, et favoriser celui qui les cultive, suivant en cela et les principes des gouvernements les plus sages, nous prendrons les mesures les plus efficaces pour que, aux charges tant civiles qu'ecclésiastiques de notre Royaume, soient toujours préférés ceux qui auront avec succès accompli, ou qui accompliront au cours de l'année, leurs études dans notre université. Et puisque nous sommes frappés de voir chaque année sortir du Royaume un nombre trop important de nos ecclésiastiques pour passer en terre ferme, afin d'y accomplir leurs études, cet argument n'étant plus recevable, nous faisons savoir qu'à l'avenir les passeports pour la terre ferme ne seront pas renouvelés.

On prendra enfin les mesures adaptées pour donner aux jeunes étudiants toutes les plus grandes facilités dans cette cité, et cela au moindre coût possible, tant en ce qui concerne le logement que le coût de la vie, et nous nous appliquerons à trouver les moyens les plus propres pour suppléer d'une manière ou d'une autre à la subsistance des étudiants les plus pauvres.

Et pour que notre édit parvienne à la connaissance de tous, nous désirons, etc.

Professeurs de l'Université

En théologie élémentaire dogmatique : Le très révérend père Buonfiglio Guelfucci de Belgodere de l'ordre des servites de Marie, maître en théologie sacrée et théologien de la nation.

En théologie morale : Le très révérend père Angelo Stefani de Venaco, ex provincial des mineurs capucins, professeur de théologie.

En institution civile et canonique et en éthique : Le très révérend père Francesco Antonio Mariani de Corbara, ex provincial des minueurs observantins, lecteur retraité en théologie sacrée à l'université d'Alcala, ancien secrétaire général, et chronologiste de son ordre, et académicien de feu Benoît XIV dans l'académie des conciles, recteur de l'université.

En philosophie et mathématiques : Le très révérend père Leonardo Grimaldi de Campoloro, ex provincial des minueurs observantins, lecteur retraité en théologie sacrée et théologien de la nation.

En rhétorique : Le très révérend père Giovan Battista Ferdinandi de Brando, capucin, professeur de théologie.

DOCUMENT 8

XVIII^e siècle

*Lettres de Giovanni Pomi de Belgodere, étudiant de l'Université
de Corse, à Pasquale Paoli.*

Orig. : Fonds gouvernement corse.
Arch. dép. de la Haute-Corse.

Eccellenza

Corre il terzo anno che io mi ritrovo allo studio di questa università come a V. E. è ben noto, ma perche nella vacanza del primo anno sciesi a casa ed avendo mio padre capito che io non studiavo per farmi prete, mi privò speranza di poter ritornare a proseguire il mio incominciato studio della legge e pratica civile ; onde io in quelli quattro mesi di vacanza m'impiegai in far scuola di gramatica nel nostro paese, e mi guadagnai tanto per mantenermi li primi quattro mesi qui nell'anno secondo, dipoi ricorsi all'E. V. narrandoli il mio stato e fui benignamente provisto per l'ultimi quattro mesi di scuola. Finite le scuole feci replicata istanza a V. E. che io mi sarei volontieri impiegato in chiunque servizio, ed avrei sofferto chiunque incomodo, perche non avessi più a ritornare alle minacce di mio padre, che sull'elezione del moi stato mi faceva, ma V. E. mi rispose, che io ritornassi a mio padre, e poi alle nuove scuole sarei ritornato quì. In quel tempo fui provisto d'un poco di quattrino da un mio parente, onde io per mio maggior profitto mi fermai alla pratica del tribunale di questo Magistrato, ed essendo venuto quì nello scaduto novembre mio fratello alli studj, sono stato provisto per mezzo suo per due mesi, e perche aspettavo che mio padre si pentisse, mi sono fatto animo proseguire la scuola ma avendo sentito il sentimento di mio padre, che dice, non dover io avere più bisogno di pensarci, mi sono fatto animo rapresentare quanto sopra alla benignità dell'E. V., soggiungendoli, che sono due mesi che vivo con debito, ne mi resta altro da sperare che il suo paterno compatimento, se non altro la prego volermi accordare un libero passaporto per terraferma, gia che non è la sorte poter terminare li miei principiati studj in questa Università ; e con la ferma speranza di essere in qualche maniera esaudito, mi faccio coraggio offerirmi D. V. E. Umilissimo Servo,

Giovanni Pomi di Belgodere
Corti li 26 febbraio 1768

Corti li 7 maggio 1768

Eccellenza,

Fin dall'anno passato, allorché mio padre si dichiarò di non volermi più mantenere a questa università per non aver voluto io aderire alla sua volontà, feci ricorso a V. E. per volermi imbarcare e mi fù risposto, che restassi di buon animo che mi avrebbe somministrato tanto da potermi, in qualche parte, mantenere qui a queste scuole, ed alla fine dell'anno replicai l'istanza all'E. V., dalla quale ebbi l'istessa risposta, ed io coll'istessa speranza dell'anno passato mi sono qui trattenuto, e mi sono avanzato farne altra volta informata l'E. V. per mezzo della quale mi sono state somistrate lire 30, le quali sono appunto servite per la pigione della casa.

Mi faccio per tanto animo con la presente d'altra volta ricordarli lo stato di uno che non con altra speranza vive in questo luoco, se non affidato alla benigna assistenza dell'E. V. dalla di cui bontà assicurato ne spera un qualche procedimento, ed umilmente inchinandosi si protesta per sempre di V. E., Umilissimo Servo.

Giovanni Pomi

DOCUMENT 9

XVIII^e siècle

Discorso alla valorosa gioventù di Corsica

Orig. : Nasica Toussaint, *Mémoires sur l'enfance et la jeunesse de Napoléon, jusqu'à l'âge de vingt-trois ans, précédés d'une notice historique sur son père*, par T. Nasica, Conseiller à la Cour d'Appel de Bastia, Chevalier de la Légion d'Honneur ; dédiés A. S. A. I. le Prince-Président, par l'abbé Nasica, Paris, Ledoyen éditeur-libraire, 1852, p.373-376.

Valorosa gioventù di Corsica,

Tutte le nazioni che hanno ambito alla libertà sono state soggette alle grandi vicissitudini, le quali formano il trionfo delle medesime. Ve ne sono state delle meno valorose, delle meno possenti di noi ; eppure coll'intrepidezza dell'animo hanno superato il gran punto.

Se la libertà si ottenesse col desiderio, tutto il mondo sarebbe libero ; una virtù costante, superiore a tutte le difficoltà, che non si pasce d'apparenza, ma di sostanza, si trova di rado negli uomini ; epperò quelli che la posseggono sono considerati come tante divinità.

Lo stato e le prerogative d'un popolo libero sono un oggetto troppo grande per potersi adeguatamente esprimere, e però degno dell'ammirazione e dell'invidia degli uomini più grandi del mondo. Oh ! così non fosse, come la maggior parte ci piomba sopra le spalle, per togliersi dagli occhj una nazione che, avendo più grande il cuore della di lei fortuna, sotto ruvidi panni, rimprovera quasi tutta l'Europa, e le fa vedere come essa giace vilmente oppressa da quelle catene che la circondano. Valorosa gioventù, ecco l'epoca fatale : se non si supera l'imminente tempesta, finiscono, ad un tempo stesso, il nostro nome e la nostra gloria. Invano abbiamo vantato finora sentimenti d'eroismo ; invano i nostri maggiori hanno sparso tanto sudore, tante fatiche e tanto sangue. Ombre onorate de' nostri antichi che, per lasciarci la libertà, a costo della vita, trasportati vi siete nel tempo immortale della gloria, non temete, nò, d'arrossirvi che i vostri nepoti son risoluti, o di viver liberi, o di seguire il vostro esempio glorioso.

I nostri nemici ci fanno apprendere che noi dovremo combattere colle truppe di Francia. Noi non possiamo persuaderci che il Re Cristianissimo, che è stato mediatore delle nostre differenze coi Genovesi, voglia al presente divenirci nemico, e sposare l'ingiusto impegno della repubblica di Genova, per distruggere un popolo che ha sempre sperato nella di lui protezione. Tuttavia, se è scritto in cielo che il

più gran monarca della terra debba combattere col popolo più piccolo del mondo, noi abbiamo giusto motivo d'insuperbirci, mentre siamo sicuri di vivere egualmente e di morir gloriosi.

Quelli che non si sentono in petto un cuore capace di tanta virtù non si sgomentino che non si parla con loro. Sì, giovani valorosi, con voi soli si parla : questo è il tempo di conoscere che non siete indegni di tal nome. Per promuovere gl'interessi e sostenere l'ingiusto impegno della repubblica, si pretende che gente straniera venga a mettere in dubbio la sua vita ; e noi, che combattiamo per promuovere gl'interessi di noi medesimi e dei nostri nepoti, per sostenere il giusto impegno dei nostri antenati, non esporremo la nostra ?

Valorosi giovani, ognuno è persuaso che la vostra virtù è incapace di sopravvivere alla perdita della libertà. Fate dunque che la vostra prontezza superi la comunespettazione, e che i nostri nemici si persuadono che non è lieve l'impresa, ch'essi van meditando. Vivete lungamente felici alla patria, ed a voi medesimi.



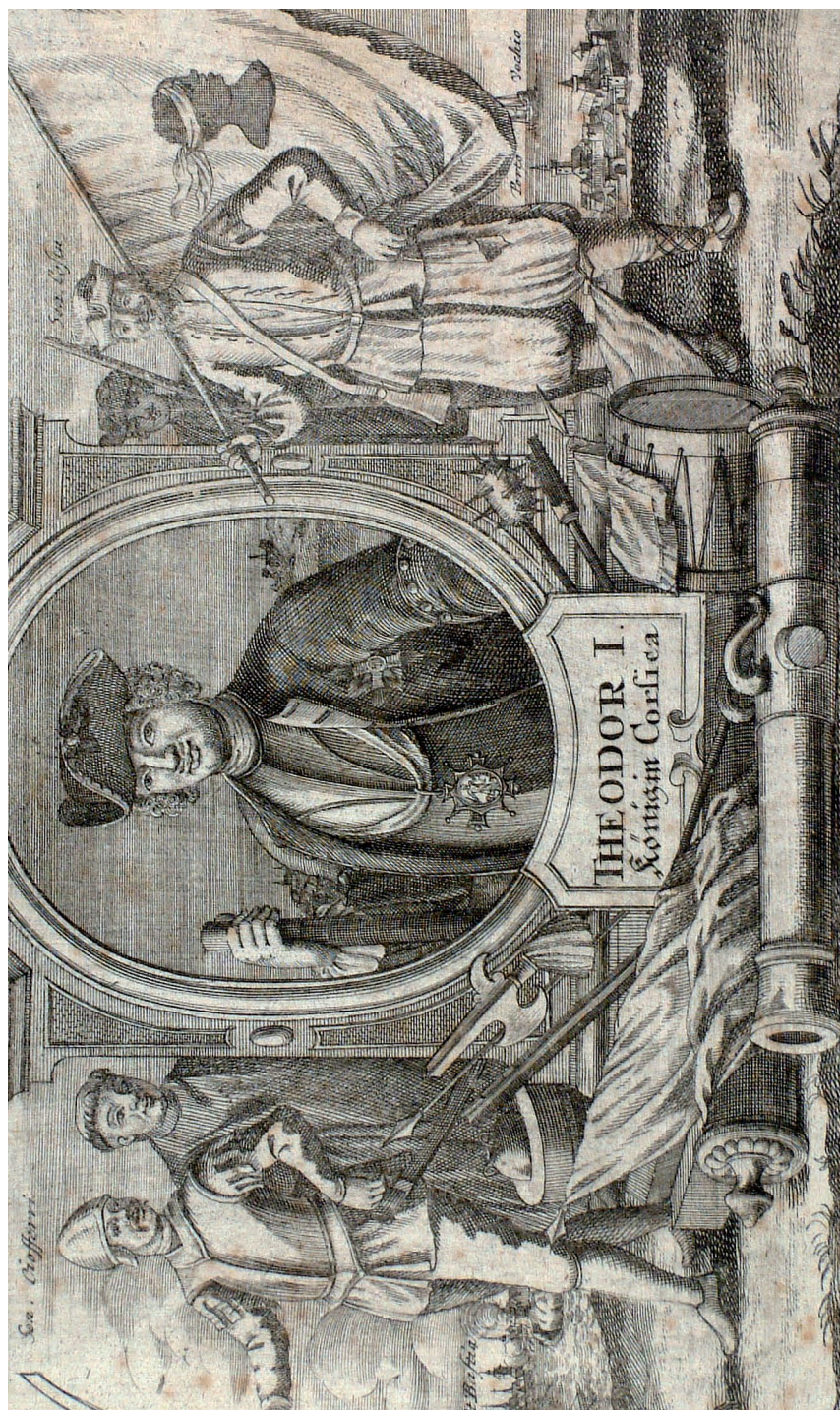
*Pasquale Paoli, jeune officier de l'armée napolitaine,
plongé dans la lecture Montesquieu.*



Pasquale Paoli tirant au sort les sujets d'examen à l'Université de Corse.



Le père Mariani, franciscain, premier recteur de l'Université de Corse.



Le roi Théodore avec Don Luigi Giafferi et Sebastiano Costa.
Bibliothèque patrimoniale Tommaso-Prelà de Bastia.



Portrait de Giovan Petro Gaffori.

Bibliothèque patrimoniale Tommaso-Prelà de Bastia.

Mol. Ill. e Mol. Rev. Sig. e Pad. Col.

IN seguito di quanto fu determinato nel Congresso del Clero tenuto qui in Corte l'anno scorso, per rapporto al donativo annuale da farsi a questa nostra Università dagli Ecclesiastici Beneficiati del Regno, in qualità di Procuratore di detta Università vengo incaricato da questo Supremo Governo, di sollecitare il di lei zelo per la esazione del mentovato donativo dell'anno corrente dagli Ecclesiastici Beneficiari della sua Vicaria. Ella non ignora il ripartimento di questo donativo fissato nel mentovato Congresso, consistente in lire diciotto per ogni Pievano, lire dodici per ogni Curato, e un scudo di Francia per ogni Canonico, e per qualunque altro Ecclesiastico, che goda Beneficj semplici. Eseguita, che Ella avrà questa esazione dovrà rimetterla a mie mani per occasione sicura dentro tutto il venturo Ottobre, ed avrà inoltre la lontanà di rimettermi una nota esatta di tutti i Pievani, Parrochi, Canonici, ed altri Ecclesiastici, che abbiano Beneficj semplici nel suo distretto, perchè possa servire di regola. Tanto debbo insinuarle a nome del Supremo Governo, nel mentre che colla più perfetta stima ho l'onore di essere

Di V.S. Mol. Ill. e Mol. Rev.

Corte 25 Agosto 1766.

Div. ed Obbl. Serv.

Antonio Ernesto Valentini

Circulaire adressée aux piévans pour le recouvrement du don gratuit.

Archives départementales de la Haute-Corse.

(Fonds Gouvernement corse - 32)



VUE de la VILLE de CORTE, pris du Côté du LEVANT.

Vue de Corte.

Bibliothèque patrimoniale Tommaso-Prelà de Bastia.

(Fonds Mattei)

C 1768. a 27. Maggio in Corti

Io qui sottoscritto carissimo a chiunque lo. che il Sig. Lodovico-Francesco Emanuele Pelli
Paroli D'Alagni, in questo corrente anno l'attestato, ha frequentato la scuola della
Dittica Civile, e nelle ripetizioni ha lodatamente risposto all'interrogatorio, che
li sono state fatte. Francesco Emanuele Protettore della Dittica Civile

F. Mariani Rettore dell'Università

Certificat de suivi d'études cosigné par le recteur Mariani.

Archives Départementales de la Haute-Corse (Fonds Gouvernement corse -34)

GENERALE,
CONSIGLIO
DEL REGNO



20th June 1666
E SUPREMO
DI STATO
DI CORSICA.

Abbiamo accordata, siccome accordiamo la grazia alle
signori D. Giuseppe Maria Mancini, e D. Tommasino -
Amici di Belgodere, D. Angelino Politi d'Orchiana, -
D. Antonio Abrami di Spolencato, e D. Giuseppe M^o Orsini
di Nappa, di poterli registrare, allo or caso fino alla
apertura delle scuole nell' Università, dal principio delle
quali dovranno li medesimi ritrovarsi infallibilmente
in questa Città per profittare delle scienze, che s'insegnaranno
nelle scuole suddette. E ciò dovranno infallibilmente osservare
sotto le più gravi pene a noi arbitrarie che tenuti

Dat^o in Corte questo dì 20. Giugno 1666

Giuseppe Mancini

Autorisation de départ en congé accordée à plusieurs étudiants.

Archives départementales de la Haute-Corse.

(Fonds Gouvernement corse - 55)

Dal Dote Sif. abbate sopra la somma segnata addietro sono state
pagate, edate la seguenza partita alli Professori della Università, cioè

Mariani . . .	£	400.
Mazzanti . . .	£	600.
Caccia . . .	£	500.
Leonardo . . .	£	500.
Michelozzi . . .	£	150.
Ferdinando . . .	£	240.
Bonacorsi . . .	£	400.
Giannettini . . .	£	240.
Castelli . . .	£	360.

Di Della Antonibattista . . . £ 120.

Summa £ 3510.

Si sono date al Sif. Belfiore . . . £ 3000.

Al Sif. D. Giuberto & suo onorario . . . £ 200.

Si sono spese per un corso di quindici giorni & seguarini . . .

L'entrata, e spese fuori dell'Università . . . £ 9.

a m^{re} Giuseppina & travaglio di taluni nella stampa del

Br. morzani . . . £ 6. 10.

Al Convento Capuccino . . . £ 60.

a Carlo Capra per portare le civiltà nella Città . . . £ 8.

a m^{re} Matteo & accomodate Li sedili dell'Università . . . £ 1.

Per una cassa di tavole & fare Li Santi . . . £ 6.

Per chiodi . . . £ 2.

Summa £ 6802. 12.

Budget de l'Université de Corse (2).

Archives départementales de la Haute-Corse.

(Fonds Gouvernement corse - 52)

	Somma ad. . .	6802. 12
a m ^{re} Domenico per giornate e fave d ^{te} Caniche . . .	6. —	
ad un pedone andato in Anticosti in compagnia di esse sig. abbate, e scritto del cavalle ingiornideri . . .	11. —	
a m ^{re} Matteo, e Murroni per il travaglio della Copula nell'U universita' compesa da morido di un manuale . .	5. 8—	
per calina in travaglio di D. Copula	1. 10.	
al Convento Copusino in tutta carne nel S. S. Paolo . .	3. —	
per comode nel giorno della orazione funebre del fu R. R. R. R. R.	4. —	
al Sud. Convento Copusino in Anticosti, e tutte d'ordini . .	14. —	
Per tale, e chiodi e fave di Caniche nell'universita' . . .	8. —	
a m ^{re} Domenico, e Angelo, e fave di due giornate e fave d ^{te} Caniche	3. 16.	
al sig. Canonic Rospini e Leo Speziaria	114. 16.	
Per trasporto di detta Speziaria, ferro, e diu' gajloni . . .	8. —	
Per il Diavolo, compaga i gajloni, e accomodatura d'altro gajloni, spaga di viaggi, e ferro, d'altro	1926. 19. 8	
Per gajloni nuovi fatti venire dal sig. Bonalucchi di Morione e il Diavolo trasfarsi nell'anno venturo in nudo . .		
in peso libbre 134.	17. 17. 4	
Per gajloni 46. in peso libbre 624. fatti venire dal sig. maspi e della fave di Diavolo	88. 14.	
Per lib. 100 ferro preso dal sig. maspi sud.	26. 13. 4	
a m ^{re} Luigi nepote del sig. Canonic Rospini e fattura di due gajloni alla ragione di 1/11 vanti	56. —	40
Somma	1918. 6. 4	

Budget de l'Université de Corse (3).

Archives départementales de la Haute-Corse.

(Fonds Gouvernement corse - 52)

1768. 22. Giugno in Corti, Corti che rende in quest'oggi il dip.
 affatto Rotta secondo Valentini Del Danaro semministrato agli inferiori
 studenti per mesi otto due granchi p.p. a tutta il corrente mese, e ad altri
 d'ordine di S. C. S. dip. Generale, in tutte le cose in agguato.

Studenti	
1. dip. - From. Maria Franco	160.
2. Dip. - Dalladonna	80.
3. Dip. - Pato S. Maria	96.
4. Dip. - Giuseppe Maria Gypari	80.
5. Dip. - Giambatt. Francigola	80.
6. Dip. - Pietro Niccoli	64.
7. Dip. - Leonetti, e Fig. Giacomo Capineta	240.
8. Dip. - Filippo Valentini	64.
9. Dip. - Fondauni e Leoni	320.
10. Dip. - Cottoni	160.
11. Dip. - Maria Siro Ducento e S. S. S. S.	21324.
12. Dip. - della sua famiglia	200.
13. Dip. - Epia alla medesima sua S. S. S. S.	100.
14. Dip. - ad Aurelia di B. S. S. S.	60.
15. Dip. - al dip. Pietro Michel di S. S. S.	50.
16. Dip. - al dip. affatto Santuni	50.
17. Dip. - ad una persona S. S. S.	26. 6. 8.
18. Dip. - alla S. S. S. di Canio	25. —
19. Dip. - al dip. Fan. S. S. S. S. S. S.	20.
20. Dip. - Somme	21875. 6. 8.

Budget de l'Université de Corse (5).

Archives départementales de la Haute-Corse.
 (Fonds Gouvernement corse - 52)

Somma adietro. - 1875. 6. 8.

al sig. Leonetti residente al n. 18 di via
 dell'anno 1875. 2 15. —

al sig. abbate Pattoni (Gordani). 2 27. 10. —

21917. 16. 8

all'abbate Cefora. 2 15. —

Totale — 21932. 16. 8

Il detto sig. abbate ha ricevuto a conto della
 detta somma di 21932. 16. 8. lire. 21823. —

resta ad avere il detto sig. abbate conto 2. 10. 16. 8

Il conto allegato per il sopraddetto
 pagamento di lire cento novettrici, sedici di
 lire 2. 10. 16. 8. *Payuoli del R.*

Budget de l'Université de Corse (6).
 Archives départementales de la Haute-Corse.
 (Fonds Gouvernement corse - 52)

Sources

Archives Nationales (Paris) :

Série K 1229, VI, Mémoires et pièces sur le collège de Bastia.

Archives de l'Académie des Sciences morales et politiques, Institut de France (Paris) : 4D5, Mission Adolphe Blanqui en Corse, 1838.

Archives départementales de la Haute-Corse :

Fonds Gouvernement corse.

20J21, fonds Joseph-Antoine Limperani, Correspondance diverse et officielle adressée par le maire de Bastia, Lota, puis Casevecchie, au député Limperani. (pièces concernant le collège royal de Bastia et l'Instruction publique).

5L58/59, École centrale du Golo.

Elenco di dimande fatte dal prefetto del Golo, alli Sotto-Prefetti, Maires, e Giudici di Pace del detto Dipartimento, sulla statistica.

6M870, cantons de Bastia, Bivincio, Campoloro, Canale, Casaconi, Costera, Mariana, Sagro, Santa Giulia, Seneca, Tuda.

6M871, Ampugnani, Capobianco, Casinca, Moriani, Pietrabugno, Saint-Florent, San Gavino, Tavagna.

6M872, Belgodere, Calvi, Montegrosso, Prato, Regino, Sant'Angelo.

6M873, Alesani, Caccia, Corte, Fiumorbo, Golo, Mercurio, Orezza, Rostino, Serra, Sorba, Tavignano, Vallerustie, Vecchio, Verde.

1N2, Département du Golo. Procès verbaux manuscrits des délibérations du Conseil général.

Bibliographie

ALBERTI VANESSA, *L'imprimerie en Corse des origines à 1914. Aspects idéologiques, économiques et culturels*. Thèse de doctorat d'histoire moderne et contemporaine, sous la dir. de M. le Professeur Antoine-Laurent Serpentine, Università di Corsica Pasquale-Paoli, 2006.

AMBROSOLI MAURO, *John Symonds. Agricoltura e politica in Corsica e in Italia (1765-1770)*, Torino, Fondazione Luigi Einaudi, coll. « Studi », 1974.

ANTONETTI PIERRE, *Histoire de la Corse*, Paris, Robert Laffont, 1986 (éd. or. 1973).

ANTONETTI PIERRE, L'Université de Corse. Des origines à la fin du XIX^e siècle, dans *Trois études sur Paoli. Le drapeau, l'hymne, l'université*, Ajaccio, la marge édition, 1991.

ARIÈS PHILIPPE, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Seuil, coll. Points Histoire, 1973.

ARRIGHI GIUSEPPE MARIA, *Il viaggio di Licomede in Corsica. Le voyage de Lysimède en Corse*, Paris, Lerouge jeune, 1806.

ARRIGHI JEAN-MARIE, CARRINGTON DOROTHY, *La Constitution de Pascal Paoli, 1755*. Texte intégral ; préface de J.-M. Arrighi ; traduction, notes, commentaires et analyse de D. Carrington, Ajaccio, La marge, 1996.

ARRIGHI JEAN-MARIE, « L'École dans l'Antiquité », *Histoire de l'École en Corse*, sous la dir. de Jacques Fusina, Ajaccio, Albiana, coll. Bibliothèque d'histoire de la Corse, 2003, p.33-43.

AVON-SOULETTI MARIE-THÉRÈSE, *La Corse et Pascal Paoli. Essai sur la Constitution de la Corse*. Ajaccio, La Marge édition, 1999.

BALIBAR RENÉE, LAPORTE DOMINIQUE, *Le français national. Politique et pratique de la langue nationale sous la Révolution*, Paris, Hachette littérature, 1974.

BELGODERE DE BAGNAJA LOUIS, « Biographie du père Bonfigliuolo Guelfucci », *Les Servites de Marie*. Histoire, patrimoine, vie conventuelle, sous la dir. de Jean-Christophe Liccia, Ajaccio, éditions Alain Piazzola, 2000.

BERETTI FRANCIS, *Pascal Paoli et l'image de la Corse au dix-huitième siècle. Le témoignage des voyageurs britanniques*, Oxford, The Voltaire Foundation, coll. « Studies on Voltaire and eighteenth century, 253 », 1988.

BERETTI FRANCIS, *La Corse sous la seconde Restauration, le témoignage de deux voyageurs anglais*, Bastia, edizioni Scola Corsa, 1990.

BERETTI FRANCIS, « Le testament de Pascal Paoli », *Études Corses*, 1991, n°37, p.5-11.

BLACK ROBERT, *Humanism and education in medieval and Renaissance Italy : tradition and innovation in Latin schools from the twelfth to the fifteenth century*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001.

BONORA ELENA, *La Controriforma*, Bari, GLF Laterza, 2001.

BOSWELL JAMES, *L'île de Corse. Journal d'un voyage. Avant-propos de Dorothy Carrington*, Paris, Hermann, 1991 (éd. or. 1769).

BOSWELL JAMES, *État de la Corse. Présentation, traduction et notes de Jean Viviès*, Paris, CNRS éditions, 1992 (éd. or. 1769).

BOTTA CARLO, *Storia d'Italia, continuata da quella del Guicciardini sino al 1789*, Torino, Cugini Pomba e compagnia, 1852,

BOURGEOIS RENÉ, LUCIANI GÉRARD, *Gendarmes en Corse sous la Restauration*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2001.

BROCKLISS LAURENCE W. B., *French Higher Education in the Seventeenth and Eighteenth Centuries. A Cultural History*, Oxford, Clarendon Press, 1987.

BUISSON FERDINAND, *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, Paris, librairie Hachette, 1887.

CADILHON FRANÇOIS, MONDOT JEAN, VERGER JACQUES (sous la dir.), *Universités et institutions universitaires européennes au XVIII^e siècle. Entre modernisation et tradition*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 1999.

CANCELLIERI JEAN-ANDRÉ, « La capitale du Général », *Pasquale Paoli. Aspects de son œuvre et de la Corse de son temps*, Ajaccio, Corti, Albiana, Università di Corsica, 2008, p.100-113.

CARON JEAN-CLAUDE, *À l'école de la violence. Châtiments et sévices dans l'institution scolaire au XIX^e siècle*, Paris, Aubier, 1999.

CASTA FRANÇOIS J., *Évêques et curés corses dans la tradition pastorale du Concile de Trente (1570-1620)*. Thèse de Doctorat en Théologie présentée par François-J. Casta,

prêtre du diocèse d'Ajaccio, devant la Faculté de Théologie de Lyon le 26 novembre 1964, Montrouge, imp. Dalex, 1964.

CASTA FRANÇOIS J., *Le diocèse d'Ajaccio*, Paris, éditions Beauchesne, coll. « Histoire des diocèses de France », 1974.

CASTELLIN PHILIPPE, ARRIGHI JEAN-MARIE, *Projets de Constitution pour la Corse. Présentation, édition et commentaire du projet de Constitution pour la Corse de J.-J. Rousseau...*, Ajaccio, la marge édition, 1980.

CERVONI MARIE-LUCIE, MONTI ACHILLE, PIERETTI ANTOINE, LURI, *Chemins d'une histoire*, Ajaccio, éditions Alain Piazzola, 1996.

CHARMOT FRANÇOIS (s. j.), *La pédagogie des Jésuites. Ses principes. Son actualité*, Paris, Aux Editions Spes, 1943.

CHERVEL ANDRÉ, *La culture scolaire : une approche historique*, Paris, Belin, coll. « Histoire de l'éducation », 1998.

CINI MARCO, « Abbasso il ministero » : i còrsi all'università di Pisa », *Leopardi a Pisa*, a cura di F. Geragiol, Milano, Electa, 1997, p. 239-244.

CINI MARCO, « La formazione delle élites corse in Italia nel XVIII secolo », *Pasquale Paoli. Aspects de son œuvre et de la Corse de son temps*, Ajaccio, Corti, Albiana, Università di Corsica, 2008, p.26-41.

CIRNEO PIETRO, « De rebus corsicis, libri quatuor. Chronique corse. Texte latin, traduction en français par M. l'abbé Letteron », *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de la Corse*, 1884, fasc.39-42, p.1-414.

Code Corse ou recueil des Edits, Déclarations, Lettres Patentes, Arrêts & Règlements, Publiés dans l'Isle de Corse depuis sa soumission à l'obéissance du Roi. Avec la Traduction en Italien. Imprimé par ordre de Sa Majesté, A Paris, De l'imprimerie royale, MDCCLXXVIII, 1778.

COMPÈRE MARIE-MADELEINE, PRALON-JULIA DOLORÈS, *Performances scolaires de colégiens sous l'Ancien Régime. Étude d'exercices latins rédigés au collège Louis-le-Grand vers 1720*, Paris, I.N.R.P., Publications de la Sorbonne, 1992.

COMPÈRE MARIE-MADELEINE (sous la dir.), *Ratio studiorum. Plan raisonné et institution des études dans la Compagnie de Jésus*, Edition bilingue latin-français, Paris, Belin, 1997.

COPELAND RITA, *Pedagogy, Intellectuals, and Dissent in the Later Middle Ages : Lollardy and ideas of learning*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001.

COPPOLANI JEAN-YVES, « De capitale en sous-préfecture », *Bastia, regards sur son passé*, sous la dir. de Janine Serafini-Costoli, Paris, Berger-Levrault, 1983, p.147-169.

COPPOLANI JEAN-YVES, « La constitution du Royaume anglo-corse », *Pasquale Paoli. Aspects de son œuvre et de la Corse de son temps*, Ajaccio, Corti, Albiana, Università di Corsica, 2008, p.172-189.

COSTA FRANÇOIS -MARIE, *La Corse et son recrutement ; études historiques, statistiques et médicales, par le Dr F.-M. Costa (de Bastelica), médecin en chef à l'hôpital militaire d'Ajaccio*, Paris, librairie de la médecine, de la chirurgie et de la pharmacie militaires, Victor Rozier éditeur, 1873.

COSTA SEBASTIANO, *Mémoires 1732-1736*. Édition critique, traduction et notes par Renée Luciani, volume second, Aix-en-Provence, impr. La Mulatière, 1975.

DAINVILLE FRANÇOIS DE, *L'Éducation des jésuites (XVI-XVIII^e siècles)*, Paris, éd. de Minuit, 1978.

DAVOIS GUSTAVE, *Les Bonaparte littérateurs. Essai bibliographique*, Paris, L'édition bibliographique, 1909.

DE BAECQUE ANTOINE, « De la Révolution, ou peut-on régénérer la culture », *Histoire culturelle de la France*, sous la dir. de Jean-Pierre Rioux et Jean-François Sirinelli, Paris, Seuil, coll. « L'univers historique », 1998.

DEFRANCESCHI JEAN, *Recherches sur la nature et la répartition de la propriété foncière en Corse de la fin de l'Ancien Régime jusqu'au milieu du XIX^e siècle*, Ajaccio, Éditions Cymos et Méditerranée, 1986.

DESNOIRESTERRES GUSTAVE, *La jeunesse de Voltaire*, Paris, Librairie académique Didier et Cie, 1867.

Discorso teologico-canónico-político, Riguardante la Missione di Monsignore Crescenzo de Angelis, In Corsica in qualità di Visitatore Apostolico, s.l., s.d.

DUFRAISSE ROGER, « L'éducation durant la période révolutionnaire 1789-1815 », *Histoire mondiale de l'éducation*, sous la dir. de Gaston Mialaret et Jean Vial, Paris, P.U.F., 1981, vol.2, p.317-336.

DURKHEIM ÉMILE, *Éducation et sociologie. Préface de Maurice Debesse ; Introduction de Paul Fauconnet*, Paris, Presses universitaires de France, coll. Sup, 1973 (éd. or. 1922).

DURKHEIM ÉMILE, *L'évolution pédagogique en France. Introduction de Maurice Halbwachs*, P.U.F., coll. « Quadrige », 1999 (éd. or. 1938).

EMMANUELLI RENÉ, « Disinganno, Giustificazione et philosophie des lumières », *Études Corses*, 1974, n°2, p.83-113.

Epistolae mixtae ex variis europae locis, ab anno 1537 ad 1556 scriptae, nunc primum a patribus Societatis Jesu, in lucem editae [Lettres adressées à saint Ignace de Loyola], tomus tertius (1553), Matriti, Excudebat Augustinus Avrial, 1900.

ETTORI FERNAND, « La révolution de Corse (1729-1769) », *Histoire de la Corse*, sous la dir. de Paul Arrighi et Antoine Olivesi, Toulouse, Privat, 1990 (éd. or. 1971) p.307-368.

FÉE ANTOINE-LAURENT-APOLLINAIRE, *Voceri, chants populaires de la Corse précédés d'une excursion faite dans cette île en 1845*, Paris, librairie Benelli, 1985 (éd. or. 1850).

FERRONE VINCENZO, « L'homme de science », *L'homme des Lumières*, sous la dir. de Michel Vovelle, Paris, Seuil, coll. L'univers historique, 1996, p.211-252.

FOSSATI RAITERI SILVANA, « Lo Studium a Genova e a Barcellona nel '400 », *El món urbà a la Corona d'Aragó del 1137 als decrets de nova planta. XVII Congrés d'Història de la Corona d'Aragó (Barcelona-Lleida, 7-12 de setembre del 2000)*, Actes Volum II, Barcelona, Universitat de Barcelona, 2003, p.693-702.

FRANCESCHI RENÉ, *Combats et souffrances d'un village corse. Frasseto 1770-1850*, Paris, Poly Print Editions, 2001.

FRANCESCHINI ÉMILE, « Notes pour servir à l'histoire de la Corse sous la Restauration. Les Rapports de Constant, Commissaire spécial de police en Corse 1816-1818 (Suite) », *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de la Corse*, fasc. 449-452, 2^e trimestre 1923, p.3-93.

FRANZINI ANTOINE, *La Corse du XV^e siècle. Politique et société, 1433-1483*, Ajaccio, Éditions Alain Piazzola, 2005.

FRASCA ROSELLA, *Educazione e formazione a Roma. Storia, testi, immagini*, Bari, edizioni Dedalo, 1996.

FRIESS-COLONNA CAMILLE, *Inventaire-Sommaire des Archives départementales antérieures à 1790 publiés par ordre de S. Exc. M. le Comte de Persigny, ministre de l'Intérieur, Département de la Corse. Archiviste : M. Friess-Colonna ; 1^{re} livraison ; Rapport du Comte de Persigny à Sa Majesté l'Empereur*, Paris, Imprimerie et librairie administratives de Paul Dupont, 1862.

FRIJHOFF WILLEM, « L'État et l'éducation (XVI^e-XVII^e siècles) : une perspective globale », *Culture et idéologie dans la genèse de l'État moderne. Actes de la table ronde (15-17 octobre 1984)*, Rome, Publications de l'École française de Rome, 1985, p.99-116.

FURET FRANÇOIS, OZOUF JACQUES, *Lire et écrire. L'alphabétisation des français de Calvin à Jules Ferry*, Paris, Les éditions de Minuit, 1977.

FUSINA JACQUES (sous la dir.), « Pour une histoire de l'École en Corse », *Histoire de l'École en Corse*, Ajaccio, Albiana, coll. Bibliothèque d'histoire de la Corse, 2003, p.3-29.

LUCIANI EVELYNE, BELGODERE LOUIS, TADDEI DOMINIQUE, *Trois prêtres balanins au cœur de la Révolution corse : Bonfigliuolo Guelfucci, Erasmo Orticoni, Gregorio Salvini*, Ajaccio, éditions Alain Piazzola, 2006.

GALUPEAU YVES, *La France à l'école*, Paris, Gallimard, coll. « Découvertes Histoire », 1992.

GARCIA PATRICK, LEDUC JEAN, *L'enseignement de l'histoire en France, de l'Ancien Régime à nos jours*, Paris, Armand Colin, coll. U-Histoire, 2003.

GARIN EUGENIO, *L'éducation de l'homme moderne. La pédagogie de la Renaissance 1400-1600*, Paris, Hachette littératures, coll. Pluriel, 2003.

GAUDIN JACQUES, *Voyage en Corse et vues politiques*, Marseille, Laffitte reprints, 1978 (éd. or. 1787).

GHERARDI EUGÈNE F.-X., « Retour à l'Arioste et au Tasse », *Parcours interculturels. Circulation des idées, des hommes, des livres et des cultures*, sous la dir. de Jean Chiorboli. Programme d'Intérêt Communautaire Interreg IIIA Italie-France « Iles » Sardaigne-Corse-Toscane, Corte, Université de Corse, 1995, p.256-304.

GHERARDI EUGÈNE F.-X., « Noi siamo a portata di disingannare il Mondo, che non era la Corsica quel barbaro Paese, che voleasi far credere da' Genovesi, nemico de' buoni studj, e delle Scienze ». Aux origines de l'université de Corse », *Histoire de l'École en Corse*, sous la dir. de Jacques Fusina, Ajaccio, Albiana, coll. Bibliothèque d'histoire de la Corse, 2003, p.117-174.

GHERARDI EUGÈNE F.-X., « Puerilis institutio est renovatio mundi. Les sentes corses de la Compagnie de Jésus », *Histoire de l'École en Corse*, sous la dir. de Jacques Fusina, Ajaccio, Albiana, coll. Bibliothèque d'histoire de la Corse, 2003, p.193-224.

GHERARDI EUGÈNE F.-X., « Du bonnet doctoral à la chaire. Quelques considérations sur la trajectoire des étudiants et professeurs corses dans les universités d'Italie », *Histoire de l'École en Corse*, sous la dir. de Jacques Fusina, Ajaccio, Albiana, coll. Bibliothèque d'histoire de la Corse, 2003, p.225-257.

GHERARDI EUGÈNE F.-X., « En marge de l'instruction publique : formes et figures de la sociabilité littéraire et scientifique en Corse (XVII^e-XIX^e siècle) », *Histoire de l'École en Corse*, sous la dir. de Jacques Fusina, Ajaccio, Albiana, coll. Bibliothèque d'histoire de la Corse, 2003, p.259-337.

GHERARDI EUGÈNE F.-X., « Éducation, affrontements partisans et logiques régionales. L'avènement du Collège royal dans la Corse de la monarchie de Juillet », *Etudes Corses*, n°61, décembre 2005, p.35-77.

GHERARDI EUGÈNE F.-X., « Sous le signe de Montaigne : l'École centrale du Golo (1798-1802) », *Strade*, n°16, juin 2008, p.37-47.

GHERARDI EUGÈNE F.-X., « Les écoles du Golo dans le questionnaire de l'an X. Problèmes, enjeux et résonances », *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de la Corse*, fasc.720-721 (2007), 2008, p.7-57.

GHERARDI EUGÈNE F.-X., « La formation des élites corses dans la Rome pontificale », *Pasquale Paoli. Aspects de son œuvre et de la Corse de son temps*, Corte, Università di Corsica Pasquale Paoli, Albiana, 2008, p.8-25.

GHERARDI EUGÈNE F.-X., « De Vercingétorix à Sambucuccio : remarques sur une histoire lavissienne de la Corse à la Belle Époque. Introduction à la Petite Histoire de la Corse par Henri Hantz et Robert Dupuch », *Strade*, n°17, 2009, p.145-152.

GHERARDI EUGÈNE F.-X., « Les instituteurs du Golo sous le Directoire : recrutement, positionnement social et sentiments identitaires », *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de la Corse*, fasc.724-725 (2008), 2009, p.43-114.

GHERARDI PAUL (Dr.), *Histoire des médecins en Corse. Comment se soignaient nos grands-pères*, Ajaccio, La Marge édition, 1987.

GIALLONGO ANGELA, *Il bambino medievale. Educazione ed infanzia nel Medioevo*, Bari, edizioni Dedalo, 1997 (éd. or. 1990).

GIANSILY PIERRE-CLAUDE, *Dictionnaire des peintres corses et de la Corse (1800-1950)*, Ajaccio, la marge, 1993.

GIOFFREDO PIETRO, *Storia delle Alpi marittime*, Torino, Dalla stamperia reale, 1839.

GONTARD MAURICE, *L'enseignement secondaire en France de la fin de l'Ancien Régime à la loi Falloux (1750-1850)*, Aix-en-Provence, 1984.

GRANDIÈRE MARCEL, *La formation des maîtres en France 1792-1914*, Lyon, I.N.R.P., 2006.

GRAZIANI ANTOINE-MARIE, *La Corse génoise. Economie, société, culture. Période moderne 1453-1768*, Ajaccio, éditions Alain Piazzola, 1997.

GRAZIANI ANTOINE-MARIE, *Pascal Paoli, père de la patrie corse*, Paris, Tallandier, 2004 (éd. or. 2002).

GRAZIANI ANTOINE-MARIE, BITOSSO CARLO, *Ragguagli dell'Isola di Corsica. Échos de l'île de Corse. Première époque 1760-1768*. Édition critique établie par A.-M. Graziani et C. Bitossi. Traduction d'Antoine-Marie Graziani, Ajaccio, Éditions Alain Piazzola, 2010.

GREGORI JACQUES, *Nouvelle histoire de la Corse*, Paris, Jérôme Martineau éditeur, 1967.

GRENDLER PAUL F., *Schooling in Renaissance Italy*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 1989.

GUÉRIN VICTOR, *Discours prononcé à la distribution des prix du Collège royal de Bastia, le 22 juillet 1846, par M. V. Guérin, professeur de rhétorique*, Bastia, Imprimerie Fabiani, 1846.

GUERCI LUCIANO, *La sposa obbediente. Donna e matrimonio nella discussione dell'Italia del Settecento*, Torino, Tirrenia, 1988.

GIUSTINIANI AGOSTINO, *Description de la Corse. Préface, notes et traduction de Antoine-Marie Graziani*, Ajaccio, Éditions Alain Piazzola, coll. « Sources de l'histoire de la Corse », 1993.

HOUDAILLE JACQUES, « Les signatures au mariage de 1740 à 1829 », *Population*, n°1, 1977, p.65-90.

HOUSSAYE JEAN (sous la dir.), *Premiers pédagogues : de l'Antiquité à la Renaissance*, Paris, ESF éditeur, 2002.

JACOBI JOSEPH-MARIE, *Histoire générale de la Corse, depuis les premiers temps jusqu'à nos jours (1835), avec une introduction contenant un aperçu topographique et statistique de l'île, le précis de son histoire naturelle, et une notice bibliographique des principaux auteurs qui en ont parlé. Ouvrage enrichi d'une carte géographique et d'un grand nombre de documents inédits*, Paris, Aimé André libraire, 1835.

JACQUET-FRANCILLON FRANÇOIS, *Instituteurs avant la République. La profession d'instituteur et ses représentations de la monarchie de Juillet au Second Empire*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 1999.

JEOFFROY-FAGGIANELLI PIERRETTE, *L'image de la Corse dans la littérature romantique française*, Paris, Presses universitaires de France, 1978.

JOLIBERT BERNARD, *L'enfance au XVII^e siècle*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 1981.

JULIA DOMINIQUE, *Atlas de la Révolution française. L'enseignement 1760-1815*, Paris, éditions E.H.E.S.S., 1987.

LACHIVER MARCEL, *Dictionnaire du Monde rural. Les mots du passé*. Seconde édition refondue et augmentée, Paris, Fayard, 2006 (éd. or. 1997).

LACROIX JEAN-BERNARD, *Bastia, de la bourgade à la ville (1814-1914)*, Bastia, s. e., 1981.

LELIÈVRE CLAUDE, *Histoire des Institutions scolaires (1789-1989)*, Paris, Nathan, 1990.

LETTERON LUCIEN, « Les sociétés savantes à Bastia », *B.S.H.N.C.*, 1916, fasc.367-369, p.99-149.

LICCIA JEAN-CHRISTOPHE (sous la dir.), *Les Servites de Marie en Corse. Histoire, patrimoine, vie conventuelle*, Ajaccio, Editions Alain Piazzola, 2000.

LOACH JUDI, « Revolutionary pedagogues ? How Jesuits used education to change society », *The Jesuits, II : cultures, sciences, and the arts 1540-1773*, Toronto, University of Toronto Press, 2006, p.66-85.

LUONGO CARLO, *Silvestro Landini e le « nostre Indie »*. *Un pioniere delle missioni popolari gesuitiche nell'Italia del Cinquecento*, Firenze, Atheneum, 2008.

MAJORANA BERNADETTE, « Une pastorale spectaculaire. Missions et missionnaires jésuites en Italie (XVI^e-XVII^e siècle) », *Annales. Histoire, sciences sociales*, n°2, 2002, p.297-320.

MARCHETTI PASCAL, *La corsophonie, un idiome à la mer*, Paris, Albatros, 1989.

MARCHINI ANTOINE, *De l'école jésuite à l'école laïque. Le « Vieux Lycée » de Bastia dans l'histoire*, Ajaccio, CRDP Corse, 2001.

MARCHINI MARIE-PIERRE, « Au sortir de l'école jésuite, le collège de Bastia... », *Histoire de l'École en Corse*, sous la dir. de Jacques Fusina, Ajaccio, Albiana, coll. Bibliothèque d'Histoire de la Corse, 2003, p.391-404.

MARROU HENRI-IRÉNÉE, *Histoire de l'éducation dans l'Antiquité*, Paris, Le Seuil, 1948.

MARROU HENRI-IRÉNÉE, « L'école de l'Antiquité tardive », *Christiana tempora. Mélanges d'histoire, d'archéologie, d'épigraphie et de patristique*, Rome, École française de Rome, 1978, p.49-65.

MAYEUR FRANÇOISE, « Les Écoles centrales », *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France, publié sous la dir. de Louis-Henri Parias*, Paris, Nouvelle Librairie de France, 1981.

MAYEUR FRANÇOISE, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation*, Paris, éditions Perrin, coll. Tempus, 2004 (éd. or. 1981).

MEROT CATHERINE, « La fréquentation des Écoles centrales : un aspect de l'enseignement pendant la Révolution française », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1987, vol.145, n°2, p.407-426.

MONTAIGNE, *Œuvres complètes. Préface d'André Maurois, de l'Académie française. Texte établi et annoté par Robert Barral, en collaboration avec Pierre Michel*, Paris, Seuil, 1967.

MONTI ANTON DUMENIGU, *Essai sur les anciennes unités de mesure utilisées en Corse avant l'adoption du système métrique*, Cervioni, A.D.E.C.E.C., 1982.

MOSCONI NICOLE, *Femmes et savoir : La société, l'École et la division sexuelle des savoirs*, Paris, L'Harmattan, coll. « Savoir et formation », 1994.

NATALI GIULIO MATTEO, *Disinganno intorno alla Guerra di Corsica, Scoperto da Curzio Tulliano Corso ad un suo amico dimorante nell'isola ; Seconda edizione. Édition, traduction, notes et commentaires par Jean-Marie Arrighi et Philippe Castellin*, Ajaccio, Librairie la Marge, 1983 (éd. or. 1736).

NAPOLEONI BÉNÉDICTE, « Enjeux politiques et impact social des Frères des Écoles chrétiennes en Corse du début du XIX^e siècle à la veille du Second Empire », *Études corses*, n°52-53, 1999, p.109-125.

NATALI JEAN, *La poésie dialectale primitive du peuple corse*, Bastia, éditions de « U Muntese », 1961.

NASICA TOUSSAINT, *Mémoires sur l'enfance et la jeunesse de Napoléon, jusqu'à l'âge de vingt-trois ans, précédés d'une notice historique sur son père*, par T. Nasica, Conseiller à la Cour d'Appel de Bastia, Chevalier de la Légion d'Honneur ; dédiés A. S. A. I. le Prince-Président, par l'abbé Nasica, Paris, Ledoyen éditeur-libraire, 1852.

NIQUE CHRISTIAN, LELIÈVRE CLAUDE, *Histoire biographique de l'enseignement en France*, Paris, Retz, 1990.

OLIVESI CLAUDE, *Les seize « Capitoli » de la Constitution d'Alesani du 15 avril 1736*, Cervioni, A.D.E.C.E.C., 1997.

O'MALLEY JOHN W., *The Jesuit Ratio studiorum : 400th anniversary perspectives*, New York, Fordham University Press, 2000.

OZOUF MONA, *L'École de la France. Essais sur la Révolution, l'utopie et l'enseignement*, Paris, Gallimard, coll. Bibliothèque des Histoires, 1984.

PALLETI FRANCIS, *Pascal Paoli, la leçon d'un « citoyen du ciel »*, Ajaccio, Albiana, 2004.

PATACCHINI-PINELLI JEAN-FRANÇOIS, « L'instruction primaire en Corse avant 1789 (édition de 1899) », *Histoire de l'École en Corse*, sous la dir. de Jacques Fusina, Ajaccio, Albiana, coll. Bibliothèque d'histoire de la Corse, 2003, p.591-615.

PEDERSEN OLAF, *The First universities : Studium generale and the origins of university education in Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997.

PEOTA GIUSEPPE, *Tra università, collegi ed accademie del Settecento italiano e francese*, Trieste, Goliardiche, 2005.

PITTI-FERRANDI FRANÇOIS, « À la recherche d'une capitale littéraire : La Corse », *Paragoni*, Corti, GRIC, Università Pasquale Paoli, n°1, 1986, p.3-9.

PROST ANTOINE, *Histoire de l'enseignement en France 1800-1967*, Paris, Armand Colin, coll. U, 1968.

RENUCCI FRANCESCO OTTAVIANO, *Storia di Corsica*, Bastia, dalla tipografia Fabiani, 1834.

RENUCCI FRANCESCO OTTAVIANO, *Memorie 1767-1842. Introduction, traduction et notes de Jacques Thiers*, Ajaccio, Editions Alain Piazzola, 1997.

REY DIDIER, « Chronologie sommaire de l'histoire insulaire », *Dictionnaire historique de la Corse*, sous la dir. de A. L. Serpentine, Ajaccio, Albiana, 2006, p.1007-1013.

REY DIDIER, « L'armée corse et la bataille de Ponte Novu », *Pasquale Paoli. Aspects de son œuvre et de la Corse de son temps*, Ajaccio, Corti, Albiana, Università di Corsica, 2008, p.114-127.

RICHE PIERRE, « Réflexions sur l'histoire de l'éducation dans le haut Moyen Âge (v^e-xi^e siècles) », *Histoire de l'éducation*, n°50, 1991, p.17-38.

RINGER FRITZ, *Education and Society in Modern Europe*, Bloomington, Indiana University Press, 1979.

ROEST BERT, *A history of Franciscan education*, (c.1210-1517), Leiden, Boston, Brill, coll. « Education and society in the Middle Age and Renaissance », 2000.

ROGERS REBECCA (sous la dir.), *La mixité dans l'éducation. Enjeux passés et présents*, Lyon, ENS éditions, 2004.

ROGGERO MARINA, *L'alfabeto conquistato. Apprendere e insegnare nell'Italia tra Sette e Ottocento*, Bologna, Il Mulino, Saggi, 1999.

ROGGERO MARINA, « L'alphabétisation en Italie : une conquête féminine ? », *Annales. Histoire, sciences sociales*, n°4-5, 2001, p.903-925.

ROMANO ANTONELLA, « Les collèges jésuites dans le monde moderne (1540-1772) », *Communications*, n°72, 2002, p.129-140.

SALVINI GREGORIO, Giustiniani Pier Maria, Guelfucci Bonfigliuolo, *Giustificazione della Rivoluzione di Corsica combattuta dalle riflessioni di un Genovese e difesa dalle Osservazioni di un Corso*, In Corti, Per Sebastiano Francesco Batini Stampatore Camerale, 1764 (éd. or. 1758), XII-607 pages.

SERPENTINI ANTOINE LAURENT, « L'instruction publique en Corse sous la Révolution et durant l'intermède du royaume anglo-corse », *B.S.S.H.N.C.*, 1^{er} et 2^e trimestre 1995, fasc. 670-671, p.69-86.

SERPENTINI ANTOINE LAURENT, *La Colttivatione. Gènes et la mise en valeur agricole de la Corse au XVIII^e siècle. La décennie du plus grand effort*, Ajaccio, Albiana, coll. Bibliothèque d'histoire de la Corse, 1999.

SERPENTINI ANTOINE LAURENT, « La Corse du début des Temps Modernes à la Révolution française. De la formation des élites à l'alphabétisation du plus grand nombre : un effort pluriséculaire », *Histoire de l'Ecole en Corse*, sous la dir. de Jacques Fusina, Ajaccio, Albiana, coll. Bibliothèque d'histoire de la Corse, 2003, p.45-115.

SERPENTINI ANTOINE LAURENT, « Les poids et mesures en Corse à l'époque moderne », *Encyclopædia Corsicae*, Bastia, éditions Dumane, 2004, vol.4, p.423-426.

SERPENTINI ANTOINE LAURENT, « Les Corses et l'instruction à l'époque génoise », *Encyclopædia Corsicae*, Bastia, éditions Dumane, 2004, vol.4, p.431-434.

SERPENTINI ANTOINE LAURENT, (sous la dir.), *Dictionnaire historique de la Corse*, Ajaccio, Albiana, 2006.

SUBERBIELLE JEAN, *Histoire de Corte et des Cortenais, de la préhistoire à l'annexion française*, Ajaccio, La Marge, 1989.

THIERS JACQUES, *Les potirons, l'inspecteur et le gecko*, Ajaccio, Albiana, 1993.

TOMMASEO NICCOLÒ, *Canti popolari toscani, corsi, illirici, greci*, Bologna, Arnaldo Forni editore, vol. 2, 1972 (éd. or. 1841-1842).

UBERTIN JACQUES-LOUIS, « Notice sur Thomas Ragio », *L'investigateur, journal de l'Institut historique*, Paris, 1842, tome 2, 2^e série, p.357-358.

VENTURI FRANCO, *Settecento riformatore. Da Muratori a Beccaria*, Torino, Giulio Einaudi editore, 1969.

VENTURI FRANCO, *Settecento riformatore. L'Italia dei Lumi (1764-1790). Tomo primo : La rivoluzione di Corsica*, Torino, Giulio Einaudi editore, coll. « Biblioteca di cultura storica », 1987.

VÉRARD, *La Corse ou Résumé des divers écrits relatifs à cette île et à ses habitants, depuis leur origine connue jusqu'à la fin de 1815*, Ajaccio, éditions Alain Piazzola, 1999.

VERGÉ-FRANCESCHI MICHEL, GRAZIANI ANTOINE-MARIE, *Sampiero Corso, 1498-1567. Un mercenaire européen au XVI^e siècle*, Ajaccio, éditions Alain Piazzola, 1999.

VERGER JACQUES, « La mobilité étudiante au Moyen Âge », *Histoire de l'éducation*, n°50, 1991, p.65-90.

VERSINI XAVIER, *La vie quotidienne en Corse au temps de Mérimée*, Paris, Hachette littérature, 1980 (éd. or. 1979).

VILLA PAUL-MICHEL, *L'autre vie de Pascal Paoli*, Ajaccio, éditions Alain Piazzola, 1999.

VOLPE GIOACCHINO, *Corsica*, Milano, Istituto editoriale scientifico, 1927.

Sommaire

I

Couvents, séminaires et petites écoles : lieux d'instructionp. 7	
Couvents et séminaires.....p. 9	
L'École : une institution rare et fragile.....p.12	
Scolarisation des filles.....p.15	
Une alphabétisation aux contours mouvants.....p.16	
Vie scolaire et contenus d'enseignement.....p.19	
Virgile, l'Arioste et le Tasse à l'école.....p.22	
Statut et salaire du maître d'écolep.23	
<i>Document 1 : XV^e siècle</i>	
<i>Petru Cirneu, prêtre et maître d'école</i>p.28	
<i>Document 2 : XVII^e siècle</i>	
<i>Recrutement de Francesco Lanno de Naples comme maître d'école à Luri, 29 novembre 1644</i>p.35	
<i>Document 3 : XIX^e siècle</i>	
<i>L'ancien instituteur corse</i>p.36	
<i>Illustrations</i>p.38	

II

Le collège jésuite, l'École centrale, le collège et le lycéep.45	
Éléments de pédagogie jésuitep.48	
L'École centrale.....p.51	
Un collège royal pour la Corse.....p.54	
<i>Document 4 : XVIII^e siècle</i>	
<i>Règlement pour l'École centrale du Département du Golo</i>p.56	
<i>Illustrations</i>p.62	

III

Etudiants corses dans les Universités d'Italiep.67	
Les Universités : un engouement durable.....p.68	
Grands médecins corsesp.71	
La nouveauté françaisep.73	
<i>Document 5 : XVIII^e siècle</i>	
<i>Discours des élèves corses entretenus aux frais du Roy en présence de Monseigneur l'Archevêque d'Aix et de Mrs. Les Commissaires du Roy (le 27 mai 1777)</i>p.78	
<i>Illustrations</i>p.80	

IV

Une Université pour la Corse	p. 91
L'Université de la Nation corse.....	p. 95
Le financement de l'Université.....	p. 97
Enseignements et professeurs.....	p. 99
Les étudiants	p.102
Paoli à l'Université	p.105
Echec et incohérence des projets de l'Ancien Régime	p.107
<i>Document 6 : XVIII^e siècle</i>	
<i>Don Gregorio Salvini - La Repubblica ha mantenuti i Corsi nell'incoltura e nell'ignoranza</i>	p.112
<i>Document 7 : XVIII^e siècle</i>	
<i>Edit de création de l'Université de Corse - Ragguagli dell'Isola di Corsica per il mese di novembre 1764</i>	p.115
<i>Document 8 : XIII^e siècle</i>	
<i>Lettres de Giovanni Pomi de Belgodere, étudiant de l'Université de Corse, à Pasquale Paoli</i>	p.119
<i>Document 9 : XVIII^e siècle</i>	
<i>Discorso alla valorosa gioventù di Corsica</i>	p.121
<i>Illustrations</i>	p.123
 Bibliographie.....	 p.139

Imprimé en France
©CCSTI « A Meridiana »
©CNDP - CRDP de Corse
©Université de Corse - 2011
Dépôt légal : mars 2011
Éditeur n° 86 620
Directeur de la publication : JEAN-FRANÇOIS CUBELLS
N° ISBN : 978 286 620 257 6
Achevé d'imprimer sur les presses de
l'imprimerie Louis Jean - 05000 GAP

QUE CONNAISSONS-NOUS du passé éducatif de la Corse ? Malgré la publication d'articles et de quelques ouvrages, l'histoire insulaire de l'éducation restait mal connue, longtemps occultée, considérée comme un simple *flatus vocis*. Aujourd'hui, cette histoire reste encore un champ très peu exploré en dépit des progrès accomplis depuis une décennie. Édifiés sur une base documentaire solide, les travaux récents, notamment ceux élaborés par les enseignants-chercheurs de l'Université de Corse Pasquale Paoli, procèdent d'une réévaluation qui fissure et ébranle les mythes et nous invitent à remettre en question bien des idées reçues. Finissons-en maintenant avec la légende d'une Corse analphabète et hostile à la connaissance.

Ces pages ne prétendent naturellement pas à l'exhaustivité. Devant la multiplicité des documents, il est souvent difficile de se frayer un chemin. C'est pourquoi il a paru nécessaire de concevoir un ouvrage de synthèse, aussi complet que possible, qui réponde aux exigences de la curiosité des étudiants, des élèves du collège et du lycée.

Maître de conférences HDR à l'Université de Corse Pasquale Paoli, responsable du département des sciences de l'éducation, membre de l'UMR CNRS 6240 LISA (Lieux Identités eSpaces Activités), Eugène F.-X. Gherardi travaille à mieux appréhender l'histoire culturelle et éducative de la Corse moderne et contemporaine. Il est l'auteur de nombreux travaux et articles sur le terrain de l'histoire culturelle et de l'éducation.



Réf. : 200 B 9996

